L'Action NATIONALE

Volume XCII, numéro 2, février 2002

L'avenir des campagnes : rose ou brun ?

Maxime Laplante

1917 2002 85 ANS DES IDÉES POUR BÂTIR

L'Action NATIONALE

Directeur Robert Laplante

Directrice adjointe Laurence Lambert

Secrétaire administrative Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*
Henri Joli-Cœur, *administrateur*
Robert Laplante
Lise Lebrun, *animatrice communautaire*
Yvon Martineau, *avocat*
Pierre Noreau, *Université de Montréal*
Michel Rioux
Marie-Claude Sarrazin, *Bachelière en Droit*
Pierre Serré

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*
Jean-Jacques Chagnon
Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*
Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*
Chrystiane Pelchat, *enseignante*
Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*
Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*
Paul-Émile Roy, *écrivain*
Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais
Lucia Ferretti
Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin
Micheline Dumont
Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Michel St-Arnaud, *Fleuve St-Laurent,* 1980, 81,3 x 101,3 cm, Musée des beaux-arts de Sherbrooke. Photo : François Lafrance.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : http://www.action-nationale.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113
« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal »

TABLE DES MATIÈRES

Volume XCII, numéro 2
février 2002

ÉDITORIAL

Les congés parentaux et le renouvellement du politique
Robert Laplante 3

DÉBATS

Une « Fédération d'États nations » ?
Jean-Marc Léger 7

La voie royale
Pierre Vadeboncœur 13

Quel français voulons-nous pour le Québec ?
Richard Weilbrenner 17

Les dix mythes de l'économie québécoise
Jean-François Lisée 47

La Bibliothèque du Parlement québécois ; de l'autarcie à l'ouverture
Gaston Bernier 77

Ipperwash
Jean Ferguson 87

EN PRIMEUR

La passion de l'engagement
Andrée Ferretti 89

DOSSIER

L'avenir de la campagne est-il rose ou brun?
Maxime Laplante 95

85e ANNIVERSAIRE POUR MÉMOIRE

• Notre avenir politique
Lionel Groulx 115

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Les Fins du Canada
Stéphane Kelly 131

Les nationalismes au Québec du XIXe au XXIe siècle
Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre 134

L'écrivain migrant
Naïm Kattan 136

De tous les plaisirs, lire est le plus fou
Jean-Claude Germain 137

LECTURES 139

LE BULLETIN DU LUNDI 145

COURRIER DES LECTEURS 151

INDEX DE NOS ANNONCEURS 2

Index des annonceurs

143 Allard, Pierre, C.A.

144 Bijouterie emblématique Lamond & fils

144 BLC Valeurs mobilières

130 Caisse d'économie des travailleurs de Québec

45 *Cap-aux-Diamants*

6 *Devoir, Le*

86 FondAction

C4 Fonds de solidarité

150 Laboratoire Dr Renaud

46 Loto-Québec

143 Mouvement national des Québécoises et Québécois

85 Optimum, Gestion de placements

C3 Optimum placements

159 Optimum, Société d'assurance

150 Poitras, Larue & Rondeau inc.

150 Rassemblement pour un Pays souverain

150 Sansregret, Taillefer et Associés

143 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

143 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec

144 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ

144 Translatex Communications +

159 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Les congés parentaux et le renouvellement du politique

Robert Laplante

Quand paraîtront ces lignes le gouvernement Landry aura un nouveau visage. Les commentaires auront fusé de toutes parts sur la comparaison de l'audace provinciale en regard du remaniement de Jean Chrétien, sur la mesure de la déception des militants qui avaient des attentes très élevées, sur les impressions de renouveau ou de redondance du spectacle médiatique, etc. Par-delà les anecdotes cependant, la vraie question demeure celle de l'orientation fondamentale du gouvernement. Bernard Landry est-il enfin décidé à s'arracher, à rompre avec la gestion provinciale dans laquelle son gouvernement s'est tragiquement enlisé depuis le passage de Lucien Bouchard ?

Dans le dernier droit d'un mandat dont la seule réalisation véritable aura été de faire la démonstration accablante du cul-de sac dans lequel l'internalisation des contraintes canadiennes enferme le Québec, le gouvernement Landry n'a d'autre choix que de conduire une politique qui forcera le jeu, qui mettra les citoyens devant des alternatives qui obligeront à regarder en face les conséquences des poli-

tiques de demi-mesure et de compromis provincial. Une politique de la lucidité s'impose. Une politique dont la conduite incarnera les choix qui s'offrent à la nation et qui refusera obstinément de souscrire à la rhétorique de la lamentation. Ce temps-là est révolu.

Il faut cesser de se plaindre du Canada. Il faut bouger dans le sens de nos intérêts et faire la démonstration qu'il n'y a pas d'autres voies. En posant des gestes qui iront jusqu'aux ultimes aboutissants de la logique de nos intérêts nationaux, le gouvernement Landry se conduirait comme un véritable gouvernement national. Il répondrait aux attentes de l'immense majorité des citoyens qui considèrent notre Assemblée nationale comme le lieu fondamental où se définit et se structure le destin de la nation. Un destin qui pourrait, qui devrait être stimulant s'il était forgé dans des combats qui nous mettent collectivement à l'épreuve dans le réel, à l'offensive plutôt que dans la rhétorique compensatoire.

Parmi les gestes qui s'imposent de toute urgence et qui pourraient renforcer la confiance collective par une victoire décisive, la création d'un Régime québécois de congés parentaux fait figure exemplaire. Voilà plus de cinq ans que le Canada et la gestion provinciale nous tiennent en échec. Il faut rompre, cesser d'attendre et passer aux actes. La voie judiciaire ne servira pas bien les impératifs de notre développement social.

La situation de notre démographie est accablante. Il nous faut une politique de population que ne nous consentira jamais le Canada. Une politique familiale d'avant-garde est une composante essentielle de la politique de population dont nous avons besoin. Le programme de garderie est intéressant mais c'est une demi-mesure. Seul un régime de congés parentaux convenable lui donnera toute sa portée. Québec doit le mettre en œuvre même si tout le financement n'est pas complété parce qu'Ottawa retient les fonds. Un parti qui prétend avoir des idées doit

avoir le courage de ses convictions. Que le gouvernement procède et, s'il le faut, qu'il mette les sièges en jeux.

Les citoyens du Québec feront la différence. Il n'y a aucun doute qu'ils se mobiliseront derrière leur gouvernement. Ottawa n'aura pas d'autre choix que de plier devant une volonté fermement démontrée. Son arrogance actuelle ne repose que sur la conviction que jamais un gouvernement québécois n'aura le courage de l'affronter, de prendre l'offensive. C'est toujours la même bonne vieille hypothèse stratégique qui prévaut : Dion l'a dit, faites-leur mal, ils vont s'écraser.

Un régime de congés parentaux conforme à nos aspirations et à nos valeurs de solidarité permettrait enfin de fixer un cadre intelligent au débat collectif qui s'impose sur le soutien à la natalité. Quels que soient les chicanes de spécialistes et les débats de méthode sur la mesure de l'efficacité des programmes de soutien à la natalité, une chose demeure fondamentale que nous n'arrivons pas à discuter sereinement : le choix de renforcer et d'encourager l'accueil de la vie ne renvoie pas d'abord à l'efficacité technique mais bien à l'expression de la valeur suprême que nous accordons à la vie elle-même.

Que cela fasse ou non augmenter les naissances, notre société peut et doit mettre en œuvre des mesures qui témoignent de la valeur que nous accordons à l'accueil même de la vie. Les gens qui choisissent de faire des enfants, peu importe leur nombre, devraient recevoir un soutien matériel significatif. Il faut revoir complètement la fiscalité des familles. Mais peut-on sérieusement évoquer ces questions si notre gouvernement n'a pas le courage de passer aux actes sur une mesure qui fait déjà consensus ? Il y a des limites à se payer de mots. Un Régime québécois de congés parentaux ouvrira les voies d'une politique nouvelle, traduira la volonté d'un renouvellement du politique. ◊

LE DEVOIR

Économisez 40% sur le prix en kiosque !

Recevez Le Devoir

À VOTRE PORTE

du lundi au samedi pour seulement

3,74$ ***par semaine*** (taxes en sus)

Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide !

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

Une « Fédération d'États nations » ?

(ou l'ambiguïté des formules faciles)

*Jean-Marc Léger**

On ne se méfie jamais assez des images choc, des formules faciles, des slogans simplistes, surtout dans les débats sur des questions fondamentales où peut se jouer pour une part le destin du pays. Certaines de ces formules connaissent, sous l'effet de la mode et par la grâce de quelques médias, une fortune aussi prompte que suspecte. Ainsi en va-t-il de la « Fédération d'États nations ».

La formule fait florès depuis quelques mois dans les milieux politiques, en particulier à cause de l'impression qu'elle peut donner de proposer un compromis entre deux voies apparemment divergentes, entre deux options considérées auparavant comme inconciliables, d'offrir aux citoyens français à la fois la préservation de l'essentiel de la souveraineté et la participation à une Europe plus ou moins fédérale. L'ennui, c'est que la formule repose sur une contradiction fondamentale, sur la recherche de la quadrature du cercle et

* Journaliste, ancien haut fonctionnaire du Québec.

qu'elle risque d'entretenir une redoutable confusion dans les esprits autour d'une question grave où se jouent tout à la fois le salut de la France et l'avenir de l'Europe.

L'élection présidentielle du printemps prochain en France ne concerne pas que les Français mais aussi les autres pays de l'Union européenne, étant donné surtout le débat engagé sur la conception que l'on se fait de l'évolution de l'Union, sur les visions diverses et souvent opposées que l'on entretient à ce sujet. Pareil débat intéresse également, moins visiblement mais tout aussi profondément, les divers pays de langue française à travers le monde et l'ensemble de ce que l'on appelle la Francophonie, surtout ceux qui sont eux-mêmes d'origine française et dont le destin est pour une part lié à celui de la France. L'enjeu concerne de surcroît, face à la montée d'une mondialisation caricaturale, la plupart des pays non encore résignés à devenir des protectorats, puisqu'il s'agit au fond de rechercher la conciliation dynamique de la souveraineté nationale et de la construction de l'Europe.

Formule trompeuse

La curieuse formule de « fédération d'États nations » se veut consensuelle – selon un autre terme à la mode – mais elle peut aboutir à tromper objectivement les tenants des diverses tendances. On a l'impression que les auteurs et les utilisateurs de cette expression, soucieux de « ratisser large », veulent tenter de rassurer tout le monde, de donner des gages à chaque camp : la « Fédération » pour les Européistes pressés et empressés, « l'État nation » pour les citoyens auxquels l'État national et la nation disent encore quelque chose. Contradiction dans les termes car au sein d'une fédération, il n'y a pas ou il n'y a plus d'États mais des

semi-États, en vérité nullement des États mais des « provinces », type Canada ou des « cantons », comme en Suisse. Et Dieu sait que nous, Canadiens français, et notamment nous Québécois, sommes bien placés pour dire aux peuples européens en général et au peuple français en particulier – dont nous sommes issus – de prendre garde de perdre leur âme, de se méfier des formules alambiquées, des slogans apparemment inédits et lénifiants, habiles et trop habiles, qui paraissent pouvoir concilier toutes les aspirations et réconcilier toutes les tendances.

Il faut le dire et le redire : il n'y a pas de fédération d'États nations. Il peut y avoir une Confédération, associant des États nationaux qui consentent librement la délégation de certains pouvoirs (délégation, donc révocable et non pas cession) dans certains domaines, aux institutions confédérales, par voie de traité, renouvelable. L'Union confédérale peut être très large, progressivement étendue mais ses membres restent des États souverains, des États nations. Tout autre est la Fédération, radicalement autre : les États membres font CESSION de leur souveraineté, y renoncent définitivement (sauf à se retirer de la dite Fédération, à la condition qu'un article de la Constitution le prévoie), ils cessent d'exister comme États à part entière, n'ont plus de souveraineté que proprement interne, et encore, celle-ci n'est-elle que partielle, comme on le constate aisément dans tous les pays fédéraux. De plus, le Gouvernement central est conduit à accroître constamment son domaine d'intervention et à s'ingérer dans certaines des juridictions des cantons ou provinces, au nom de l'efficacité, de la solidarité, de la cohésion nationale ! C'est la tension permanente entre la tendance normale du pouvoir central à étendre son autorité, à faire des provinces ou cantons des exécutants plutôt que des partenaires, et l'effort per-

manent, épuisant, des entités fédérées pour préserver leurs pouvoirs.

L'impossible fédéralisme

Il y a un autre facteur, dont l'effet sera déterminant : l'époque rend et rendra de plus en plus difficile, à la limite, impossible, la pratique d'un authentique fédéralisme, en raison de l'imbrication croissante des grands domaines d'activité. Le fédéralisme est en effet fondé essentiellement, comme on le sait, sur une répartition claire des pouvoirs entre les deux ordres de Gouvernement, qui se trouvent en principe dans un rapport de coordination et non pas de subordination. Cela était concevable hier et a correspondu, dans une large mesure, au fonctionnement de certaines Fédérations, malgré les tensions inhérentes à toute organisation politique de ce type. L'interdépendance est telle, désormais, entre les grands secteurs de l'activité humaine, qu'il devient quasi impossible d'opérer ou de préserver une distribution sérieuse, réaliste, des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement et la juste répartition, entre eux, des ressources fiscales correspondant à leurs responsabilités.

Face à l'évolution amorcée dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale et sans cesse accélérée depuis, le fédéralisme véritable relève du vœu pieux, de la formule incantatoire, comme l'illustre par exemple l'affrontement permanent au Canada entre les Provinces et le Gouvernement central, en particulier dans deux domaines clés : l'éducation et la santé, dévolus aux premières par la constitution mais dans lesquels le second intervient de plus en plus, arguant de la nécessité d'harmoniser les politiques provinciales en ces matières fondamentales et utilisant surtout l'argument financier : ses immenses surplus l'autorisent à

« aider » les Provinces à s'acquitter de leurs responsabilités mais naturellement à des conditions sans cesse plus contraignantes. En fait, les « États fédérés » deviennent de plus en plus des collaborateurs du pouvoir central, les agents d'exécution des grandes politiques inspirées, imposées de fait et financées par lui. Toute Fédération, est désormais ou tend à devenir dans les faits un État unitaire où les éléments constituants (Cantons, Provinces, États fédérés) sont les agents décentralisés, les exécutants de grandes politiques dites « nationales » ou fédérales. Le fédéralisme devient une façade qui recouvre pudiquement l'État unitaire de fait : les grandes décisions, dans tous les domaines importants, sont centralisées quant à la conception et au financement, décentralisées, pour une part, quant à l'exécution.

La Fédération contre l'Europe

Si les mots ont encore un sens, il ne peut exister telle chose qu'une « Fédération d'États nations », sauf à estimer que la souveraineté n'est plus désormais un attribut nécessaire de l'État national et à tenir que les Cantons, Provinces, Régions sont ou peuvent être considérés comme des États.

L'évolution de la Belgique est particulièrement éloquente, mais dans le sens inverse en quelque sorte. On est passé, dans ce cas, de l'État unitaire à un État fédéral mais réellement et profondément fédéral (sur deux plans : le socioculturel d'une part, le géographique, de l'autre) par attribution aux trois Communautés et aux trois Régions de pouvoirs étendus avec, en plus, le prolongement externe des compétences internes, c'est-à-dire le droit, pour ces entités, de mener leur politique étrangère en toute liberté dans les domaines de leur juridiction, de négocier, de

traiter directement avec l'étranger, de siéger dans les instances internationales correspondant à leurs compétences propres. Au reste, l'évolution n'est pas achevée et il semble acquis que l'on s'oriente vers une Confédération, à plus ou moins long terme.

Une prétendue Fédération européenne, qui serait inéluctablement une étape vers l'État unitaire et super centralisé, sonnerait le glas de l'authentique dessein européen car ou bien elle serait conduite, pour des raisons « d'efficacité », à une centralisation de plus en plus forte, de plus en plus contraignante, comme c'est la pente naturelle dans toute fédération, ou bien elle serait menacée, au bout de peu d'années, de paralysie ou d'éclatement par la réaction légitime et parfois violente de certaines de ses composantes. Si l'Union européenne commet l'erreur historique de s'engager dans la voie de la fédération, elle glissera vers l'État centralisé : la formule de la « Fédération d'États nations » n'aura servi que d'antichambre à une sorte d'immense État unitaire qui sera naturellement un satellite des États-Unis. Déjà on observe que l'Union européenne se révèle impuissante à empêcher la montée constante de l'américanisation, notamment dans le domaine culturel, (cinéma, télévision) et dans celui des loisirs, cependant que l'anglais, en fait l'anglo-américain ne cesse de s'imposer comme langue de communication entre Européens.

À moins d'un proche et immense sursaut, c'est la fausse Europe de la prétendue « mondialisation » qui va s'affirmer, une Europe cheval de Troie des États-Unis, où les cultures et les langues européennes finiront par apparaître comme de sympathiques manifestations folkloriques dans l'immense Disneyland qui constituera l'ultime avatar d'une construction européenne dévoyée. ◊

La voie royale

Pierre Vadeboncœur

On commence à découvrir que le progrès est condamnation à ce progrès : ce qui s'édifie ne peut guère être démantelé. Nous sommes engagés sur une voie à sens unique. Les grands systèmes de production et de consommation sont rigides pour l'essentiel. L'homme ne peut en détruire grand-chose sans risquer de tout jeter par terre. Il s'agit d'une construction dont chaque élément en supporte beaucoup d'autres et même porte les fondements du tout.

Prenons, pour illustrer cela le plus simplement, un seul exemple, le cas de l'automobile. Ce cas permet de tout comprendre du mouvement par en avant et de la quasi-impossibilité du mouvement par en arrière. L'automobile, exemple-type de l'industrie en général, étouffe progressivement l'humanité, empoisonne l'atmosphère, contribue beaucoup à changer le climat et à épuiser les ressources de matières premières, et ainsi de suite. Or il est impossible de réduire d'une manière importante la fabrication et l'utilisation de l'automobile. Si des décisions à la mesure du problème étaient appliquées dans ce domaine ou même

seulement annoncées, une crise économique comme on n'en a pas connue pourrait s'ensuivre. Ce serait peut-être le chaos.

Il faut considérer à plus forte raison l'ensemble de l'activité industrielle de la même façon. L'impasse est en aggravation constante et elle est pratiquement irréversible. L'humanité, par la force des choses, s'avance dans cette impasse, animée pour cela par un extraordinaire esprit de création, récompensé à chaque pas par des gains, par des richesses accrues, par des victoires. Presque tout, dans notre partie du monde, dans le court terme, dans le moyen terme, est profit. Le chemin du suicide de l'humanité est une voie royale.

Ce que l'homme construit ainsi, ce sont des réalités aveugles dont il ne saurait se retirer sans provoquer d'infinis bouleversements, bien qu'elles-mêmes conduisent à des abîmes. C'est l'image du jeu de blocs, du château de cartes, auxquels, plus ils sont hauts, moins on peut toucher.

Le monde est enserré dans le monde qu'il s'est créé, qu'il se crée.

Or tous les producteurs, tous les États et de même l'opinion et les masses, tout cela pousse dans le même sens.

De plus, aucun producteur de quoi que ce soit ne veut ni peut-être ne peut sortir de la logique qui maintient son entreprise.

Voici donc en fin de compte une question qu'on ne pose pas : que faudrait-il défaire de ce que la modernité économique et scientifique fait et continue de faire ? Cette perspective donne le vertige. Ce qui est en passe de ruiner l'univers terrestre donne la mesure de ce qu'il faudrait défaire. Vous en voyez donc par là l'ampleur. Il faut évaluer l'une par l'autre ces deux coordonnées d'un même phénomène : le progrès, la ruine ; car le progrès est ruine autant que le serait l'arrêt du progrès.

Les incitations à introduire des correctifs augmenteront cependant, à cause de l'évidence croissante de ce qui est en train d'advenir. Mais le prix à payer pour des réformes sera égal à leur ampleur, sans parler des innombrables oppositions que de telles mesures susciteront dans toutes les classes et pas seulement dans le monde des affaires. De sorte qu'on ne fera rien que de bien relatif, ce qui n'aboutira qu'à réduire un peu le taux d'augmentation du mal, à quoi répondra d'ailleurs une augmentation des effets pernicieux de telles mesures. Où sera donc le gain ?

De plus, il y a une loi à peu près constante dans l'histoire humaine : généralement, la prévention ne précède pas les dommages. On attend qu'il soit trop tard. Le XX^{e} siècle témoigne de cette loi-là. Par exemple, l'Allemagne et la France n'ont connu entre elles de politique raisonnable qu'après les deux guerres mondiales.

Cette loi d'humaine fatalité a un corollaire : c'est la tendance générale à se sauver soi-même pendant que les autres périssent, autrement dit à se réfugier sur des élévations, sur des ilôts, dans une arche : les riches contre les pauvres, les intérêts privés contre ceux de l'humanité, la machine économique contre les nécessités écologiques, le monde des affaires contre l'État, l'industrie contre l'air, contre l'eau, contre les forêts, contre les autres ressources ; le développement contre la raison, le présent contre l'avenir, la force contre le droit.

Représentons-nous le salut du petit nombre jusqu'à la perte du grand nombre, puis nécessairement, à terme, par voie de conséquence, celle du petit nombre aussi. Après moi le déluge. Cependant, si le déluge vient, qui restera-t-il sinon ceux qui sont dans l'Arche ? Mais à quoi, dans cette extrémité, pourra encore servir l'Arche ?

On ne raisonne guère la politique et l'économie, sous ce rapport, en termes de lois ou de nature des choses, mais

plutôt seulement en termes d'action immédiate et opportuniste, donc sans comprendre.

Le cercle restreint des rescapés est encore immense, mais attendez la suite de l'histoire. Sur une grande échelle, les naufragés en puissance se sauvent déjà contre les naufragés réels en aggravant le sort de ces derniers. Mais on ne s'en aperçoit pas parce que ceux-ci sont des dizaines de millions d'hommes et que cette perte est annulée par une population qui malgré tout s'accroît sans cesse.

Les sociétés nanties prennent, accaparent tout ce qu'elles peuvent. Aussi bien, non seulement pour le moment sauvent-elles leur peau, mais elles l'engraissent. D'où l'illusion.

Ces sociétés, à leur niveau de prospérité, ne vivent pas au-dessus des moyens qu'elles continuent de voler, au contraire, mais elles vivent de plus en plus au-dessus des moyens du genre humain.

La condition actuelle des naufragés en sursis d'ici, c'est-à-dire l'univers occidental et capitaliste, est inversement proportionnelle, en avantages, à celle des naufragés d'ailleurs. C'est-à-dire qu'elle a l'air de tout sauf d'un désastre. De quoi la droite surtout se vante.

On ne traduira pas devant un tribunal international les principaux auteurs de la politique dont il s'agit. Leur action est à taux constant et accepté d'impéritie comme de profit. Ce train, d'ailleurs ridicule, mène chez le diable, mais à plus ou moins long terme et selon l'*American way of life*. ◊

Quel français voulons-nous pour le Québec ?

*Richard Weilbrenner**

Avant propos

L'auteur est intervenu à diverses reprises dans le dossier de la langue française au Québec, notamment par la publication de quatre articles dans la revue *L'Action nationale* (février et novembre 1999, puis avril et octobre 2000). Ces articles ont par la suite été versés au dossier **Langue française** de l'*Encyclopédie de l'Agora* sur Internet, sous le titre général « Les malheurs de Françoyse ». En novembre 2000, l'auteur a présenté un mémoire intitulé « Les vrais ennemis de notre langue » à la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*. Les trois commissaires qui se sont prononcées sur le fond de son intervention ont rejeté ses idées, les estimant « trop pessimistes ». Elles lui ont reproché particulièrement de brosser un tableau « excessivement noir » de la situation. Pour sa part, le prési-

* Traducteur.

dent de la Commission a jugé utile de dénoncer le mémoire de l'auteur en le qualifiant de « trop alarmiste ».

Le lecteur intéressé pourra se faire son propre jugement sur les idées avancées par l'auteur en consultant le mémoire de ce dernier sur le site Internet de la Commission, ou encore, dans l'Encyclopédie de l'Agora, au dossier LANGUE FRANÇAISE (*agora.qc.ca*). L'auteur tient cependant à affirmer ceci : ce n'est pas lui qui choisit la couleur, ; ce ne sont pas ses idées qui sont alarmistes, mais la situation qui est alarmante ; et qui ne s'alarme pas ne voit pas les choses telles qu'elles sont, soit qu'il ne possède pas les outils nécessaires à une juste évaluation, soit qu'il s'enfonce la tête dans le sable. L'auteur précise que ses conclusions sont *le fruit d'une lente et patiente observation des phénomènes linguistiques* et qu'il n'invente rien en déclarant que la langue française est en très mauvais état dans presque tous les milieux au Québec. Il ajoute que la situation est beaucoup plus grave qu'on ne veut bien le reconnaître généralement, et qu'à moins d'une intervention immédiate, énergique, courageuse et éclairée de l'autorité compétente, l'appauvrissement de notre soi-disant « variété québécoise du français » sera irréversible.

Au train où vont les choses, en effet, il se pourrait que, d'ici seulement une vingtaine d'années, cette « variété québécoise » soit la langue commune des « francophones » du Québec – mais cette pseudo-langue sera inutilisable pour quiconque voudra communiquer avec les autres sociétés françaises du monde. C'est pourquoi, sans un revirement aussi radical qu'improbable de la pensée dominante, les principaux journaux de langue française n'intéresseront plus qu'un cercle restreint d'initiés ou ils auront fermé leurs dernières pages, faute de journalistes qualifiés en nombre suffisant pour les remplir, faute de lecteurs encore capables de les lire. Le Québec aura tourné le dos à son histoire et à son destin. Il aura résisté inutilement à deux siècles de colonialisme économique et politique. Le

fer de lance de la culture française en Amérique du Nord se sera brisé sur l'apathie et la mentalité fonctionnaire, sur la forteresse apparemment imprenable de la lâcheté des baratineurs professionnels qui sont la honte de notre radio et de notre télévision publiques, et sur la démission trop facile de nos élites les plus influentes, qui affectent de parler une langue « égalitaire », complaisante, donnant ainsi l'exemple d'un laisser-aller gênant. À moins d'un miracle, la Nouvelle-France ne fêtera pas ses cinq cents ans.

Cette vision « apocalyptique » n'a pas germé dans l'esprit d'un pessimiste qui prend son plaisir à faire peur. Elle est l'aboutissement d'une démarche qui, pour être empirique, n'en est pas moins objective. À cet égard, l'auteur fait valoir qu'il ne se borne pas à critiquer une situation que d'autres avaient de toute façon dénoncée bien avant lui, mais qu'il propose une solution appuyée sur trois principes, lesquels témoignent d'une logique toute simple :

1. L'enseignement de la langue maternelle est une composante fondamentale de la formation des écoliers.
2. La maîtrise de la langue maternelle est essentielle à l'acquisition de n'importe quel savoir.
3. Cette compétence doit être acquise dès la fin du cycle primaire.

Ces trois principes sont à la base du développement intellectuel des enfants, et ils doivent se retrouver au cœur de toute politique linguistique destinée à redresser une situation qui compromet l'avenir de la langue et de la culture françaises au Québec.

Qu'est-ce qu'une langue ?

Une langue est une *convention de signes* porteurs de sens que reconnaissent les interlocuteurs, qui les utilisent pour communiquer entre eux et assurer l'intelligence de leur discours. Quelle que soit la langue, quel qu'en soit le degré

d'évolution ou de complexité, cette convention s'étend aussi aux rapports qui existent entre les signes qui la composent. Une langue est donc un *système* comportant un ensemble de signes dont l'alphabet et le lexique sont les éléments fondamentaux. Ce système comporte aussi des règles qui régissent les rapports logiques entre les parties du discours, et dont l'ensemble constitue la grammaire et la syntaxe. Au sens propre, la langue est aussi un *langage*, c'est-à-dire une « fonction d'expression de la pensée »[1]. Au sens phénoménologique, la langue est encore un langage, cette fois dans ce qu'elle a de plus *primal* comme dans ce qu'elle recèle de plus *achevé*. Elle est indissociable des phénomènes qui consistent à percevoir, ressentir, observer, appréhender, comprendre, concevoir, interpréter, décrire, expliquer le réel ou l'imaginaire. Elle est inséparable des activités qui ont pour siège la raison, l'intuition, les émotions et les sentiments, la volonté, les désirs et les passions. C'est la langue qui opère la synthèse de l'*humanité de l'homme*, cette qualité par laquelle notre espèce possède la faculté de savoir qu'elle existe, et qu'elle existe dans le temps. La langue est beaucoup plus qu'une caractéristique accessoire de la personnalité humaine : elle est une condition de son identité, voire de son existence.

Il en est ainsi de toutes les langues, il en est ainsi de tous les langages, et tous les êtres vivants possèdent un langage obéissant à cette définition. Depuis les sifflements et les parades des oiseaux jusqu'au chant des baleines, depuis les métamorphoses et les polychromies des batraciens et des papillons, depuis les cris et les grimaces des singes ou des félins rapaces jusqu'aux émanations puantes de certains petits mammifères, tous les langages sont faits de signes plus ou moins subtils destinés à véhiculer un sens : menacer, intimider, repousser, vouloir, demander, séduire, consoler... Il en est ainsi de tous les langages uti-

1. Lalande, André, *Vocabulaire technique et critique de la Philosophie*, Presses universitaires de France, Paris, 1962.

lisés par l'homme, parfois à l'imitation de ceux des autres animaux, toujours pour nourrir son besoin de parler, de chanter, de montrer, d'évoquer, de suggérer. En tant que *langage*, la langue s'apparente enfin à toutes les formes d'art issues du génie créateur de l'homme, du dessin à la peinture et à la sculpture, de la danse et du mime au chant et à la musique et au théâtre, autant d'expressions qui font appel à des moyens rivalisant d'ingéniosité et qui, poussés à la limite de la perfection, atteignent à une remarquable simplicité. À cet égard, même un silence peut être lourd de sens, même l'immobilité porte un message, et la sagesse des vieilles pierres parle un langage dont il faut percer le secret.

L'écriture hiéroglyphique de l'ancienne Égypte, par exemple, est un langage chiffré sur lequel la patience de nombreux chercheurs étrangers s'est usée avant que les plus tenaces n'en pénètrent le sens. Les langues constituent en effet des codes hautement raffinés qui peuvent longtemps demeurer insondables pour quiconque n'est pas initié à leurs mystères. Une telle initiation se fait néanmoins spontanément entre les générations de locuteurs d'une même langue. L'enfant qui commence à parler imite les phonèmes (c'est-à-dire les sons) qu'il entend prononcer par ses parents et qu'il apprend à maîtriser à mesure que se développent et s'assurent ses organes vocaux. L'enfant ne sait pas encore que ces sons sont des signes et que ces signes sont des mots. Il l'apprendra plus tard, et le plus tôt sera toujours le mieux. C'est pourquoi l'apprentissage de la langue maternelle passe inévitablement par un enseignement *systématique* qui commence dès la première année du premier cycle d'études primaires, quand l'enfant atteint l'âge de cinq ou six ans. C'est à cette première étape obligée sur le chemin de la connaissance que l'enfant s'initie aux règles de base qui gouvernent les rapports entre les signes de sa langue. À l'adolescence, normalement, il possède déjà un vocabulaire étendu et maîtrise les règles les plus simples de la grammaire.

Cet apprentissage de la langue maternelle s'inscrit à un moment critique du développement intellectuel de l'enfant. Dimension cruciale de sa formation générale, l'enseignement de la première langue s'accompagne nécessairement d'un programme de lectures destinées à favoriser l'arrimage entre l'initiation à la *mécanique* de la langue et la découverte de sa *stylistique*. L'enfant qui apprend à lire apprend ainsi à *lire*. L'enfant qui ne sait pas *lire* ne sait *pas* lire et il éprouvera de sérieuses difficultés à s'exprimer par écrit. En vérité, il ne saura pas *écrire*, donc il ne saura pas décrire, démontrer, expliquer, car il est impossible de se livrer efficacement à ces activités si l'on n'a qu'une connaissance rudimentaire de sa langue maternelle. L'apprentissage de sciences dites « exactes », telles la biologie, la physique, les mathématiques ou l'astronomie, reste incomplet tant qu'il ne bénéficie pas des assises solides que garantit à toute démarche intellectuelle la maîtrise de la langue maternelle. Cela était vrai à l'aube de l'histoire des sciences, ça l'est encore de nos jours, où les contacts et les échanges entre savants de disciplines différentes et de cultures et de traditions étrangères se multiplient au rythme imposé par l'évolution rapide des moyens de communication. C'est pourquoi la maîtrise de sa propre langue est intimement liée à l'étude de n'importe quelle discipline, comme elle est liée à la découverte du monde dans lequel on est destiné à vivre et auquel on est appelé à contribuer.

Pareille association entre la maîtrise de la langue maternelle et l'acquisition du savoir n'est ni accidentelle ni une vue de l'esprit : elle est immanquable. La langue elle-même est une science exacte, et l'exercice intellectuel qu'exige l'apprentissage de ses règles est une démarche scientifique dans tous les sens de ce mot, exercice d'autant plus important qu'il amène l'enfant non seulement à découvrir petit à petit les secrets de l'une des plus prodigieuses créations de l'évolution – une langue, en l'occurrence sa propre langue – mais l'invite aussi à prendre conscience de la nécessité de la bien posséder s'il veut être libre d'en user pleinement.

L'effort que cette initiation exige est certes bien réel, mais il y a là un défi que la jeune intelligence des enfants est parfaitement apte à relever. Si tel n'était pas le cas, les écoliers n'arriveraient jamais à tracer sur une page des signes arbitraires qui n'ont pratiquement aucune ressemblance avec les sons auxquels ils correspondent, puis à les réunir pour former des mots qui « veulent dire quelque chose », des mots qu'ils reconnaissent et utilisent pour construire des phrases et exprimer une réflexion, un sentiment ou une émotion. Pour contraignantes et exigeantes qu'elles soient, les règles les plus difficiles ne sont en rien insurmontables. Loin de dresser sur le parcours des élèves des embûches décourageantes, elles sont, si l'on veut bien admettre une métaphore, la clé de contact de la machine à voyager dans l'espace et dans le temps des concepts et des idées. C'est la maîtrise des règles dans toute leur complexité qui permet d'élaborer une thèse ou une hypothèse, de former un projet, de caresser un rêve. Notons que de telles règles existent à l'état latent dans toutes les langues, qu'elles aient ou non un système d'écriture. Les balises qu'elles offrent au raisonnement sont inhérentes à la démarche naturelle de la pensée et se comparent aux neurotransmetteurs qui assurent le passage de l'influx nerveux entre les neurones. Autrement dit, elles aident à avoir de la suite dans les idées. C'est pourquoi comprendre les mécanismes de la langue aide à comprendre ceux de la pensée.

Le rôle des maîtres, à cet égard, est déterminant. Il leur revient de présenter l'étude de la grammaire non pas comme un « mauvais quart d'heure à passer » en attendant de s'occuper de « choses sérieuses », mais d'apprendre aux élèves à tenir la grammaire pour ce qu'elle est vraiment, c'est-à-dire le meilleur outil mis au point par le cerveau de l'homme pour mettre de l'ordre dans ses idées. Ainsi, c'est à l'école qu'il incombe de faire en sorte que les enfants deviennent des utilisateurs *compétents* de leur langue maternelle, surtout quand le milieu familial ou social leur a fait défaut. Le cas échéant, l'école doit prendre la relève des

parents et de la société et combler, pendant qu'il en est encore temps, les lacunes du bagage linguistique des enfants. Quand l'enseignement de la langue maternelle ne répond pas aux besoins de ces enfants à l'intelligence curieuse, assoiffée de savoir, ce sont les enfants qui sont punis. Rien n'est plus triste que de voir un garçon ou une fille de douze ou treize ans *forcer* pour formuler une idée ou une observation, voire exprimer une émotion, non pas en raison de troubles psychologiques ou de déficience mentale, mais parce qu'on aura négligé de l'initier au maniement de cet outil de prédilection qu'est sa langue maternelle. De façon caractéristique, cet enfant n'a pas de vocabulaire (il n'a pas lu un seul livre de sa vie), il ne sait pas écrire (personne ne lui a montré à former les lettres des mots dont il ignore par ailleurs l'orthographe), bref, il est infirme. On ne saurait mieux désigner cet état de carence intellectuelle auquel on l'aura condamné, peut-être irrémédiablement. Comment pourrait-il prétendre acquérir assez de science en anthropologie, en histoire, en géographie, en droit ou en médecine pour se déclarer anthropologue, historien, géographe, avocat ou médecin ? Comment pourra-t-il aborder sérieusement l'étude d'une autre langue s'il ne sait même pas se servir de la sienne propre ?

Certes, le fait de se débrouiller tant bien que mal dans une langue ou une autre peut s'avérer suffisant pour faire du tourisme, et si l'on peut se tirer d'affaire avec cinquante mots d'italien, baragouiner bravement son petit bonhomme de chemin de Rome à Florence et rentrer chez soi la tête et le cœur ornés de beaux souvenirs de voyage, comme le premier bourlingueur pourra en témoigner, cela ne suffit pas pour lire *Six personnages en quête d'auteur* dans la langue de Pirandello. C'est pourquoi l'enseignement de la langue maternelle doit être aussi rigoureux que celui de toute autre discipline. Notre ministre de l'Éducation semble déterminé à relever des taux de réussite bien *alarmants*, paraît-il, et fort peu flatteurs, c'est bien le moins qu'on puisse dire, pour une société qui se targue d'avoir démocra-

tisé le savoir. Bien sûr, on peut garder les élèves artificiellement aux études en se montrant moins exigeant à leur endroit et, après les avoir abandonnés à de longues années d'errance dans les corridors, les gratifier d'un diplôme non mérité attestant d'efforts non consentis parce que non demandés. Or l'habit ne fait pas le moine ni le parchemin le savant, et on n'augmente pas le nombre d'élèves ayant *réussi* leur parcours scolaire en abaissant les exigences d'obtention des diplômes. Un élève a *réussi* s'il a *appris* quelque chose. Et pour qu'il ait appris quelque chose, il faut qu'on le lui ait *enseigné*.

Le lecteur aura compris que la qualité de l'enseignement de la langue maternelle n'a rien à voir avec un soi-disant élitisme. L'affaire est beaucoup moins grossière que cela. Il est seulement question ici de transmettre aux enfants un savoir utile et de leur apprendre à en faire bon usage. S'il n'est ni nécessaire ni souhaitable que tous s'expriment en académicien, il est essentiel qu'ils possèdent au moins les règles qui gouvernent l'emploi du masculin et du féminin, du singulier et du pluriel, de l'accord du verbe avec son sujet, du complément avec son antécédent et de l'adjectif avec le mot auquel il se rapporte. Ce sont précisément ces règles qui sont le plus malmenées par les élèves, qui confondent les genres et marquent le singulier et le pluriel sur un coup de dés, qui ne distinguent pas l'infinitif du participe, et qui disposent d'un vocabulaire plus que limité, composé par ailleurs de mots dont ils ignorent le sens précis et qu'ils utilisent à tort et à travers. Peut-on croire qu'ils deviendront un jour *des citoyens capables de réfléchir, d'analyser et de raisonner* si nous ne prenons pas les moyens nécessaires pour remédier à cette situation ?

Avons-nous seulement songé que c'est peut-être l'ignorance dans laquelle nous tenons les écoliers, privés d'un enseignement digne de ce nom de leur langue maternelle, qui est à l'origine de leur désenchantement face à l'étude de quelque matière que ce soit ? Que les jeunes sentent

peut-être confusément que c'est leur incompétence linguistique qui les désespère de jamais pouvoir devenir « connaissants » dans quelque domaine que ce soit – et qui les pousse au décrochage ? Que, se découvrant incapables de faire des progrès réels dans des disciplines faisant appel à une maîtrise suffisante de leur langue, donc des mécanismes de leur pensée, ils en viennent à se croire trop peu intelligents pour prétendre poursuivre des études collégiales et universitaires ? Qu'ils se comportent comme les cancres qu'ils ne sont pas, mais qu'ils ne manqueront pas de devenir quand ils auront décroché, si nous les laissons faire ?

Langues et sociétés

Les idées voyagent, dit-on. La langue dans laquelle elles sont formulées est la voile qui les emporte autour du monde. Au hasard des échanges entre les ensembles sociolinguistiques, il est inévitable que les mots qui servent à désigner des particularités locales ou des produits nouveaux accompagnent les objets de ces échanges et soient adoptés par les habitants des pays destinataires, la langue de ces derniers ne possédant pas encore de mots pour nommer ces objets. Précisons que ces « objets » comprennent tous les produits de l'intelligence et de l'industrie humaines, et qu'ils englobent aussi bien les idées, les arts et les sciences que les techniques et le commerce, et qu'on ne saurait en restreindre la compréhension aux seuls articles de consommation strictement matérielle.

Le cas échéant, les locuteurs *naturalisent* ces mots étrangers et les intègrent à leur propre langue. Normalement, ils en modifient la graphie originale et la prononciation pour les rendre conformes aux règles de la formation des mots nouveaux de leur propre idiome, de sorte que ces mots étrangers, pour peu qu'ils ne soient pas l'objet d'une faveur passagère et que l'usage les retienne, enrichissent le trésor de la langue d'accueil. Tel a été le destin d'un grand nom-

bre de mots venus des quatre coins du monde, parfois si bien assimilés par la langue française que la découverte de leur étymologie en surprend toujours plusieurs. On trouve même dans le lexique de notre langue des mots d'origine inconnue qui résistent à toute tentative d'identification[2]. Ce phénomène du néologisme par emprunt de mots étrangers est inhérent au dynamisme même de toutes les langues. Il serait futile de le combattre pour le seul motif de défendre l'illusoire pureté d'un idiome qui, par sa nature même d'organisme vivant, est en renouvellement constant et en évolution continue.

À notre époque, c'est la langue des gros empires financiers militaro-industriels qui préside à la majorité des échanges internationaux de nature commerciale ou scientifique. Cette « langue des affaires » bouscule les langues nationales, parfois avec le *nihil obstat* de conseils d'administration qui tendent à délaisser leur propre langue au profit de cette nouvelle *lingua franca* qui aurait plus que toute autre les qualités voulues pour assurer une communication efficace entre les chercheurs ou, conclure des contrats lucratifs. Il y a lieu de porter un jugement sévère sur la brutalité suffisante d'une réalité dont le dossier des rapports internationaux ne manque pas d'exemples, et il faut déplorer le fait qu'après des millénaires de progrès de la pensée, nous en soyons encore à adorer un veau d'or et à concéder aux plus riches d'entre nous une importance et une influence démesurées qu'ils exercent non pas en raison de leur bel esprit, mais du seul fait de leur poids en bourse. Une telle perversion des valeurs finit par faire oublier que la qualité de la vie d'une société est tributaire de la qualité de la pensée de ses élites intellectuelles ou artistiques, bien sûr, mais aussi de ses élites marchandes et financières, et que la qualité de la pensée est liée à la qualité de la langue.

2. Ris (de veau) et barater, par exemple.

Aussi est-il impossible d'assister sans réagir à l'invasion de termes ou d'expressions d'origine étrangère qui, poussés par le courant, le snobisme et l'ignorance sont en concurrence directe avec des mots existants, qu'ils tendent à déloger. Ce n'est pas seulement le fait que ces mots usurpent la place d'équivalents français bien établis qui pose problème. S'ajoute à cela que leur intrusion nuit à l'entendement du discours. Le locuteur qui connaît et applique la convention de signes et de règles de la langue française reste interdit devant des emplois comme « établissement licencié », « la Banque N..., pour une » ou « ce comité répond directement au premier ministre ». C'est précisément l'existence d'une convention qui permet à des locuteurs de cultures aussi différentes qu'un Sénégalais, un Belge ou un Québécois de communiquer entre eux, *puisqu'ils utilisent la même langue*. Ce sont les exigences du code de la langue française qui font qu'un « Français de France » peut non seulement comprendre ses propres compatriotes, mais aussi s'entretenir avec des locuteurs d'autres cultures que la sienne, fussent-elles camerounaise, suisse, égyptienne, roumaine ou tunisienne, voire « québécoise du Québec », *pour peu que ses interlocuteurs utilisent comme lui la langue française*.

La multiplication des emplois aberrants à laquelle nous assistons dans à peu près tous les milieux au Québec apparaît d'autant plus suspecte qu'on nous rebat les oreilles avec des « Québec, première société française d'Amérique », « Québec, pays ouvert sur le monde », etc. Mais un Québec qui « implante une réforme » après avoir consulté un « comité aviseur » et qui prétend « clairer l'air avant de parler de comment s'organise (la réforme) tout en faisant attention jusqu'où on peut aller » est un Québec qui se referme sur lui-même. Personne ne comprend un tel jargon. Il n'est pas inutile de rappeler que la convention de signes à laquelle adhèrent des personnes de pays différents utilisant une langue commune n'invalide en rien les faits de culture propres à chacun de ces pays. Une telle convention n'exclut pas la création de signes particuliers répondant

à des besoins particuliers. La légitimité de ces *régionalismes* est incontestable. Ils sont nécessaires à l'*explication du monde* dans lequel évoluent les locuteurs. On les dit de bon aloi, ils ont leur place dans le lexique général de la langue, mais ils ne constituent pas pour autant une « variété » de français. Ce sont des mots en usage dans une région du monde, employés dans un sens particulier à ce lieu, mais ils appartiennent à la langue française. En revanche, les barbarismes et les impropriétés comme ceux donnés en exemple plus haut ne sont pas des régionalismes, et il n'y a pas lieu de les intégrer à notre langue. Des formules comme « il s'est intercédé auprès de la banque », « pour adresser ce dossier-là » ou « s'entretenir sur un sujet » sont des bêtises à proscrire à perpétuité. Sur la scène d'un théâtre, lancées par un comédien de talent, elles pourraient faire rire. Mais diffusées sur les ondes de la radio d'État ou prononcées par un ministre, elles provoquent des grincements de dents.

Une langue est forcément tributaire des circonstances dans lesquelles elle est employée. Tous nos contemporains ne font pas dans le détail et ne pèchent pas par excès de subtilité. Ils aiment affirmer leur indépendance par rapport au sens strict des mots de leur discours. « On se comprend de même », déclarent-ils, et ça leur suffit. Au diable les mauvais coucheurs qui ont toujours le doigt en l'air, le nez dans une grammaire ou un dictionnaire, et qui feignent de ne pas saisir ce qu'on leur dit. Que le sens réclame tel temps plutôt qu'un autre dans la subordonnée après un présent ou un futur (simple ou antérieur) dans la principale, par exemple, ne leur fait ni chaud ni froid. Qu'un verbe s'emploie obligatoirement avec l'auxiliaire avoir et jamais à la forme pronominale est le cadet de leurs soucis. Ils « s'objectent » à ceci ou à cela et « s'accaparent » de toutes sortes de choses sans la moindre vergogne. Pléonasmes, tautologies, truismes et lapalissades sont au menu quotidien de leur langue. Pensons à ces ridicules « présent sur les lieux », « présent sur place » et « potentiellement dangereux » qui infectent les bulletins de nouvelles, par exemple.

Normaliser l'erreur ?

Un certain club d'universitaires penche pour une bien courte théorie dite de l'*aménagement linguistique* selon laquelle une aberration comme le « joual » permettrait d'exprimer toute la gamme des émotions et toutes les nuances de la pensée. On n'a qu'à songer à quoi ressemble ce canasson dans sa forme écrite pour se convaincre de l'ineptie d'une telle assertion. Les adeptes de cette théorie défendent pourtant une thèse tout aussi courte en vertu de laquelle il ne faudrait pas obliger sadiquement les enfants à potasser les règles d'une langue *qui ne serait pas la leur*, comme si le français (« de France », bien sûr) leur était une langue étrangère : il faudrait, selon eux, adapter la grammaire, la syntaxe et l'orthographe au niveau d'expression le plus sommaire qui soit. Bien sûr, les membres de ce club se gardent bien de parler explicitement de « joual », préférant à ce mot pourtant d'une valeur descriptive imbattable le fumeux concept de « variété québécoise du français » qui a fait son chemin jusqu'au Conseil de la langue française du Québec, et qui a investi les chaires de ces lieux de très haut savoir que sont les universités québécoises de langue française Laval, Sherbrooke et Montréal. C'est à cette savante assemblée que l'on doit aussi le projet de « dictionnaire du québécois », qui consacrerait l'usage québécois, le bon et le mauvais, dans la plus étrange prétention que cette « variété » serait distincte de la langue française, mais qu'elle serait une langue au même titre que toute autre langue, y compris le « français de France », et qu'elle mériterait bien d'avoir son propre dictionnaire.

Beau projet de société que celui qui consisterait à consacrer les divagations syntaxiques, grammaticales, lexicales, morphologiques et phonétiques des Québécois. Il suffirait, en quelque sorte, de conférer à l'erreur le statut de « norme » du français en Amérique. Des lettres de noblesse, quoi ! Une fois cet édifiant projet réalisé, le Québec pourrait entreprendre de convaincre le reste de la francophonie

mondiale que sa « variété de français » possède tout le dynamisme et toute l'ingéniosité créatrice nécessaires pour devenir la nouvelle langue commune, non seulement de ses propres citoyens, mais aussi de tous ceux des autres pays de langue française.

Au lieu d'engloutir des fonds publics dans un « dictionnaire du québécois » qui contredirait la nécessaire solidarité du Québec avec les autres pays de langue française du monde, l'État ne serait-il pas mieux venu, dans son propre intérêt comme dans celui de ses partenaires de la francophonie, de commander la rédaction d'un ouvrage d'un tout autre ordre, susceptible d'intéresser un plus grand nombre de citoyens que quelques linguistes aux idées égarées dans les brouillards d'un « chenail du moine » qui, au fond, mérite beaucoup mieux que le clin d'œil complice, condescendant, à la sincérité flageolante, d'un club de soi-disant amis du peuple ? On peut se demander en effet si l'État québécois ne serait pas mieux avisé de commander la composition d'un grand ouvrage où seraient réunis tous les mots de la langue commune des francophones du monde entier, des origines les plus lointaines à nos jours, c'est-à-dire un dictionnaire *historique*, qui nécessiterait le dépouillement systématique de tous les dictionnaires anciens et des principaux ouvrages retraçant l'évolution de notre langue ; un dictionnaire *universel,* qui ferait la nomenclature de tous les mots, accompagnés de toutes les significations et de tous les usages propres à chacun des pays de langue française du monde contemporain, qu'il s'agisse des régionalismes, des archaïsmes ou des anachronismes ; un dictionnaire *critique*, qui réunirait, sous forme didactique, les règles générales et particulières de la grammaire et de la syntaxe, les principes de la phonétique, les difficultés et les irrégularités de notre langue, un recueil des locutions, des idiotismes et des exceptions, et enfin, un compendium des principales thèses, non seulement sur l'origine des langues, mais aussi sur la diversité linguistique et sur les rapports à établir avec les autres formes de lan-

gage ; enfin, un dictionnaire *anthologique*, qui réunirait des textes importants écrits ou traduits en langue française dans les principaux domaines d'activité humaine, tels la philosophie, la littérature, la musique, les beaux-arts, les sciences, le droit, la sociologie, etc.

L'ignorance et l'amnésie sont les pires ennemis de n'importe quelle langue. Un *grand dictionnaire historique, universel, critique et anthologique de la langue française* aurait pour avantage de préserver la *mémoire* de notre langue, d'en retracer l'*évolution* au cours des siècles et de la décrire dans son *état actuel*. Un tel ouvrage ne serait pas possible sans les moyens informatiques et les outils de communication qui sont maintenant à notre disposition. Il permettrait, à l'heure de la mondialisation des échanges, la mise en commun non seulement des ressources financières nécessaires, mais aussi la fusion des savoirs de spécialistes de partout dans le monde en réunissant autour d'un même feu toutes les cultures qui composent la francophonie. En tant qu'instigateur et maître d'œuvre de cette entreprise de grande envergure, le Québec serait propulsé aux premiers rangs de la Francophonie, laquelle ferait *cause commune* pour la défense et l'illustration de sa *langue commune*, la langue française.

Les sociétés cohérentes usent d'une langue cohérente. Il sera impossible de défendre le principe d'une « langue commune » pour le Québec tant que l'école n'aura pas le mandat d'enseigner rigoureusement aux enfants les fondements de leur première langue. Tout au long des consultations de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, des intervenants ont déclaré qu'on ne pouvait pas légiférer en ce qui concerne la qualité de la langue. À l'occasion de la journée thématique consacrée à cette question, à l'université de Sherbrooke, d'éminents linguistes ont soutenu le même point de vue, précisant que l'État n'a rien à voir dans les chaumières et qu'il ne peut pas contraindre les

gens à s'exprimer correctement. « Les temps changent. Il faut faire avec la langue *réelle* des Québécois et chasser la tentation nostalgique du français précieux d'avant la prise de la Bastille ». Cet argument ne tient pas debout. Le ministère de l'Éducation a tous les pouvoirs et toute la latitude nécessaires pour adopter et mettre en œuvre dans l'ensemble du réseau scolaire un programme d'enseignement axé sur une maîtrise raisonnable de la première langue des Québécois, donc sur la qualité de cette langue.

Et puisqu'il est question du XVIII[e] siècle, profitons-en pour faire une mise au point. Le français n'a guère évolué depuis le Siècle des lumières. Ses règles sont toujours les mêmes, sa syntaxe n'a pas changé, et ce sont surtout certains usages ou termes et expressions tombés en désuétude ou dans l'oubli qui témoignent d'une « évolution » somme toute plutôt modeste. Par exemple, sauf quelques particularités typographiques et orthographiques mineures, le passage ci-dessous, tiré d'un ouvrage paru en l'an M.DCC.LXXI, près d'un siècle et demi après la création de l'Académie française, pourrait avoir été écrit hier comme aujourd'hui, sinon demain : « *Cependant la fortune de Charles, qui dominoit en toute occafion celle de fon rival, le tira d'un mauvois pas dont toute fa fagacité & fon adreffe n'auroient pas pu le dégager. Le duc d'Orléans, dans le temps même où il devoit épouſer la fille de Ferdinand & prendre poſſeſſion du Milanès, mourut d'une fievre maligne. Cet événement délivra l'empereur de l'obligation d'abandonner une province ſi importante à ſon ennemi, ou de la honte de manquer à ſon engagement récent & ſolennel, dont la violation auroit bientôt occaſionné une rupture avec la France.* »[3] Le français de cet extrait est fort semblable à celui que l'on peut lire sous la plume de Marguerite Yourcenar, de Michel Tournier et de nombreux autres écrivains de notre temps.

3. Robertson, M., *Histoire du règne de l'empereur Charles-Quint*, Saillant et Nyon, Paris, 1771.

Plus près de nous, mais il y a tout de même plus d'un siècle, plus précisément en 1880, on peut lire, dans un petit livre de M^me^ Mathilde Bourdon, ce qui suit : *« À l'heure où Hector Vouvray finissait sa lettre à son ami, Yseult de Breuilly regardait de sa fenêtre le paysage que la lune inondait de clarté. Ses yeux allaient du ciel, resplendissant et pur, à la terre, parée de ses dernières beautés ; les bois n'avaient pas perdu leur feuillage ; ils apparaissaient comme une masse sombre que les pâles rayons ne pénétraient pas ; la prairie en pente, où les troupeaux paissaient la nuit, le jardin débordant de fleurs étaient revêtus d'une couleur argentée ; aucun bruit n'agitait l'air tiède, où s'épandait l'odeur des héliotropes et des roses ; Yseult contemplait, et un sentiment d'inexprimable félicité remplissait son âme. »*[4] La langue de ce texte n'appartient pas à une « variété du français » qui échapperait à l'entendement d'un lecteur de l'an 2001. Même le romantisme du style, qui pourra paraître vieillot à un esprit « urbain », est moins anachronique qu'il n'en semble : on pourrait en respirer les mêmes effluves dans un roman *Harlequin*. Un autre texte, tiré d'un livre paru en 1910, achèvera de nous convaincre que la langue française est aujourd'hui celle qu'elle était à cette époque, sous réserve, bien sûr, de quelques tournures ou emplois synchroniques. Qu'on en juge : *« Nous n'avons jamais assisté à une représentation de la* Flûte enchantée *sans nous rappeler la parole de Beethoven, qui préférait cet opéra à tous les autres de Mozart 'parce que, disait-il, c'est le seul dans lequel Mozart se soit véritablement montré allemand'. En effet, après avoir réalisé la perfection de la forme italienne dans les* Nozze di Figaro *et dans* Don Giovanni, *il avait écrit la* Flûte enchantée *dans un style nouveau, plus grave et plus élevé. Il avait d'ailleurs pleine conscience de cette évolution, et les chefs-d'œuvre qu'il eût pu produire l'eussent probablement montré élargissant de plus en plus cette nouvelle manière. Mais les chefs-d'œuvre ne devaient pas venir : l'illustre compositeur mourut deux mois après la représentation de la* Flûte enchantée.

4. Bourdon, Mathilde, *Marc de Lheiningen, suivi de Histoire d'Yseult*, Bray et Retaux, Libraires-éditeurs, Paris, 1880.

Aussi, est-il difficile de se défendre d'une impression de tristesse quand on écoute le dernier ouvrage du maître, enlevé dans sa trente-sixième année. »[5] L'extrait proposé ici se lit comme une chronique du *Devoir* ou du *Voir*, tant il a des accents qui nous sont familiers. Il faut convenir que l'expression « enlevé dans sa trente-sixième année » semble appartenir à un autre temps, et que nos chroniqueurs écriraient peut-être aujourd'hui « mort à trente-six ans », voire « emporté » ou « disparu » à trente-six ans. Mais ce sont là questions de style. La grammaire, la syntaxe et l'orthographe sont les mêmes.

Mais alors, si la grammaire, la syntaxe et l'orthographe sont intactes, où est le problème ? Si la langue française n'a pas changé, quelle est donc cette menace qui plane sur son avenir ? Qu'est-ce qui lui vaut tout ce tapage que l'on fait autour de son *bon usage* ? Comment expliquer l'empressement des citoyens à répondre à l'invitation de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec ? D'où vient le sentiment d'urgence qui imprègne les interventions des auditeurs sur les tribunes téléphoniques ? Pourquoi donnent-ils à entendre qu'on les a dépossédés d'un bien précieux, quand on a cessé de donner à leurs enfants un enseignement approprié de leur langue maternelle dans les écoles ? Et pourquoi s'indignent-ils quand les personnes mêmes qui, journalistes, politiciens, industriels, avocats, intellectuels, devraient donner publiquement l'exemple d'une langue châtiée, disciplinée, domptée, se laissent aller à parler comme des rustauds sous prétexte de... mais de quoi donc ? De simplicité ? De convivialité ? Qu'est-ce qui pousse l'animateur d'une émission d'affaires publiques de la première chaîne de Radio-Canada, par exemple, à dire *« botcher son français »* ? Est-ce pour faire le drôle ? Pour frapper l'imagination ? L'expression « massacrer son français » n'aurait-elle pas

5. Stoullig, Edmond, *Les annales du Théâtre et de la Musique*, Société d'éditions littéraires et artistiques, Librairie Paul Ollendorff, Paris, 1910.

assez de sens pour lui ? Pourquoi aura-t-il fallu qu'un auditeur lui en fasse le reproche pour que cet animateur finisse par reconnaître, en riant jaune, que sa tentative de « plaisanterie » n'avait pas eu l'heur de paraître plaisante à tout le monde ?

À voir le peu de cas que l'on semble faire des protestations des auditeurs de Radio-Canada quant à la qualité de la langue de ses artisans, il n'y a pas lieu ici de se faire d'illusion. En adoptant sa nouvelle politique linguistique, dont le lancement officiel a eu lieu en mai de l'an 2000, notre malheureuse société d'État a accordé à ses animateurs un permis de polluer les ondes de toutes les bêtises qu'ils voudront, pourvu qu'ils les fassent suivre d'une « phrase justificative » ou d'une « excuse atténuante ». La belle et commode affaire ! Un journaliste pourra se permettre d'énoncer les pires horreurs s'il les ponctue d'une formule *justificative* et *atténuante*. Résultat ? Cette grossièreté : *« Le pilote, qui a péri dans l'accident, avait plusieurs années de vol, comme on dit, derrière la cravate »* ; ce chef-d'œuvre d'insignifiance : « (le prix du) *mazout – comme on dit en bon français : de l'huile à chauffage... faut se comprendre...* » ; cette bêtise sans nom : *« (...) le time-out médical... je cherche le mot français...* (petit rire niais du chroniqueur, qui ne trouve pas le mot français) *le time-out médical, bon ! (...) »*, et enfin, ce sublime étalage d'une confuse ignorance : *« On n'a pas le choix, comme dit la maxime »*, et tous les « comme on dit en chinois » et autres « permettez-moi l'expression » des joyeux drilles de nos ondes radio-canadiennes. Voilà donc qu'au lieu de vouloir corriger une situation aberrante où les plus incapables « tiennent le micro », les responsables des services français ont concocté une astuce qui les autorise à tricher avec la nécessité d'exigence et d'excellence professionnelles qui leur incombe Ce volet de la politique linguistique de Radio-Canada, avec ses relents de nonchalance insupportable et de tolérance aménagiste, n'augure rien de bon pour la langue française au Québec.

Il y a beaucoup plus grave encore. Les utilisateurs compétents de cette langue magnifique qu'est le français sont chez nous menacés d'extinction, leur nombre diminuant inexorablement de jour en jour, non pas en raison des seuls facteurs de dénatalité ou de contre-immigration défavorables, mais parce qu'il n'existe pratiquement pas de relève, notre langue n'étant plus enseignée dans les écoles depuis plus de trente ans. Dans le domaine de la traduction, en tout cas, ne cherchez pas de relève. Il n'y en a pas. Les meilleurs traducteurs sont les plus vieux, issus des collèges classiques. Les plus mauvais sont les plus jeunes, « formés » dans les polyvalentes et les collèges d'enseignement général et professionnel avant d'être admis à l'université, où l'on découvre qu'ils ne maîtrisent ni le français ni l'anglais. Quelle déconvenue pour ces jeunes gens férus de communication qui n'ont pas reçu de l'école la préparation nécessaire à un cours de niveau supérieur ! Les responsables de ce gâchis ont mis le diable dans des méthodes d'enseignement éprouvées pour les remplacer par des techniques « révolutionnaires » qui, après avoir été tentées ailleurs, avaient pourtant été rejetées parce que parfaitement stériles.

Par une contorsion intellectuelle qui ferait pâlir d'envie les politiciens les plus roublards, ces *pédagologues* ont pensé qu'on peut devenir *assez bon* ingénieur même si on manie *assez maladroitement* l'instrument au moyen duquel on réfléchit, examine, étudie, suppute, compute, calcule, pose et suppose. Et après ça, on mettra sur pied une commission d'enquête pour savoir pourquoi les parois des tunnels se lézardent avant qu'on ait fini de les construire. Nos experts en « réussitologie » auront jugé qu'il serait possible de devenir *assez bon* journaliste, même si on connaît *assez mal* son principal outil de travail, c'est-à-dire la langue dans laquelle on s'exprime. Les premiers intéressés nous donnent cent fois par jour la preuve que cela est archifaux.

Quelques exemples aideront le lecteur à se faire une juste idée de la « variété québécoise de français » que la Société Radio-Canada propose à son auditoire : *(À ce stade-ci de l'enquête), c'est potentiellement le vol qui semble vouloir s'avérer être le mobile (du crime)* ; *Plus de soixante témoins pourraient potentiellement être appelés* ; *Peut potentiellement comporter des risques* ; *(Le premier ministre) s'est intercédé auprès de la Banque* ; *L'incident aurait pris naissance initialement dans (...)* ; *L'homme aurait été monté de force dans une automobile* ; *On aurait pu assister à l'éclosion d'une véritable hécatombe* ; *Les représentants des chefs d'État des pays occidentaux ont convergé vers Jérusalem pour asseyer* (sic) *d'arrêter l'impossible* (re-sic) ; *Les effets détrimentaux (de l'enfouissement des déchets)* ; *Une question difficile à répondre* ; *(On trouve dans les Maritimes) des plages inénarrables* ; *(Voici maintenant) un disque qui a été un peu initié par Line Renaud* ; *Les réformes qu'il a initiées* ; *Initier un projet de fusion* ; *C'est Bombardier qui a initié ça* ; *(Les enquêteurs) sont attendus éminemment* ; *Allumez vos phares, ça peut vous épargner des accidents* ; *La panne a été déplacée* ; *L'accident a été déplacé* ; *Un véhicule qui a perdu du liquide, on peut pas voir c'était quoi* ; *C'est un espoir de médaille* ; *La pression (de la raquette) est plus tendue* ; *Pour annoncer ce dont on aura décidé* ; *(Elle était) complètement toute nue* ; *(Les équipes vont) compléter le déneigement* ; *Jusqu'à relativement tout récemment* ; *C'est lui qui... pardonnez-moi l'expression, mais les gens vont comprendre... qui caaul toutes les chottes* ; *Vous allez voir que ça flaille* ; *Yemaamuséic* ; *On trouve le plus tchiiippe... je dis « le plus tchiiippe » parce qu'y a pas vraiment de mot français pour dire ça* ; *C'est bin tchiiippe mais ç'aa l'air beau* ; *Enweille donc* ; *Chpense qu'elle a sniffé trop d'vinaigre* ; *Aux Stoznis, la bande dessnée*, etc., etc.

Des horreurs de ce genre, contrairement à ce que voudrait bien le laisser croire le conseil linguistique de Radio-Canada, il en pleut, il s'en commet à la douzaine tous les jours, toutes émissions de radio et de télévision confondues. Le français de Radio-Canada est devenu si mauvais, en vérité, qu'il serait impossible de relever toutes

les erreurs de toutes sortes qui brouillent les ondes au cours d'une seule journée. Comment un conseil linguistique aussi averti que celui de Radio-Canada peut-il ne pas se rendre compte que non seulement un nombre important de journalistes, chroniqueurs et animateurs vedettes des ondes radio-canadiennes pèchent contre la grammaire et la syntaxe de notre langue, mais que certains en charcutent aussi les règles de la diction et de l'élocution (pensons, notamment, à ce chuintement exécrable sur lequel glissent les syllabes finales en *i*, en *é*, en *u* et en *ou* qu'affectionnent les présentateurs des journaux télévisés) ? Comment tout cela peut-il échapper à l'attention, même bienveillante, du conseil linguistique de la société d'État ?

Ce ne sont pas là vétilles de tatillons. Quand on affirme diffuser en français, on ne le fait pas avec des mots anglais et on n'emploie pas les mots français dans un sens impropre. L'efficacité de la communication repose sur le sens réservé, par convention, aux mots qui entrent dans la composition du message. Ici, la rigueur s'impose. Elle n'est pas facultative. Comment peut-on ignorer la dégradation de la pensée logique qu'entraînent inexorablement le mépris des règles de la langue française et l'insouciance et la paresse dont témoignent trop d'artisans de la radio et de la télévision publiques ? C'est pourtant dans une parfaite incohérence que les responsables des services français de la société d'État fédérale tolèrent la langue plus que douteuse que l'on entend à toute heure du jour sur les ondes. Est-ce du français « aménagé » ? Est-ce un sabir ? Un patois ? Un dialecte ? Est-ce du baragouin ? Du charabia ?

« Il aimait la musique » est une phrase toute simple. Elle se compose d'un pronom sujet du genre masculin marqué du singulier, d'un verbe d'action du premier groupe conjugué au singulier et à l'imparfait de l'indicatif, et d'un substantif complément direct du genre féminin, marqué du singulier et accompagné d'un article défini, lui aussi au féminin singulier. Tous les éléments de la phrase sont

repérables du premier coup d'œil et l'analyse grammaticale ne pose aucun problème. En revanche, une camelote comme « *Yemaamuséic* » est beaucoup plus complexe. Certes, il est indéniable qu'elle se prononce sans trop d'effort et qu'elle est apprêtée au goût des maquignons. L'animateur qui a servi *ça* aux téléspectateurs a enfourché le joual que l'on soigne dans l'écurie langagière des Québécois, et ce, au mépris du « français exemplaire » que l'on prétend offrir sur les ondes de Radio-Canada. « *Yemaamuséic* », disait-il ? Mais quelle est donc cette chose ? Est-ce une devinette ? Une onomatopée ? Est-ce une phrase ? Le cas échéant, quel en est le sujet ? Est-il au masculin singulier ? Au féminin pluriel ? Où est le verbe ? *Y a-t-il* un verbe ? « *Yemaamuséic* »... Le lecteur aura compris que quel que soit l'angle sous lequel on soumet cet équidé tératologique à l'examen, il reste un mystère pour quiconque n'aura pas appris à le ferrer dans la boutique du maréchal. Imaginons ce qu'en ferait un Allemand qui aurait appris le français dans un lycée de Strasbourg.

Contre toute logique, nos aménagistes soutiennent que c'est cette langue-là qu'il faudrait enseigner dans les écoles du Québec. Le but de l'opération, précise-t-on, serait de ne pas accabler les enfants, ces « *chanceux* » qui tiendraient désormais « *de la bouche même du cheval* » – leur professeur de français, peut-être, ou mieux encore, un célèbre animateur de télévision, tous les secrets du mâchouillage facile. Malheureusement, cette théorie aménagiste ne sert à rien. Elle ne contribue surtout pas à faire avancer les choses ni à améliorer les connaissances des Québécois de leur langue maternelle. Elle les invite plutôt à rejeter toute tentative de mieux maîtriser le français et à se satisfaire d'un dialecte qui leur fermera la porte du monde extérieur. Elle propose le repliement sur soi, le rétrécissement du tissu culturel, l'appauvrissement du vocabulaire. Cette thèse est une catastrophe intellectuelle indéfendable qui risque d'imploser dès qu'on la soumet à une analyse même sommaire, et il faut lui opposer un refus sans équivoque. Les aménagistes

proposent d'adapter la langue à l'ignorance des utilisateurs. Pareil non-sens doit être dénoncé. Autant dire que le Québec n'aurait pas d'autre destin que d'être le pays où l'on parle peut-être le plus mauvais français de toute la francophonie.

C'est l'ignorance qu'il faut combattre. Pourquoi devrions-nous saccager la grammaire et l'orthographe quand ce sont les locuteurs qui doivent se retrousser les manches et réapprendre ce qu'ils ont mal appris ou apprendre ce qu'ils n'ont jamais su ? On progresse mieux auprès d'un maître exigeant qu'auprès d'un maître complaisant. Cela n'a rien à voir avec la nostalgie d'une époque « révolue » où l'on n'avait pas honte de s'exprimer clairement et correctement, et où l'ignorance n'était pas brandie comme un étendard. En revanche, cela a tout à voir avec l'efficacité de l'outil dont on se sert pour exprimer sa pensée et communiquer avec les autres.

Quelle langue française ?

Inexorablement, les empires chavirent sous le poids de leurs propres excès et ils tombent sous les coups que leur portent les siècles. Leur chute entraîne des bouleversements dont la clameur se répercute sur les générations qui passent, et la mémoire des hommes fouille les ruines d'un passé dont la gloire s'inscrit dans la pierre des monuments, où la poussière des temps achève d'en prononcer le destin accompli. La langue de ces géants qui donnent aujourd'hui le *la* aux chantres de l'économisme deviendra-t-elle demain « langue morte » ? Il en fut ainsi des langues latines et grecques, ces ancêtres de la langue française qui furent des langues de grandes civilisations que l'on dit aujourd'hui disparues. Mais le latin et le grec sont-ils vraiment des langues mortes, et les civilisations qui les ont vues naître, grandir et rayonner ont-elles vraiment disparu ? Peut-on déclarer « mortes » des langues dont les racines servent tou-

jours à former chaque année une pléiade de mots nouveaux et qui sont encore bien vivantes dans des dizaines de milliers de mots d'usage courant de notre langue française ? Dans tout le texte qui précède, sauf quelques noms propres et, bien sûr, les énormités langagières données en exemples à ne pas suivre, un seul mot n'est pas d'origine ou de formation latine ou grecque.

Avec plus de cent dix millions de locuteurs répartis dans une cinquantaine de pays autour du globe, on pourrait croire que la langue française n'est pas menacée ni en voie de disparition. On pourrait croire que sa richesse intrinsèque la protégera toujours du néant. On pourrait aussi se persuader que si la grammaire et la syntaxe du français sont aussi souples et dynamiques que celles de n'importe quelle autre langue contemporaine, elles s'accordent parfaitement aux besoins des utilisateurs de notre siècle. Qu'elle soit en mésestime dans certains milieux où on lui trouve, semble-t-il, un parfum suranné, soit ! mais cela n'enlèverait rien aux qualités et à l'utilité d'une langue dont les ressources permettent d'explorer tous les reliefs de la réalité concrète, tous les labyrinthes de l'abstraction, de la création et de l'imagination, fussent-ils le lieu d'expériences ou de recherches techniques, scientifiques, artistiques ou philosophiques.

L'existence et le rayonnement d'une langue ne peuvent cependant pas reposer sur ses seules qualités intrinsèques. Encore faut-il que ses utilisateurs en connaissent les règles et qu'ils les observent. Admettons que les pouvoirs publics ne peuvent pas forcer un citoyen à parler une langue châtiée dans sa vie privée. Cela ne veut pas dire que l'État doive abdiquer sa responsabilité de corriger les situations anormales qui touchent à la société tout entière. Si l'État intervient lorsque des crimes contre la personne sont commis dans l'intimité d'un foyer entre membres d'une même famille, et ce, au nom de valeurs sociales qui condamnent ces comportements répréhensibles qui détruisent l'har-

monie familiale et troublent la paix sociale, pourquoi lui serait-il refusé de faire de la qualité de la langue *une affaire d'État* ?

Un peuple qui prétend à une présence internationale doit avoir les caractéristiques d'une personnalité internationale. L'affirmation de cette personnalité passe par la promotion d'une langue de qualité internationale. Par conséquent, les pouvoirs *publics* peuvent et doivent donner à l'école *publique* le mandat de prodiguer un enseignement de qualité de la langue maternelle, et c'est aux pouvoirs publics qu'il revient de mettre à la disposition de l'école les moyens nécessaires à cet égard. Cette responsabilité comprend le recrutement de maîtres qualifiés et compétents et la formation appropriée des futurs enseignants, ainsi que la mise en place d'un cadre pédagogique propice à la transmission du savoir.

Mais comment donner (encore) un coup de balai dans les programmes de français et redresser la situation sans tomber dans le piège du calendrier républicain ? Loin de prétendre détenir le monopole de la vérité, l'auteur croit cependant savoir qu'on est toujours avisé de commencer par le commencement. En l'occurrence, cela consisterait à définir des objectifs d'enseignement de la langue maternelle en fonction de critères portant sur la nécessité, pour les élèves, de maîtriser les notions de base de leur langue dès la fin du troisième cycle d'études primaires. Les deux premières années du premier cycle pourraient être consacrées presque entièrement à l'étude de la langue. L'espace nous manque ici pour entrer dans tous les détails du programme pédagogique qu'il conviendrait d'adopter, mais les éléments suivants devraient être tenus pour indispensables : initiation à l'alphabet et à la calligraphie ; exercices de prononciation et d'élocution ; introduction aux notions de genre et de nombre et aux parties du discours (nom, article, adjectif, pronom, verbe, etc.) ; notions grammaticales de base (rapports entre le sujet, le verbe et le complément,

conjugaison, temps et modes verbaux) ; enrichissement du vocabulaire ; programme de lectures obligatoires. Les matières dites de « compétences transversales » seraient, pour l'alphabet, la calligraphie, la prononciation et l'élocution : le chant, la musique, la danse et le dessin ; pour l'apprentissage des notions touchant le genre, le nombre et les parties du discours : des disciplines comme la géographie, l'histoire, la biologie et le calcul. Tout le programme serait obligatoire et les progrès des élèves feraient l'objet d'un contrôle hebdomadaire. Il importe de ne pas rater le départ et de rectifier rapidement le tir dans les cas où un élève éprouve des difficultés à suivre ses camarades. Ici, la collégialité s'impose et le supplément d'aide dont un enfant pourrait avoir besoin doit faire appel à la solidarité. C'est toute la classe qui bénéficie des progrès accomplis par chacun des élèves. On ne perd pas son temps à aider son compagnon de route à franchir un obstacle. Pour le reste du cycle primaire, le programme pourrait être conçu de façon à assurer l'approfondissement des notions acquises au cours des deux premières années. Les élèves seraient progressivement amenés à découvrir d'autres aspects de leur langue dans un champ d'exercices élargi permettant d'intégrer, notamment, la rédaction, cet outil par excellence de la mise en pratique des notions fraîchement absorbées.

Voilà qui est partir du bon pied. Voilà ce qu'on appelle préparer les enfants à devenir des citoyens libres, capables de faire des choix, puisqu'on leur aura appris à faire l'effort, bien réel, rappelons-le, d'assimiler des notions dont l'importance, voire l'utilité immédiate, pourrait leur échapper, mais que les maîtres ne manqueraient pas de souligner et de rattacher à l'acquisition de tous les autres savoirs. À la fin du premier cycle d'études, la maîtrise des règles de base de la grammaire et de la syntaxe de leur première langue, la *langue française*, serait acquise, et les élèves pourraient s'engager sur le reste de leur parcours scolaire munis d'une clé ouvrant la porte de la grande bibliothèque de l'inconnu à explorer.

Il est évident qu'un programme d'enseignement de la langue maternelle ne saurait à lui seul apporter un remède à la situation de la langue française dans notre pays, eût-il toutes les vertus souhaitables en l'occurrence. Le contexte social doit prendre le relais de l'école et offrir aux futurs citoyens des perspectives intéressantes de participation à la vie de la collectivité.

Si la société québécoise tient à préserver son héritage culturel français, elle devra parler, écrire et promouvoir une langue française de qualité exportable, compréhensible au-delà de ses frontières, toute parée qu'elle soit de ses couleurs « locales ». C'est à cette condition que le Québec pourra entretenir des liens réciproquement enrichissants avec la communauté internationale qui utilise la même langue que lui. Si l'affirmation de la personnalité internationale du Québec passe par l'affirmation de sa culture française, il faudra que le français dans lequel elle s'exprime soit de qualité internationale. ◊

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire

et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)

Pour 1 an ❑ (4 N^{os} 30$), pour 2 ans ❑ (8 N^{os} 55$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ **PROV.** _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: ( ) _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

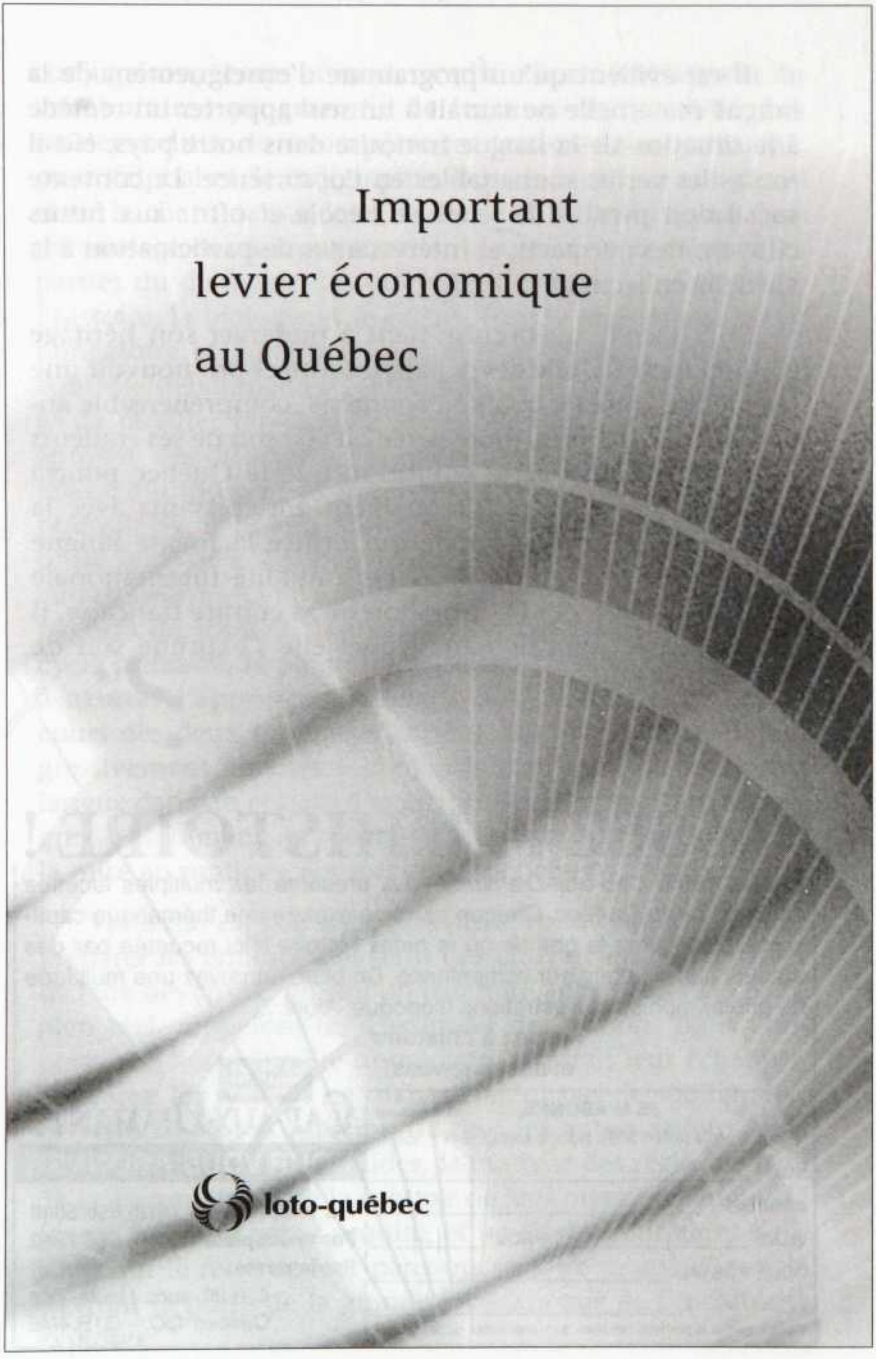
Important
levier économique
au Québec
loto-québec

Les dix mythes de l'économie québécoise

*Jean-François Lisée**

L'économie québécoise croît plus vite que l'ontarienne, les Québécois ont un niveau de vie supérieur, s'enrichissent davantage et leur richesse est mieux répartie qu'ailleurs en Amérique. Des constats essentiels au débat sur le modèle québécois.

Pour un certain nombre de leaders d'opinion, la cause est entendue : le modèle économique ontarien est un bolide admirable, bien calibré, qui avance à vive allure sur la route du progrès économique. Le modèle québécois, lui, serait encrassé, retardataire, peu performant.

* Auteur de *Sortie de secours* et conseiller de deux Premiers ministres du Québec, l'auteur est chercheur invité au département de sciences politiques de l'Université de Montréal et au groupe CRITÈRES**.

** Cet article est une version très élaborée d'un texte d'abord publié dans *La Presse* du 6 décembre 2000, intitulé *L'économie québécoise : des mythes*. Merci aux économistes Pierre Fortin, de l'UQAM, et Denis Boudreau, de Statistique Canada, aux analystes Pierre Cardinal, Luc Laferrière et Ted Tsiakopoulos de la SCHL, à Claude Lefebvre du service des finances de la ville de Montréal, à l'économiste Jong Huang de la ville d'Edmonton et à la comptable Chantal Pauzé de Gestion CBMP pour avoir prodigué données, calculs et conseils dans l'élaboration de ce texte, qui n'engage évidemment que l'auteur.

Il est rare qu'on puisse, en ces matières, présenter un démenti définitif. L'économie est une partie qui ne se termine jamais, les chiffres varient selon les années. Le cycle économique ontarien est particulièrement sensible aux humeurs de l'industrie automobile, qui creuse la crise lorsqu'elle se présente – pertes d'emploi massives et rapides – et pompe ensuite la reprise – annonces d'investissements d'un milliard en un jour. Or nous avons aujourd'hui une occasion qui se présente rarement. Puisque la période de croissance économique des années 1990 est terminée, nous détenons un point de départ et un point d'arrivée définissant une « période » économique claire. L'année 1989 ouvre la période. C'était, pour le Québec et l'Ontario, le sommet du cycle économique précédent. Les deux sociétés sont ensuite entrées et sorties du ralentissement économique à des rythmes différents, puis se sont dirigées vers un même nouveau sommet, celui de 2000. Statistique Canada a publié le 30 octobre 2001, dans ses Comptes nationaux, les chiffres provinciaux pour 2000. Nous avons donc le résultat de la période. De plus, un certain nombre de travaux comparatifs pancanadiens récents effectués par le gouvernement de l'Alberta et la ville d'Edmonton nous fournissent une source de données dont la crédibilité n'est pas contestable.

Bien sûr, il faut rappeler qu'au point de départ, en 1989, l'Ontario était plus riche que le Québec. C'est vrai depuis qu'on tient des statistiques. Il ne s'agit donc pas de savoir si le bolide ontarien est devant le québécois, c'est une certitude. Il s'agit de savoir si l'engin québécois s'est déplacé plus ou moins rapidement que l'ontarien pendant la dernière période. Si l'écart qui les sépare s'est creusé ou refermé.

Mythe #1 : L'économie ontarienne progresse plus rapidement que la québécoise. Faux.

L'économie ontarienne « grossit » plus rapidement que l'économie québécoise (34 % contre 28 %), parce que sa population augmente davantage (16 % contre 7 %). Mais on peut grossir et s'appauvrir en même temps. Le meilleur indicateur de la croissance économique d'une société est l'enrichissement global, divisé par le nombre de personnes qui l'habitent. À ce titre, le Québec a davantage progressé en 11 ans, avec 19 % de croissance, que l'Ontario, avec 16 %[1]. Bref, si vous êtes un Produit intérieur brut, vous avez davantage grossi en Ontario. Mais si vous êtes une personne, votre avoir collectif réel a davantage augmenté au Québec.

Mythe #2 : La forte augmentation de la population ontarienne est un signe de sa plus grande prospérité. Faux.

C'est le contre-argument avancé par les partisans du modèle ontarien. Y adhérer sans réserve, ce serait affirmer qu'avec 7 % d'augmentation de population sur la période, le modèle québécois est supérieur à celui des locomotives économiques que sont les États de New York (5,4 %), de Pennsylvanie (3,4 %), du Massachusetts (5,5 %), du Michigan (6,9 %) et de l'Ohio (4,7 %), pour ne nommer que ceux-là[2].

Il est tout à fait exact qu'une progression démographique zéro, et plus précisément une immigration zéro, serait le signe d'une économie malade au point de n'attirer aucun nouveau travailleur. Ce principe n'est pas un mythe.

1. Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux 2000, 30 octobre 2001.
2. U.S. Census Bureau, population estimates. (www.census.gov)

Ce qu'il l'est, c'est croire que la progression ontarienne représente la normalité et que, si le Québec fait moins bien, il est fautif. Il faut savoir qu'au contraire, le Canada et l'Ontario sont « hors normes ». Comme le notait un rapport récent du ministère québécois de l'Immigration, « si l'on fait exception du cas particulier que représente l'État d'Israël, le Canada déploie le niveau d'effort le plus élevé parmi les pays pratiquant une politique ouverte d'immigration ». Selon les chiffres de la Banque mondiale, le Canada affiche sur la période 1980-1999 une progression démographique annuelle presque au quadruple (1,1 % par an) de la moyenne des autres pays du G7 (0,3). Avec son 0,7 % par an, le Québec n'affiche « que » le double de cette moyenne[3]. Utiliser la progression de l'Ontario, au quintuple de la moyenne (1,6), comme « norme » d'immigration, c'est dire que ceux qui ne sont pas obèses sont sous-alimentés.

Avec sa propre progression, essentiellement due à l'immigration, le Québec franchit amplement le seuil d'attraction requis pour démontrer la bonne tenue de son économie. Il le fait avec d'autant plus de mérite que le Québec n'est pas une destination nord-américaine naturelle : d'une part, son caractère distinct, francophone, est assez net et connu pour détourner vers le reste du continent les immigrants qui veulent vivre le « rêve américain » classique, donc anglophone ; d'autre part, l'absence de la souveraineté ne permet pas au Québec d'offrir avec force et clarté un « autre rêve américain » aux immigrants potentiels. Dans ce contexte, le taux d'immigration et le taux courant de rétention des immigrants, d'environ 75 %, est remarquable.

3. Banque mondiale, Population dynamics. (www.worldbank.org) Sur la période étudiée, la quasi-totalité de l'accroissement de la population des pays du G7 vient de l'immigration, car les taux de natalité sont proches ou sous le niveau requis de renouvellement des populations. Aux États-Unis, les disparités sont fortes entre le Sud, qui reçoit une forte immigration légale et illégale mexicaine, et le Nord, en particulier le Nord-Est, dont les taux, on l'a vu, sont plus faibles qu'au Québec. Les résultats, pour les pays du G7, sont : Canada et États-Unis : 1,1 ; Japon 0,4 ; Royaume-Uni et France 0,3 ; Italie 0,2 ; Allemagne –0,2.

Mythe #3 : L'emploi progresse beaucoup plus en Ontario. Faux.

On peut l'évaluer de quatre façons. Le taux d'emploi mesure la proportion de la population en âge de travailler qui est employée. L'Ontario a débuté la période avec un taux de 66,4 et l'a terminé avec 63,3. Son taux a donc régressé de près de 5 %. Le Québec a débuté et terminé la période avec un taux de 57,9. Il n'a pas bougé.

Second indice : le taux de chômage. En Ontario, il est passé de 5,1 à 5,7. Le chômage a donc augmenté de 12 %. Au Québec, il est passé de 9,6 à 8,4, une diminution de 12,5 %. L'Ontario partait de plus haut mais décline. Le Québec partait de plus bas mais progresse.

Troisième indice : le taux d'activité, qui mesure à la fois les travailleurs et les personnes en recherche d'emploi. Entre 1989 et 2000, il est passé de 64,1 % à 63,2 % au Québec. En Ontario, les chiffres correspondants sont de 69,9 % et 67,2 %. Il y a donc eu détérioration dans les deux cas, bien plus prononcée en Ontario. La régression québécoise est de 1,5 %, l'ontarienne, de 4 %.

Quatrième indice : la création d'emplois. Il faut, là encore, ajuster les chiffres en fonction de l'augmentation de la population. Si, en 10 ans, un million de Belges déménageaient au Québec et que la moitié d'entre eux se trouvaient un emploi, le nombre d'emplois créés exploserait... mais le taux de chômage aussi. Lorsqu'on fait cet ajustement, année sur année 1989 et 2000, on constate que le nombre d'emplois a régressé de 2,2 % en Ontario, qu'il a progressé de 3,4 % au Québec[4].

Bref, en Ontario, les quatre indicateurs montrent une régression de l'emploi. Au Québec, deux indicateurs montrent une progression, un indicateur une régression nette-

4. Données de Statistique Canada.

ment plus faible que l'ontarienne, un indicateur une stabilité. La tendance est nettement meilleure au Québec, même si l'écart historique avec l'Ontario est loin d'être refermé.

Mythe #4 : Les Ontariens s'enrichissent, les Québécois s'appauvrissent. Faux.

Le revenu disponible total ontarien, donc une fois les impôts payés, « grossit » à peine plus qu'au Québec (15 % contre 14,5 %). Mais dès qu'on calcule l'augmentation du revenu par personne, le contraire apparaît : chaque Québécois a 30 % de plus en poche, chaque Ontarien n'a que 26 % de plus en poche. Cette donnée est encore imparfaite : elle tient compte de l'inflation en général mais pas de l'évolution réelle des coûts au Québec et en Ontario. C'est pourquoi on lui applique « l'indice implicite de prix ». Résultat : en moyenne, chaque Québécois a augmenté de 7,4 % son pouvoir d'achat sur la période, chaque Ontarien a réduit en moyenne de 0,3 % son pouvoir d'achat. Les Ontariens, donc, se sont légèrement appauvris pendant que les Québécois s'enrichissaient.

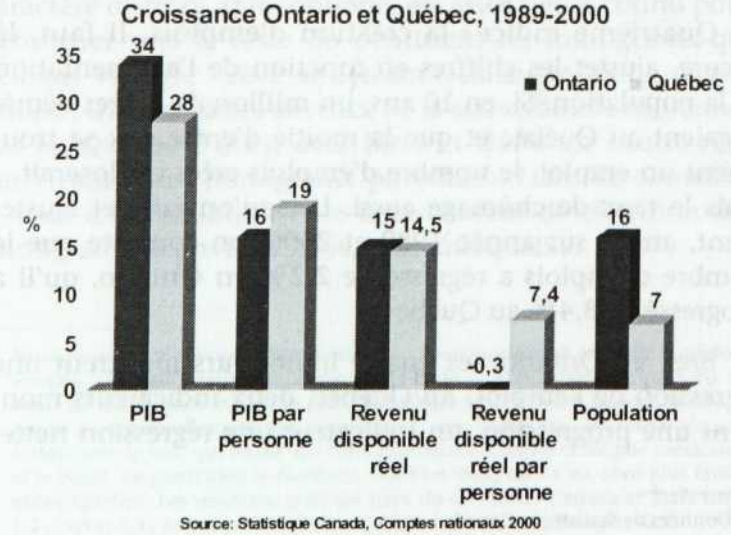

Source: Statistique Canada, Comptes nationaux 2000

Mythe #5 : Au total, le modèle ontarien laisse plus d'argent dans la poche de ses citoyens, le modèle québécois est un enfer fiscal qui confisque le pouvoir d'achat. Faux.

Nous venons de voir comment la situation a évolué sur la décennie. On s'interroge ici sur la capacité des citoyens de dépenser leur argent plutôt que de voir l'État lui en subtiliser une large portion. Il est vrai que le fardeau fiscal provincial est plus élevé au Québec qu'ailleurs. Cependant cet étalon de mesure est partiel, pour ne pas dire trompeur. Il ne tient pas compte du coût de la vie réel, notamment des coûts du logement, ni des économies réalisées par le contribuable lorsque l'État assume une partie des coûts des services. Si les garderies ne coûtent que 5 $ plutôt que 25 $, voilà un coût évité. Si l'assurance-médicament a un déficit, c'est que l'État paie une partie du coût des médicaments. Idem pour les frais de scolarité et les bourses, l'école privée subventionnée, le logement social et son impact à la baisse sur les coûts du logement, les spectacles et concerts gratuits. La décision d'une société d'État, Hydro-Québec, de maintenir des tarifs d'électricité résidentiels nettement moins cher que ceux de ses voisins est également un important coût évité au contribuable québécois (à Toronto on paie 38 % plus cher, 51 % à Moncton et 252 % à New York). Les comparaisons de taux d'imposition des provinces et des États sont essentiellement des palmarès de la mesquinerie : moins un État ne désire redistribuer la richesse, plus il gagne des points dans ces palmarès. Les gouvernements sociaux-démocrates ne peuvent, par définition, jamais en sortir vainqueurs.

Grâce au gouvernement de l'Alberta, peu penché vers la gauche, nous disposons d'une mesure qui a le mérite d'intégrer au moins une partie de ces coûts évités (il ne tient malheureusement pas compte des frais de scolarités

moitié moins élevés au Québec). Selon une étude KPMG/Alberta portant sur l'année 2001, à revenu égal et dans tous les cas étudiés – revenus de 40 000 à 150 000 $ par an – le contribuable de Montréal, avec ou sans enfants, a terminé l'année dernière en ayant dépensé nettement moins d'argent pour l'ensemble de ses besoins de base que le contribuable de Toronto (mais pas d'Edmonton). La différence est considérable : à 40,000 $ de revenus, le Torontois doit débourser plus de 4600 $ de plus. À 60 000 $, c'est 7600 $, et ainsi de suite. Voici les économies, en pourcentage, faites par le Montréalais, lorsqu'on compare les coûts sur une base de 100 pour Toronto.

LE COÛT DE LA VIE, IMPÔTS COMPRIS : MONTRÉAL/TORONTO

Étude coûts et fiscalité 2001, KPMG/Alberta

Niveaux de revenus	Coût de la vie, impôts compris	
Contribuables types	Toronto	Montréal
40 000 $ personne seule	100	- 9 %
60 000 $ couple, sans enfant	100	- 11 %
80 000 $ couple, 2 enfants	100	- 10 %
100 000 $ couple, 2 enfants	100	- 12 %
150 000 $ couple, 2 enfants	100	- 8 %

Bref, pour un même niveau de vie, à revenu égal, le Montréalais dépense entre 8 et 12 % de moins que le Torontois. Il conserve par conséquent une plus grande proportion de son revenu pour investir dans son équité, pour épargner, pour jouir de la vie – ou alors il s'endette moins. C'est énorme ! Et contraire à presque tout ce qui se dit, s'écrit, sur la question.

Le Québec avait fait produire par KPMG une étude similaire en 1998. Elle étendait la comparaison jusqu'aux revenus de 250 000 $ par an et aux 14 plus grandes villes du Canada et des États-Unis. Résultat : tous impôts et taxes compris, Montréal était la moins cher du continent pour les personnes seules gagnant jusqu'à 30 000 $ par an et les

familles gagnant jusqu'à 50 000 $ par an (donc une grande majorité). Montréal était dans la moyenne des 14 villes pour les familles jusqu'au sommet de l'échelle (250 000 $), dans la moyenne également pour les personnes seules jusqu'à 75 000 $ par an, jamais moins que onzième au-delà. (Note à Pauline Marois : il est impératif de faire une mise à jour annuelle de ces données, et de les publiciser correctement. Partagez-en les coûts avec l'Alberta.)

C'est dire que malgré « l'enfer fiscal » dont on nous rebat continuellement les oreilles, la *totalité* des contribuables montréalais conservent une plus grande part de leurs revenus que leurs voisins de Toronto. Qui plus est, *l'immense majorité des contribuables montréalais – et la quasi totalité des familles* – conservent une plus grande part de leurs revenus que leurs voisins des treize principales villes américaines.[5]

Mythe #6 : Le prix élevé des résidences torontoises enrichit les Torontois, le bas prix des résidences montréalaises appauvrit les Montréalais. Faux.

Certains rétorquent avec exactitude qu'une bonne partie des économies réalisées par les Québécois est attribuable aux coûts de logement plus élevés à Toronto. Puis, étrangement, ils vantent les mérites de ces coûts plus élevés en affirmant que le Torontois y gagne car il investira davantage dans sa propriété et fera davantage de profit lorsqu'il la vendra. Si c'était vrai, cela ne s'appliquerait qu'à une

5. Ministère des Finances du Québec, Budget 1998-1999, *La fiscalité des particuliers et le coût de la vie – Comparaison entre Montréal et différentes villes nord-américaines*, février 1998, (à : www.finances.gouv.qc.ca/francais/budget/1998-199/PDF/fiscpafr.pdf) et KPMG Consulting, *The Personal Tax and Costs of Living Study*, April 2001, (à : http://www.alberta-canada.com/statpub/pdf/kpmg_col.pdf)

minorité, car 66 % des ménages de l'Île de Montréal sont locataires, contre 42 % à Toronto. Surtout, c'est trouver bien des vertus à une tare. Le coût plus élevé du logement à Toronto (et à Vancouver, et à New York, et à Boston, etc.) est d'abord un important facteur d'appauvrissement. Il contribue largement à pousser le taux de pauvreté ontarien (et états-unien) à des niveaux plus préoccupants qu'à Montréal, sans parler de crises des sans-abris nettement plus aiguës et socialement coûteuses qu'au Québec. La pression démographique plus forte à Toronto est un des facteurs qui, aggravant la rareté des logements disponibles, poussent les prix à la hausse. Le désengagement du gouvernement torontois du logement social est un facteur supplémentaire. En haut de l'échelle, l'augmentation des inégalités de revenus dénote une course aux hauts salaires des cadres supérieurs qui, de même, pousse à la hausse les prix des résidences.

Mais même si on se concentre sur l'exemple du citoyen qui veut acheter une propriété, le calcul est fautif. Une proportion croissante d'économistes et de conseillers financiers affirme que l'immobilier personnel n'est pas un bon investissement. Il doit être considéré comme une dépense. Le Torontois voit une proportion plus grande de son avoir piégé dans cette dépense que le Montréalais.

Allons tout de même au bout de l'exercice et faisons le calcul, à l'aide du prix moyen des maisons unifamiliales publié par la SCHL. Travaillons d'abord sur deux hypothèses : l'achat d'une première résidence, puis d'une seconde. Nos deux jeunes ménages font l'acquisition d'une maison en 1979, sur hypothèque. Comme dans la majorité des cas, ils font un dépôt de 25 % de la valeur et amortissent sur 20 ans, en optant pour des taux renouvelables aux cinq ans[6].

6. Sur la période, les taux à cinq ans furent de 12,2 % en 1979, de 13,6 % en 1984, de 12,1 % en 1989 et de 9,5 % en 1994. Sur la période 1979-1999, la moyenne des taux fut de 11,1 %.

Comme la maison montréalaise est moins coûteuse que la torontoise, le ménage montréalais économise une partie de la mise de départ. Postulons qu'il n'est pas assez déluré pour investir cette somme de plus de 3000 dollars dans des actions indicielles du Dow Jones (actions qui suivent la progression de l'indice) et qui auraient quadruplé sa mise, sans même parler du gain de taux de change. Pensons que, plus timoré et confiant en l'économie ontarienne, il a acheté des actions indicielles du TSE-300 à la bourse de Toronto.

Ce n'est pas tout. Il y a des coûts évités : la valeur différente des maisons fait en sorte que les paiements hypothécaires sont moins élevés pour le ménage montréalais. Cependant, selon le calcul que nous utilisons, les taxes foncières sont généralement plus élevées à Montréal qu'à Toronto[7]. Le solde est positif pour le Montréalais. Il investit ces petites sommes chaque année, encore là, non

7. Les impôts fonciers, municipaux et scolaires ont été calculés de 1979 à 1986 à partir des estimations annuelles faites par le courtier Royal Lepage sur le prix des maisons (bungalow) au marché. Les régions de Toronto Centre et Nord Toronto, ainsi que Notre-Dame-de-Grâce et Pointe-Aux-Trembles ont servi de balise. (Source : *Historical data on Canadian housing*, www.Royallepage.ca.) Cette série donne systématiquement le fardeau montréalais comme plus lourd en chiffres absolus (ce qui n'est pas contestable) et même lorsque appliqué à la valeur moyenne pourtant plus faible à Montréal. Des études plus fines de la ville d'Edmonton réalisées à compter de 1987, et utilisées ici pour la suite de la série, (*Residential Property Taxes & Utility charges survey à www.gov.edmonton.ab.ca*) prennent également en compte la tarification séparée que Toronto perçoit pour l'eau et les égoûts, ce qui augmente le coût torontois. Sur la base de la maison unifamiliale moyenne de la SCHL, l'écart est réduit, mais toujours défavorable à Montréal. Cependant, sur la base de l'évaluation, plus élevée, de la maison moyenne faite par la ville d'Edmonton, Toronto devient plus cher (de 75 à 125 $ de plus par an, de 1998 à 2001). Évidemment, plus la résidence est cossue, plus l'avantage du Montréalais est important. L'étude KPMG/Alberta, déjà citée, enregistre pour 2001 un fardeau significativement plus lourd à Toronto pour des résidences identiques possédées par des ménages de revenus équivalents (de 715 $ à 1650 $ de plus par an pour des revenus de 60 à 150 000 $). C'est ce que notait aussi l'étude KPMG/Québec de 1998 (de 748 $ à 1840 $ de plus par an, l'échelle montant à 250 000 $ de revenus). En utilisant la maison familiale moyenne de la SCHL, une partie de la série de Royal Lepage excluant la tarification torontoise et en choisissant le niveau de taxation plus élevé de la ville de Montréal plutôt que celles, plus basses, d'autres villes de l'île, nous privilégions donc nettement le ménage torontois au détriment du ménage montréalais.

dans un véhicule surperformant, mais dans de bonnes vieilles obligations d'épargne du Québec, placées dans son REER. En 1999, les maisons complètement payées, nos deux ménages vendent résidence et investissements. Voici le résultat de ce scénario classique :

ENRICHISSEMENT PAR L'ACHAT D'UNE RÉSIDENCE PERSONNELLE, CAS #1 : TORONTO – MONTRÉAL 1979-2001
FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE AUX CINQ ANS, MISE DE FOND 25 %

	Torontois	Montréal	Écart Montréal
Somme disponible au départ	17 708	17 708	
Valeur de la maison au moment de l'achat	70 830	58 361	
Mise de fonds 25 %	17 708	14 590	
Prix de vente, 2001 (gain non imposable)	251 508	195 000	
Investissement TSE 300, 31/12 /1979 (à 1551,84)		3 117	
Vente TSE 300, 31/12/1999 (à 8413,75)		16 900	
Gain de capital		13 783	
Impôt payé sur les gains de capital		5169	
Gain de capital total		8 614	
Écart paiements hypothécaires sur 20 ans		24 320	
Écart d'impôts fonciers sur 20 ans (ville,scolaire,eau)		(10 310)	
Coûts évités (solde)		14 010	
Coûts évités+rendement (Obl Québec REER)		62 576	
Avoir final total	**251 508**	**269 307**	**+17 799**
			+7 %

Le résultat est assez net : deux coups de pouce donnés au Torontois (sur l'investissement choisi par le Montréalais et sur le calcul du fardeau fiscal local) n'ont pas réussi à effacer le gain réel effectué par le ménage de Montréal dans l'accumulation de son patrimoine. (Si on retire la variable d'impôts fonciers du calcul, l'avantage montréalais monte à 16 %, et à 40 000 $).

Une remarque s'impose également : l'écart entre les prix des maisons au moment de cet achat n'était que de 18 %, un des deux écarts les plus bas des 20 dernières années (il est monté jusqu'à 47 %). Un achat à un autre moment aurait gonflé l'écart de paiements hypothécaires, donc augmenté le coût évité du Montréalais, donc son rendement d'investissement, même à des périodes de rendement moindre que ceux, obligataires, des années 80 ou boursiers des années 90. Finalement, si la comparaison débutait maintenant, nos deux ménages profiteraient de taux d'intérêts hypothécaires réduits de plus moitié par rapport à 1979 (à 5 et 6 %) mais appliqués à des valeurs de maison qui ont plus que triplé. L'avantage montréalais est encore plus net.

Posons notre seconde hypothèse, fondée sur notre cycle économique complet, 1989-2000. Au début du cycle, un cadre montréalais et un torontois dans la quarantaine ont chacun fait des économies, financé et vendu une première résidence, donc disposent de la même somme pour s'acheter, comptant, une nouvelle propriété. Le Torontois doit débourser, en 1989, 274 000 $ pour acquérir sa maison et il attend de voir sa valeur monter pour la revendre avec profit, sans payer d'impôt. Le Montréalais, lui, ne doit débourser que 113 000 $ pour exactement la même résidence. Il dispose donc d'une somme supplémentaire de 160 600 $ qu'il peut investir ailleurs. Malheureusement, il choisit le TSE 300. On le voit, compte tenu des sommes en jeu, cette hypothèse ne peut s'appliquer qu'à une minorité des 33 % de Montréalais qui sont propriétaires.

Il faut compter l'écart de taxes foncières, globalement favorable au Torontois dans notre hypothèse. Ce dernier investit ces petites sommes, année après année, dans un véhicule identique à celui du Québécois de l'exemple précédent, soit à un niveau égal à celui des obligations d'épargne du Québec, dans un REER donc libre d'impôt.

Vient la fin du cycle économique, le sommet de 2000. Vente des deux maisons et des investissements, paiement de l'impôt sur le gain de capital. Où en sommes-nous ?

ENRICHISSEMENT (APPAUVRISSEMENT) COMPARÉ, PAR L'ACHAT D'UNE RÉSIDENCE PERSONNELLE, CAS #2 : TORONTO – MONTRÉAL 1989-2000 (DERNIER CYCLE ÉCONOMIQUE)

	Toronto	Montréal	Écart Montréal
Somme de départ disponible	273 700	273 700	
Coût d'achat, maison unifamiliale, 1989	273 700	145 170	
Prix de vente, 2000	243 255	183 740	
Gain non imposable (Perte)	(30 445)	38 570	
Investissement TSE 300, 29/12 /1989 (à 3933.90)	–	128 530	
Vente TSE 300, 29 /12/2000 (à 10 786,85)	–	291 880	
Gain de capital	–	163 350	
Impôt payé sur les gains de capital	–	40 838	
Gain de capital total	–	122 513	
Écart d'impôts fonciers sur 12 ans (ville,scolaire,eau)	7 430		
Coût évité+rendement (Équivalent Obl Québec REER)	12243		
Gain total (Perte totale)	**(18 202)**	**161 083**	
Avoir final total	**255 498**	**434 783**	**+179 285**
			+70 %

Le compte est bon. Le Torontois s'appauvrit, le Montréalais s'enrichit nettement – l'écart est de 70 %. (Si on retire la variable problématique d'impôts fonciers du calcul, l'avantage montréalais monte à 79 %, pour 191 000 $ de plus). On objectera peut-être que la période de référence pénalise le Torontois, car le marché immobilier a régressé entre 1989 et 2000 ; qu'elle favorise le Montréalais car la bourse a atteint un sommet en 2000, puis a piqué du nez en 2001. Mais cela change peu de choses. Même en attendant la correction boursière, fin 2001, le Montréalais serait

largement en avance. Quant à la valeur immobilière torontoise, on sait maintenant qu'il ne fallait acheter à Toronto à aucun moment entre 1988 et 1996.

Pour aller au bout de l'exercice, il aurait fallu noter également que, le coût des services étant moins élevé à Montréal, les frais d'entretien et de rénovation sont plus faibles, ce qui creuse l'écart favorable pour le montréalais. Collectivement, l'argent non investi dans les résidences, lorsqu'il est redirigé vers l'épargne, constitue une source de fonds indirects supplémentaire pour l'investissement des entreprises, donc la croissance économique.

Il est possible de trouver un scénario où le Torontois l'emporte. S'il a acheté sa résidence assez tôt, l'a revendu après la remontée de valeur de la fin de la décennie 1990, si les paiements hypothécaires ne font pas partie de l'équation et que le niveau utilisé est assez faible pour que les impôts fonciers soient supérieurs à Montréal, si la résidence est dans la ville même de Montréal et non à Westmount ou Ville Saint-Laurent aux impôts fonciers moins élevés, si le Montréalais mise sur la bourse de Toronto et non celle de New York, si on enregistre la vente de ces actions après la correction boursière de 2001, si on fait l'impasse sur les coûts d'entretien et de rénovation, alors, oui, le Torontois l'emporte. C'est notre troisième cas, lui aussi restreint à une minorité des 33 % de propriétaires montréalais :

ENRICHISSEMENT COMPARÉ,
PAR L'ACHAT D'UNE RÉSIDENCE PERSONNELLE,
CAS #3 : TORONTO – MONTRÉAL 1979-2001

	Toronto	Montréal	Écart Montréal
Somme de départ disponible	70 830	70 830	
Coût d'achat, maison unifamiliale, 1979	70 830	58 360	
Prix de vente, 2001	251 510	195 000	
Gain non imposable	180 680	136 640	
Investissement TSE 300, 31/12 /1979 (à 1551,84)	–	12 460	
Vente TSE 300, 31 /12/2001 (à 7688,41)	–	61 730	
Gain de capital	–	49 271	
Impôt payé sur les gains de capital	–	12 318	
Gain de capital total	–	36 953	
Écart impôts fonciers sur 23 ans	10 720		
Coût évité+rendement (Équivalent Obl Québec REER)	24 875		
Gain total	**205 555**	**173 593**	
Avoir final total	**276 385**	**244 423**	**-31 962**
			-12 %

Dans ce cas de figure, le Torontois fait 32 000 $ de plus que le Montréalais, soit 12 %. Si on retire la variable d'impôts fonciers de l'équation, l'avantage du Torontois chute à 3 %, soit 7000 $.

Résumons-nous : si un ménage a de l'épargne et veut la faire fructifier, l'investissement ailleurs que dans une résidence personnelle est préférable. Mais s'il tient à être maître chez lui, propriétaire, ce qui est bien légitime, le Montréalais a l'avantage de pouvoir investir ailleurs une part plus grande de son épargne que le Torontois. Dans la plupart des cas, le Montréalais accumule une équité plus importante que le Torontois. De plus, alors que le prix moyen des maisons unifamiliales à Montréal a connu une courbe ascendante lente, avec de légers tassements, mais quasi ininterrompue

depuis 1979 (ce malgré trois référendums et un exode anglophone massif), la courbe torontoise, elle, a grimpé pendant 10 ans, chuté spectaculairement pendant 7 ans (perte de valeur de 28 %), puis regrimpé pendant cinq, sans avoir encore retrouvé son sommet. Bref, en s'achetant une maison, le Montréalais fait un investissement pépère mais sûr et garde une marge d'épargne. Le Torontois, lui, installe une plus grande part de son épargne sur une montagne russe.

Prix moyen de la résidence unifamiliale 1979-2001
La colline montréalaise et la montagne russe torontoise

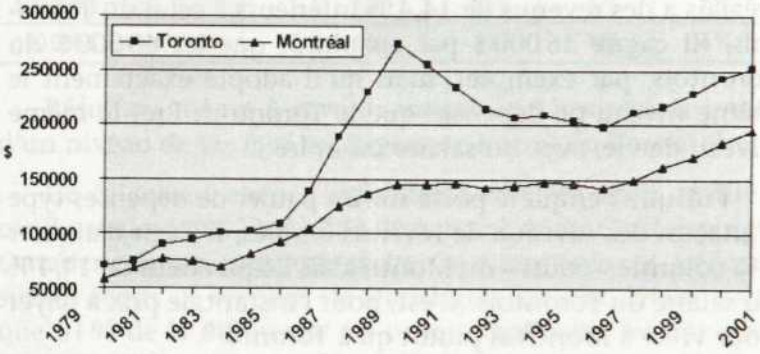

Source: SCHL

Mythe #7 : Puisque les revenus au Québec sont moins élevés qu'en Ontario, le niveau de vie des Québécois est donc moins élevé que celui des Ontariens. Faux.

Il est indubitable que même si le Québec est en train de fermer son écart économique historique avec l'Ontario, l'écart subsiste. C'est vrai pour le PIB total per capita, plus élevé de 25 % en 1960, de 13 % en 2001[8], c'est vrai aussi

8. Selon les calculs mis à jour chaque année par Pierre Fortin. Voir notamment : Pierre Fortin (2001), *Has Quebec's Standard of Living Been Catching up ?*, in Patrick Grady and Andrew Sharpe (eds.), The State of Economics in Canada : Festschrift in Honour of David Slater, John Deutsch Institute, Queen's University, Kingston, 2001, pp. 381-402 à http://www.csls.ca/slt/fortin.pdf.

des revenus par habitant. Une étude publiée en 2000 par Statistique Canada, basée sur des chiffres de 1998, montre que la différence de revenus salariaux entre les deux provinces est de 14,4 %, chiffre qui a dû se réduire légèrement depuis, mais que nous utiliserons[9].

L'argument semble donc imparable : même si à revenu égal, le Montréalais s'en tire mieux que le Torontois, le revenu n'est pas égal, donc le Montréalais est plus pauvre. Testons cette hypothèse, toujours sur la base des chiffres de 2001 de l'enquête KPMG/Alberta. Supposons que le Montréalais a des revenus de 14,4 % inférieurs à celui du Torontois, (il gagne 36 000 $ par an plutôt que les 40 000 $ du Torontois, par exemple), mais qu'il adopte exactement le même niveau de dépenses que le Torontois. Bref le même niveau de vie, avec un salaire moindre.

Puisque l'enquête porte sur un panier de dépenses type à chacun des niveaux de revenus étudiés, il s'agit d'ajouter à la colonne « coûts » du Montréalais l'équivalent de 14,4 % du salaire du Torontois. C'est, pour l'instant, le prix à payer pour vivre à Montréal plutôt qu'à Toronto[10].

9. Kamal Sharan, *Sources of Differences in Provincial Earnings in Canada*, Statistics Canada, Income Statistics Division, December 2000, 39 pages. (À www.statcan.ca/english/research/75F0002MIE/75F0002MIE00008.pdf)

10. Nous avons ajusté à la baisse l'impôt sur le revenu du Montréalais, mais pas les déductions statutaires, taxes foncières et de consommation. Nous avons postulé que la baisse de revenu de 14,4 % était uniforme à tous les niveaux de revenu. En fait, compte tenu des inégalités de revenus plus importantes en Ontario, la baisse de revenu devrait être plus faible en bas de l'échelle et plus élevée au sommet, ce qui rendrait ce calcul encore plus favorable à la majorité des contribuables québécois.

LE COÛT DE LA VIE, IMPÔTS COMPRIS, À REVENU ÉGAL ET INÉGAL : MONTRÉAL ET TORONTO

Étude coûts et fiscalité 2001, KPMG/Alberta

Niveaux de revenus	Coût de la vie, impôts compris			
Contribuables types	Toronto	Montréal à revenu égal	Montréal revenu -14,4 %	Montréal revenu -8,7 %
40 000 $ personne seule	100	- 9 %	Idem	- 4 %
60 000 $ couple, sans enfant	100	- 11 %	- 2 %	- 5 %
80 000 $ couple, 2 enfants	100	- 10 %	- 1 %	- 5 %
100 000 $ couple, 2 enfants	100	- 12 %	- 4 %	- 7 %
150 000 $ couple, 2 enfants	100	- 8 %	- 1 %	- 4 %

Résultat : même à revenu inégal, le Montréalais jouit d'un niveau de vie égal ou supérieur à celui du Torontois.

Ce calcul est encore légèrement en deçà de la réalité, car il présume que l'inégalité de revenus entre Québécois et Ontariens dénote une perte sèche. Ce n'est pas le cas. L'étude sur les écarts de revenus de Statistique Canada démontrait que 61 % de la différence est certes attribuable au fait que les salaires horaires payés au Québec sont moins élevés. Cependant le reste, 39 %, est attribuable au fait que les Québécois travaillent moins d'heures chaque année et moins de semaines par année. Les Québécois ont donc davantage de temps libre que les Ontariens. Une partie de cet écart est involontaire : on est à temps partiel quand on voudrait être à temps plein, on voudrait faire du temps supplémentaire mais l'entreprise n'en offre pas suffisamment, etc. Mais une partie du temps est pris volontairement : davantage de vacances, de plus longs congés maternités, moins de temps supplémentaire. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un choix de consommation. Le travailleur consomme du temps, plutôt que des biens matériels achetés avec les heures travaillées en plus. Ce temps libre fait partie de sa richesse, de sa qualité de vie, de son niveau de vie.

Il est très difficile de dégager la part du volontaire et de l'involontaire dans l'écart de temps de travail entre le Québec et l'Ontario. S'il était totalement involontaire, donc imposé par le marché du travail, c'est la colonne –14,4 % de notre tableau qui serait la bonne : le Montréalais jouit d'un niveau de vie égal ou supérieur de 1 à 4 % à celui du Torontois, et il a davantage de temps libre dont il ne veut pas. Si l'écart était totalement volontaire, c'est la colonne –8,7 % qui prévaudrait : le Montréalais jouit d'un niveau de vie de 4 à 7 % supérieur à celui du Torontois, notamment car il consomme nettement plus de temps. La vérité se trouve quelque part entre ces deux chiffres.

Cette variation du temps passé au travail est très importante. Au cours de la dernière décennie, par exemple, le temps de travail a augmenté aux États-Unis – à telle enseigne que les États-Uniens travaillent, en moyenne, l'équivalent d'une semaine de plus qu'il y a 10 ans, et désormais davantage que les Japonais. Parallèlement, le temps de travail en Europe, moins long au départ, s'est encore réduit. On sait que cette réduction est largement attribuable à la volonté, individuelle et collective, de créer de l'emploi par la réduction du temps de travail et l'augmentation du temps de loisirs[11]. Les Européens choisissent de consommer du temps, plutôt que des produits achetés avec le salaire de semaines supplémentaires. Aux États-Unis, on consomme des biens plutôt que du temps. Cela a un impact certain sur le produit intérieur brut, qui ne calcule la richesse que par la production de biens matériels, pas par le choix de prendre le temps de vivre. Une approche fautive lorsqu'on veut évaluer le niveau de vie, la qualité de vie, ou la richesse réelle au sens plein du terme.

On peut ainsi calculer que 99 % de l'écart de PIB par habitant[12] entre l'Allemagne et les États-Unis, ou entre la France et les États-Unis est attribuable au fait que les Alle-

11. Voir les statistiques du Bureau international du travail, *Key indicators of the labour market, 2001-2002*, Hours of work. (à www.ilo.org)

mands et les Français... travaillent moins d'heures, et prennent davantage de vacances que les États-uniens. Pour le Canada, l'écart de PIB avec les États-Unis s'explique à 60 % par cette différence. Une partie de l'écart existant de 13 % entre le Québec et l'Ontario également – environ 40 % si on en croit l'étude de Statistique Canada. L'écart réel entre les deux PIB réel par habitant serait donc d'environ 8 % à 9 %, plutôt que 13 %.

Mythe #8 : Il y a plus de pauvreté au Québec qu'en Ontario. Faux, archi-faux.

Chaque année le Conseil canadien du développement social relance ce mythe, fondé sur des données virtuelles qui ne tiennent compte ni du coût de la vie réel à Montréal, ni du taux d'imposition plus faible – en fait inexistant – au Québec pour les démunis. Chaque année, les chroniqueurs et spécialistes, y compris à Statistique Canada, réprouvent ce calcul faussé. Depuis deux ans, nous disposons de mesures plus fiables. Un rapport interministériel canadien de 1999, basé sur des données de 1996, démontrait que le Québec avait le troisième taux de pauvreté le plus bas au Canada, loin devant l'Ontario qui obtenait la septième place. Le rapport Fraser sur la pauvreté publié à l'été 2001 a été critiqué avec raison pour le niveau irréaliste auquel il plaçait le seuil de pauvreté. Mais il avait le mérite de comparer correctement les provinces entre elles. Résultat : le Québec détenait le quatrième taux le plus bas, et ce taux se réduisait depuis 1984 ; l'Ontario obtenait le septième taux et ce taux augmentait depuis 1984[13].

12. Calculé selon la Parité de pouvoir d'achat et sur la base des chiffres de *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* pour 1999.

13. Développement des ressources humaines Canada, *Rapport sur une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation (MPC)*, Ottawa, 19 p., et Christopher A. Sarlo (2001), *Measuring Poverty in Canada*, Fraser Institute, Vancouver, p 38 (À : http://www.fraserinstitute.ca/publications/critical_issues/2001/poverty/index.html)

Si on reporte le taux de pauvreté Québécois sur les données de l'Organisation internationale du travail, on se rend compte que, loin d'être un mauvais élève dans la lutte contre la pauvreté, le Québec est parmi les 10 premiers (sur 93 pays répertoriés), les États-Unis se contentant de la 76e place[14]. Malgré la croissance fulgurante des années 1990, nos voisins américains affichent un taux de pauvreté deux fois plus élevé que celui du Québec. Voilà une statistique intéressante : le Québec a deux fois plus de chômeurs que les Américains, mais deux fois moins de pauvres, et on y vit deux ans et demi plus longtemps[15]. Lequel s'en tire le mieux ?

Les raisons de ces écarts : la société québécoise répartit mieux la richesse que ses voisines. Selon Statistique Canada, le Québec est aujourd'hui la région d'Amérique du Nord où les inégalités de revenus sont les moins importantes. Selon l'indice Gini qui mesure l'inégalité, pendant la décennie, de 1990 à 1999, les inégalités entre les familles se sont accrues deux fois plus en Ontario et aux États-Unis (de 8 à 10 % de plus) qu'au Québec, (+4,5 %). Pour les personnes seules, l'inégalité a légèrement régressé au Québec

14. L'Organisation internationale du travail a développé un indice de pauvreté de subsistance, équivalant à 14,40 dollars US par jour de 1985, adapté au pouvoir d'achat de chaque pays (parité de pouvoir d'achat). C'est à ce critère que le Canada obtenait pour la période 1989-1995 la 10e place de 93 pays répertoriés, avec 5,9 % de sa population vivant sous ce seuil, et les États-Unis la 76e, avec 14,1 % de sa population dans cette situation, donc à 240 % du taux canadien, qu'on sait supérieur au taux québécois. En utilisant l'indice de pauvreté relative qui place le seuil à 50 % du revenu médian – critère hautement contestable – le taux états-unien était pour la période 1987-1997 à 135 % des taux canadien et québécois. À ce critère, les États-Unis étaient avant-derniers de 45 pays développés répertoriés avec 16,9 % de sa population sous le seuil (la Russie étant dernière), le Canada, 29e avec 11,9 %. La première place revenait à la Slovaquie, avec 2,1 %. (Données : Indice de développement humain, ONU, 2001.)

15. L'espérance de vie est un bon signal de la répartition de la richesse dans une société. Sur 12 pays industrialisés répertoriés en 1996, la longévité des femmes du Québec était la plus élevée au monde, après les Japonaises, avant les Canadiennes (3e) et loin devant les États-Uniennes (11e). Chez les hommes, le Québec était 4e derrière le Canada (3e) et loin devant les États-Unis (11e). Le Québec affiche ces bons résultats malgré ses préoccupants problèmes de suicide et de tabagisme. Source : Santé Canada, « Rapport statistique sur la santé de la population canadienne », Ottawa, Septembre 1999.

(-1 %) et bondi en Ontario (+14 %). Puisque la richesse réelle a progressé au Québec sur cette période, cela signifie que toutes les familles québécoises ont davantage d'argent, mais que les familles plus aisées ont vu leur avoir croître plus rapidement[16]. En Ontario, cependant, puisque la richesse moyenne n'a pas augmenté, l'accroissement des inégalités s'est forcément traduit par l'appauvrissement des 20 % de la population la plus pauvre, au profit des 20 % de la population la plus riche.

Au début de décembre 2001, l'enquête internationale sur l'éducation de l'OCDE révélait que, lors des trois tests internationaux conduits depuis 1994 dans 30 pays développés, les élèves québécois de 15 ans sont les meilleurs en Occident en mathématiques et en sciences, seconds en lecture, jamais moins de troisièmes au total. Aucune autre société n'obtient des résultats aussi élevés tout en affichant aussi peu de différences entre les étudiants de milieux économiques favorisés et défavorisés. Ces résultats placent le Québec d'aujourd'hui, en qualité et en répartition de ces savoirs, devant l'Ontario et loin devant les États-Unis. C'est, à mon avis, extrêmement significatif de la réussite d'une société[17].

Ces constats ne doivent nullement pousser le Québec à relâcher ses efforts contre la pauvreté, mais au contraire l'encourager à poursuivre dans une voie qui donne déjà des résultats.

16. Coefficients de Gini, revenus après impôts, 1990-1999, Statistique Canada, *Le revenu au Canada*, cat No 75-202; US: U.S. Census Bureau, Income inequality Historical tables H-4 et F-4. Données états-uniennes pour les personnes seules non disponibles. (www.census.gov)

17. Calculs tirés des tableaux de Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *À la hauteur: La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences; Étude PISA de l'OCDE – Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans*, 2001, 97 pages. (à www.cmec.ca/pisa/2000/rapportcanada.fr.pdf) (En 2000, sur trois épreuves et 30 pays, les Québécois occupaient les places 2 à 3 pour les résultats et 1 à 3 pour le niveau d'inégalités. Les Ontairens occupaient les places 4 à 10 pour les résultats et 2 à 3 pour le niveau d'inégalité. Les États-Uniens occupaient des places entre 16 et 21 pour les résultats et de 8 à 12 pour les inégalités.)

Mythe #9 : L'Ontario favorise davantage l'entrepreneuriat que le Québec. Faux.

Merci encore à l'Alberta d'avoir mis à jour, sur son site internet et pour l'an 2000, la comparaison la plus complète de la fiscalité des entreprises au Canada, et qui démontre le caractère nettement compétitif de la fiscalité québécoise sur l'ontarienne. C'est sans compter, en plus, les résultats d'une toute nouvelle étude KPMG, confirmant les précédentes de l'Alberta et du Québec, qui confirme les coûts totaux – toutes taxes comprises bien sûr – sont inférieurs au Québec[18]. Donc, à investissement équivalent, l'entrepreneur peut dégager une marge plus importante au Québec qu'en Ontario. Le poids réglementaire québécois est certes plus lourd, car plus progressiste. Mais il faut compter également les dégrèvements massifs consentis ces dernières années par le Québec pour la création d'entreprise (congé de taxe pendant cinq ans) et pour l'investissement de plus de 300 millions (congé de taxe pendant 10 ans) et les amortissements accélérés.

En fait, aujourd'hui au Québec, une entreprise qui démarre ou qui investit doit avoir un comptable particulièrement inepte pour payer un impôt provincial digne de mention. Et tout cela, avant même que la taxe sur le capital soit abolie en janvier 2003, dans 13 mois, pour 58 % des entreprises québécoises et nettement réduite pour les autres. Intéressant de noter, dans ces conditions, que le nombre d'entreprises actives (qui ont des salariés), a augmenté de 3,6 % au Québec pendant la période 1989-2000, légèrement plus qu'en Ontario, avec 3,5 %.

18. KPMG, choix concurrentiels – comparaison des coûts des entreprises en Amerique du Nord, au Japon et en Europe, janvier 2002 (à www.choixconcurrentiels.com), facts on Alberta, february 2001 (at : www.alberta-canada.com/statpub/pdf/facts_2001.pdf) voir aussi les tableaux comparatifs dans pricewaterhouse/investissement-québec, la fiscalité au Québec 2001-2002, (à www.investquebec.com/fr/int/doc/pdf/fisc_quebec/fiscalite_quebec_2001_2002.pdf).

On peut rétorquer que l'avantage ontarien est essentiellement dû à sa réglementation plus légère. Or dans ses comparaisons de coûts de production, KPMG additionne la totalité des coûts, y compris les coûts administratifs liés à la gestion de la réglementation où les coûts de mise aux normes, et il en tire toujours la conclusion que les coûts totaux sont plus faibles au Québec.

Il ne fait cependant pas de doute que le Québec a encore beaucoup à faire en allégement réglementaire lorsque la chose est tatillonne, inefficace, centrée sur le fonctionnaire plutôt que sur les besoins du client, sur les processus plutôt que les résultats. Cependant il faut reconnaître qu'une bonne partie du fardeau réglementaire québécois est de nature progressiste. Le Québec a adopté une loi sur l'équité salariale, l'Ontario a aboli la sienne. Le Québec a réduit la semaine normale de travail de 44 à 40 heures, l'Ontario a « déréglementé » les heures de travail, donc retiré de la protection aux travailleurs. Les normes minimales du travail prévoient des congés maternités plus longs que n'importe où ailleurs au Canada (ou aux États-Unis)[19]. Le Québec a une loi anti-scab, l'Ontario a rescindé la sienne. Le Québec a une loi interdisant les clauses orphelins. Il n'en existe pas ailleurs. Le processus d'étude environnemental du BAPE québécois est plus contraignant que celui de son équivalent ontarien. Etc.

La protection des travailleurs, des femmes, de l'environnement, des jeunes ont un coût. Sans aucun doute, dans une économie aussi exportatrice que celle du Québec, nos entreprises doivent maintenir des coûts concurrentiels – notre richesse collective en dépend. La société québécoise doit atteindre un point d'équilibre, non pas en adoptant une attitude néo-libérale en matière de réglementation, mais plutôt en compensant, dans les coûts de production,

19. Voir notamment Vaz-Oxlade, Gail, « *Parental leave isn't all it's cracked-up to be* », *dans The Globe and Mail*, 11 novembre 2000, p. N4. La législation américaine est moins généreuse que la canadienne.

notamment par une fiscalité d'entreprise plus légère, les coûts supplémentaires imposés aux entreprises par une réglementation nettement plus progressiste qu'ailleurs sur le continent. Pour l'instant, c'est le cas. Il faut maintenir cet équilibre. Dans cette logique, il est malheureux que l'allégement très important de la taxe sur le capital ait été accordé sans aucune contrepartie sociale.

Mythe #10 : Les entreprises québécoises investissent nettement moins que les entreprises ontariennes. Faux.

Les chiffres bruts d'investissement en capital semblent bien asseoir ce mythe, constamment repris par l'opinion patronale et économique et assez courante dans les milieux gouvernementaux. Ils doivent pourtant être soumis à la même dose de réalité démographique que ceux, vus plus haut, sur le PIB. En effet, l'investissement productif doit croître avec le nombre de travailleurs. Une région, comme l'Ontario, qui intègre chaque année depuis vingt ans cinq fois le nombre de nouveaux habitants de la moyenne des autres pays du G7 doit, nécessairement, augmenter son capital productif beaucoup plus rapidement que le Québec, dont la démographie ne progresse qu'au double du rythme du reste du G7.

La capacité de produire d'un pays se mesure d'ailleurs au stock de capital productif qui est implanté dans ses entreprises et qui résulte de l'accumulation de tous les investissements passés encore productifs. Lorsqu'on calcule le stock de capital total accumulé par les entreprises privées en fonction du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans (active ou non) on obtient, pour 2000, une somme de 51 212 $ par tête en Ontario et de 49 714 $ par tête au Québec. Soit un ratio Québec/Ontario de 97 %. Comme pour le reste de nos indices, ce ratio est en croissance. En 1975, il n'était que de 83 % et, au début du cycle économique en

1989, il était de 92 %. C'est dire que, dans l'intervalle, le stock de capital par personne a crû plus rapidement au Québec qu'en Ontario[20]. L'écart avec l'Ontario est presque complètement éliminé.

Si on ramène cette évaluation en fonction, non de la population active au complet, mais du nombre de travailleurs en emploi, le Québec surclasse l'Ontario. En 2000, le stock de capital productif privé par travailleur du secteur privé du Québec atteignait 106 % de celui de l'Ontario.

La situation est donc bien meilleure que généralement admise. Un bémol, cependant : si l'investissement privé global se porte somme toute aussi bien qu'en Ontario, la portion la plus importante pour l'augmentation de la productivité, soit les investissements en outillages et machines, reste en queue de train. Passés de 70 % du total ontarien en 1975, à 75 % au début du cycle en 1989, jusqu'à 84 % en fin 2000, ces investissements croissent également plus rapidement qu'en Ontario, mais ont encore du chemin à faire.

Conclusion

On ne peut conclure de toutes ces données que rien ne doit changer au Québec. Au contraire, c'est parce que la société québécoise s'est superbement adaptée cette dernière décennie qu'elle a pu progresser autant. En décembre 2001, la Banque Nationale affirmait que la tendance observée depuis 11 ans était durable : la croissance du Québec par personne allait continuer à progresser plus rapidement que celle de l'Ontario en 2001, en 2002 et en 2003. Ces prévisions étaient faites avant même les annonces de licenciements massifs dans le secteur automobile ontarien. L'écart de richesse collective entre Québécois et Ontariens,

20. Il s'agit du stock de capital non-résidentiel privé, après dépréciation, en dollars constants de 97.

qui, on l'a dit, était de 26 % en 1960 et n'était plus que de 13 % en 2001, devrait donc continuer à se réduire. Et lorsque le Conseil de la science et de la technologie compare le Québec aux pays du G7 en termes d'investissement dans la nouvelle économie, sur 14 indicateurs, seuls les États-Unis font meilleure figure (voir l'annexe). Voilà qui augure bien pour l'avenir.

On peut en conclure que le Québec a construit un modèle de développement économique et social qui marche mieux que chez nos voisins ontariens et plus équitablement qu'ailleurs sur le continent. Il faut le parfaire, mais en aucun cas le défaire. Et il faut travailler, bien sûr, pour faire monter les taux d'investissement et de productivité, réduire le fardeau réglementaire inutile, faire reculer la pauvreté.

Tout cela étant dit, je ne suis nullement surpris que plusieurs lecteurs aient réagi avec incrédulité à la première publication de ce texte dans *La Presse*, ni qu'il ait suscité des commentaires acerbes en certains quartiers. La réticence, pour ne pas dire le refus, de reconnaître les réussites globales du Québec est ancré dans notre culture et dans nos médias, pour ne rien dire des biais politiques en jeu : biais idéologiques (« une société social-démocrate ne peut pas faire mieux qu'une société néo-libérale ») et nationaux (« vanter les succès du Québec, c'est cautionner le discours souverainiste »). Faire les démonstrations nouvelles qui montrent un Québec gagnant, c'est nager à contre-courant.

Fin novembre 2001, devant le Cercle des chefs-mailleurs du Québec, l'économiste Pierre Fortin ne disait pas autre chose. Décrivant lui aussi comment la situation de l'emploi avait mieux évolué au Québec qu'en Ontario ces dernières années, il se désolait du fait que « cette résilience retrouvée de l'économie québécoise est passée complètement inaperçue dans les comptes rendus de la situation économique au cours de la décennie 90. La presse nationale fut plus intéressée à raconter des histoires d'horreur sur la soi-disant

« fermeture » de la rue Sainte-Catherine qu'à reconnaître dans les faits que, du sommet au creux de la récession, le taux d'emploi avait diminué deux fois plus à Toronto qu'à Montréal. »

Mais les faits ont une grande qualité : celle de s'imposer graduellement dans le discours. L'économie québécoise croît désormais plus vite que celle de l'Ontario, les Québécois s'enrichissent davantage que leurs voisins ontariens, leur niveau de vie est supérieur à celui des Ontariens et leur richesse nouvelle est mieux répartie qu'en Ontario ou ailleurs sur le continent. Ces constats sont essentiels à tout débat sur le modèle québécois et sur les réformes qu'il doit continuer à connaître. Remontant le courant, ils finiront par émerger.

ANNEXE

Tiré de: Conseil de la science et de la technologie du Québec, *Rapport de conjoncture 2001 : pour des régions innovantes*, mars 2001, p. 78, à http://www.cst.gouv.qc.ca/ftp/Conjoncture2001/Rap_conj.pdf

Indicateurs Rang:	1	2	3	4	5	6	7	8
1- Croissance du PIB (1997-1998)	É-U	France	Canada	Allemagne	**Québec**	R-U	Italie	Japon
2a-Scolarité (post-secondaire – 96)	Canada	**Québec**	É-U	R-U / Allemagne		France	*	*
2b-Scolarité (universitaire – 96)	É-U	**Québec**	Canada	R-U / Allemagne		France	*	*
3- Niveau technologique (HauteTech-96)	Japon	**Québec**	France	É-U	R-U	Allemagne	Canada	*
4- Dépenses R&D d'entreprises (97)	É-U	Japon	Allemagne	France	**Québec**	R-U	Canada	Italie
5- Personnel de R&D en entreprise (97)	Japon	Allemagne	**Québec**	France	Canada	R-U	Italie	*
6- Personnel Scientifique et technique (96)	Japon	É-U	**Québec**	Allemagne	Canada	France	R-U	Italie
7- Investissement machines +équipement(97)	Japon	Italie / É-U		France	Allemagne	R-U	Canada	**Québec**
8- Taux d'exportation (97)	Canada	**Québec**	R-U	Italie / France / Allemagne			É-U	Japon
9- Exportations par niveau technologique (96)	É-U	R-U	Japon	**Québec**	France	Allemagne	Canada	*
10-Nombre de brevets obtenus (95)	É-U	Japon	Allemagne	Canada	France	R-U	Italie	*
11-Financement industriel, recherche univ (97)	Canada	**Québec**	Allemagne	R-U	É-U / Italie		France	Japon
12-Dépenses d'éducation (95)	**Québec**	Canada	É-U	France	Allemagne	Japon / Italie		*
13-Dépenses.recherche universitaire (97)	**Québec**	Japon	Allemagne	France / É-U		R-U	Canada	Italie
14-Nombre, publications scientifiques (95)	**Québec**	Canada	R-U	É-U	France	Allemagne	Japon	Italie

* Données manquantes pour certains pays

La Bibliothèque du Parlement québécois ; de l'autarcie à l'ouverture

*Gaston Bernier**

L'Assemblée nationale marquera, en 2002, le deux centième anniversaire de sa bibliothèque. Cette bibliothèque, la première mise sur pied par l'État, a connu une histoire exemplaire, parfois mouvementée, des dirigeants de renom, elle a assumé plusieurs fonctions au cours des ans et elle est toujours contemporaine.

La Bibliothèque dans l'histoire

Les parlementaires québécois se sont donné une bibliothèque en 1802 mais le premier pas fut fait un an plus tôt. En 1801, on avait commandé des volumes en Europe. Un an plus tard, ils sont arrivés à l'Assemblée et, à ce moment-là on forma un comité chargé d'administrer la petite collection et de fixer certains règlements.

* Coordonnateur du Deuxième centenaire. Allocution présentée, le 1er décembre 2001, devant les membres de l'Association des universitaires français de la région de Québec (Aufreq).

Qu'y avait-il dans cette collection ? Vingt-cinq titres au total dont quatorze en langue française et onze en anglais. Les domaines privilégiés : des documents parlementaires (procès-verbaux, lois et statuts, jurisprudence et théories juridiques ; deux dictionnaires ; des œuvres de Montesquieu, de Grotius, de Smith).

Si les premiers volumes de l'Assemblée sont ceux qui furent achetés en 1801, on pourrait logiquement se demander si, antérieurement, les députés élus depuis 1791 avaient des documents à portée de main. De fait, l'Assemblée avait conclu une entente avec la bibliothèque de Québec, une bibliothèque coopérative, fondée par Haldimand en 1779, laquelle était logée, comme l'Assemblée, dans le Palais épiscopal situé dans l'actuel Parc Montmorency.

Pendant trente ans, de 1802 à 1833, la bibliothèque s'est résumée à une collection de volumes (1811 : 500 ; 1825 : 4000) administrée par le greffier, lequel avait la garde des volumes. On peut supposer qu'il les prêtait à ses collègues et aux hommes politiques de l'époque. Chose sûre, il faisait consciencieusement un rapport annuel : il y précisait le nombre de volumes d'acquisition récente et la taille de la collection. Ces rapports étaient publiés dans la collection des documents parlementaires.

Après 1833, on a recruté un bibliothécaire. Et depuis cette époque, on peut considérer qu'il y en a toujours eu un. Il faut bien comprendre qu'il fut seul ou presque pendant quelques années. En 1870, il avait trois collaborateurs ; en 1923/24, sept ; en 1960, une trentaine ; actuellement, une soixantaine. Il est un élément qu'il faut souligner : la grande durée des directeurs de la bibliothèque. Depuis 1829, treize personnes ont rempli la fonction et sont restées environ 13 ans en fonction. Entre 1867 et 2000, la moyenne est de 16 ou 17 ans. Le record a été établi entre 1867 et 1892 et monsieur Jacques Prémont, en poste de 1969 à 1993, a bien failli le battre.

Il est une chose intéressante à signaler quand on aborde l'histoire de la bibliothèque parlementaire, c'est son ancienneté par rapport aux bibliothèques du milieu et même par rapport aux bibliothèques parlementaires elles-mêmes. Au début du XIX[e] siècle, les seules bibliothèques qui existaient sur le territoire québécois étaient celles des établissements d'enseignement, deux ou trois bibliothèques commerciales et celle mise sur pied par Haldimand en 1779. Du côté des bibliothèques parlementaires, la naissance de celle de l'Assemblée s'inscrit dans le peloton de tête formé de la bibliothèque du Congrès (1800), de celle de l'Assemblée nationale française (1796), de celle de l'État du Vermont (1777) et de celle du New Jersey (1796). La bibliothèque de la Chambre des communes de Londres vit le jour en 1818. De fait, en Europe, les bibliothèques parlementaires sont apparues, en majorité, entre 1815 et 1865.

Les directeurs

Les directeurs ont connu une longue vie administrative. C'est un élément à signaler. Mais il faut dire qu'ils furent des gens fort actifs et qui ont rayonné de bien des façons.

Il n'y a pas lieu de présenter ici les biographies de chacun. Les uns faisaient déjà partie du corps des fonctionnaires lors de leur affectation à la Bibliothèque : ce fut le cas de Étienne Parent. Il était traducteur au procès-verbal de la Chambre, quand on l'a nommé à la Bibliothèque. Georges-Émile Marquis venait du Bureau de la statistique. Peut-être pourrait-on inclure ici le directeur actuel de la Bibliothèque, monsieur Sauvageau, antérieurement directeur de l'Institut canadien de Québec et p.d.g. de la Bibliothèque nationale et monsieur Jacques Prémont, greffier du Conseil exécutif dans les années 1960. Quelques-uns avaient fait carrière à la Bibliothèque même, Joseph Desjardins, Jean-Charles Bonenfant et l'auteur. Enfin, le plus grand nombre

est venu de l'extérieur : Brewer, Winder, Todd, Pamphile LeMay, N.E. Dionne.

Chacun aura apporté quelques éléments importants : Étienne Parent, directeur pendant environ deux ans, a défini les grandes orientations de la maison : c'est lui qui a commencé à parler de collection nationale. Pamphile LeMay aura été le bibliophile qui mettait ses propres livres à la disposition des parlementaires. Dionne fut un précurseur dans le domaine bibliographique : il rédigea et publia *l'Inventaire chronologique des livres, brochures, ... de 1764 à 1904*. Desjardins, de son côté, établit un guide parlementaire historique. Bonenfant se révéla un fin observateur du fonctionnement des institutions parlementaires contemporaines à l'égal de Todd au XIX^{e} siècle. Somme toute, on peut dire que la Bibliothèque actuelle s'inscrit dans la continuité de la lignée des dirigeants.

On pourrait se poser la question des raisons qui expliquent telle ou telle nomination. Chose sûre, le courant politique ou intellectuel devait bien passer entre les directeurs et leurs patrons du moment. On dit que Dionne avait des sympathies conservatrices, Bonenfant avait été secrétaire particulier de Maurice Duplessis dans les années 1930 avant d'être nommé conservateur par ce dernier en 1952. Sans qu'il soit besoin de creuser davantage, on peut affirmer que les nominations à ce poste comme à beaucoup d'autres peuvent être le produit de nombreux facteurs et de multiples compromis.

Pour illustrer cette dernière hypothèse, on pourrait s'attarder aux efforts faits pour trouver un successeur à Desjardins dans les années 1930. En gros, les libéraux de l'époque voulaient recruter Jean-Charles Harvey, journaliste et auteur d'un roman fort discuté à l'époque, *Les demi-civilisés*. Mais les autorités religieuses avaient attaché le grelot et s'étaient opposées à la nomination. On a alors tricoté un habile compromis : Georges-Émile Marquis viendrait à la Bibliothèque et Harvey irait à la Statistique. Si bien qu'on a pu

dire d'une manière un peu courte : Marquis, qui ne connaît rien à la littérature, se retrouve à la Bibliothèque et Harvey, le littéraire, va au Bureau de la statistique.

Si l'on voulait donner une idée générale des conservateurs de la Bibliothèque (avant 1970), on pourrait souligner qu'ils étaient des notables, des écrivains ou journalistes et des chercheurs, qu'ils ont rayonné surtout en raison d'activités paradocumentaires.

Les drames

La renommé des conservateurs ne doit pas faire oublier que la Bibliothèque a connu bien des moments difficiles : trois incendies, des voyages, un changement de régime.

La Bibliothèque a vécu trois incendies, tous au XIX^{e} siècle : en 1849, en 1854 et en 1883. Celui de 1849 se produisit à Montréal et ceux de 1854 et de 1883 furent ceux du Palais législatif situé à l'époque dans l'actuel Parc Montmorency (Québec).

Le premier incendie fut causé par des manifestants qui s'opposaient à l'indemnisation des victimes de la rébellion de 1837/1838. Les 22 000 volumes que comptait la bibliothèque à ce moment-là furent détruits.

Lors du deuxième incendie, celui de 1854, on perdit la moitié de la collection.

L'incendie de 1883 épargna seulement 1500 volumes. LeMay lui-même y perdit 1600 volumes.

Le quatrième drame de la Bibliothèque de l'Assemblée fut l'adoption d'une nouvelle constitution en 1867 et l'établissement d'un parlement central à Ottawa. La collection composée et recomposée depuis 1802 prit le chemin d'Ottawa comme celle que les parlementaires du Haut-Canada avaient constituée à Toronto. C'est dire qu'à Québec comme à Toronto, on recommença la formation d'une

bibliothèque parlementaire. À Québec, le Parlement accorda, semble-t-il, des crédits annuels qui, pendant quelques années, permirent à LeMay d'enrichir la nouvelle bibliothèque. En 1870, on y dénombrait plus de 7000 volumes ; en 1891 ou 1892, près de 34 000. Le gouvernement fédéral a versé une compensation au gouvernement québécois vers 1890 mais l'argent ne semble pas avoir été alloué comme tel à la Bibliothèque.

Enfin, on pourrait inscrire sous le même registre, les déplacements que la bibliothèque a vécus de 1841 à 1865. La capitale fut itinérante pendant cette époque et les volumes voyageaient sur des barges. Des caisses ont été perdues, des livres doivent avoir subi des avaries (« plusieurs ouvrages ont été endommagés par l'eau et l'humidité » ; rapport du 8 septembre 1842) en dépit des efforts de Winder et Todd.

Mais, il ne faudrait pas conclure que la Bibliothèque n'a connu que les mauvais coups du sort. Quand on considère l'histoire, on s'aperçoit qu'elle fut relativement choyée. D'abord, on lui accorda à l'occasion des crédits importants afin qu'elle puisse acheter des collections privées – celles du premier ministre Chauveau et celle du juge Polette vers 1890 – ou des titres en vente en France, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. De plus, la Bibliothèque, le bâtiment ou l'édifice, fut la première qui fut réalisée directement par l'État – la deuxième sera la GBQ (si l'on ignore la rénovation du bâtiment de la rue Holt, lequel sert d'immeuble de conservation à la Nationale).

Les missions

Quand on observe la Bibliothèque parlementaire actuelle, on peut difficilement imaginer les nombreuses fonctions qu'elle a remplies au cours des ans.

Au départ, il était clair qu'elle devait répondre aux besoins documentaires des députés et des quelques fonc-

tionnaires qui les assistaient. Cela signifie que les collections composées l'étaient dans la perspective des travaux ou de préoccupations parlementaires. On pourrait faire la même observation des services qui seront mis sur pied au cours du dernier demi-siècle.

Mais, rapidement, la Bibliothèque fut ouverte au public. On se rappellera que la bibliothèque créée par Haldimand devint petit à petit une bibliothèque de langue anglaise. L'Institut canadien vit le jour en 1848 seulement – chose intéressante, la réunion de création eut lieu dans les locaux de la Bibliothèque de l'Assemblée. Devant le peu de services de lecture publique, on ouvrit cette dernière aux citoyens de la capitale durant les intersessions. Pour bien répondre aux goûts des citoyens, on acheta des romans, des pièces de théâtre, de la poésie, des livres d'histoire générale. Aussi, à la fin des années 1950, la collection était-elle une collection générale ou encyclopédique mais ayant des secteurs forts en droit et législation, en droit parlementaire, en documentation d'origine gouvernementale et en actualités. Par la suite, devant le besoin d'espace, on a élagué les collections de littérature, de théâtre, de généalogie, etc. Inévitablement, le public s'est éloigné et s'est adressé aux bibliothèques publiques.

Mais la Bibliothèque joua également le rôle de bibliothèque universitaire pendant plusieurs années surtout dans le domaine des sciences sociales et humaines. Des conservateurs ont été chargés de cours à l'Université Laval : Narcisse-E. Dionne et Jean-Charles Bonenfant en particulier et ils accueillaient leurs étudiants. Depuis quarante ans, on a souvent vu des chercheurs occuper des tables de travail pendant de longues périodes : les uns compulsaient les journaux, d'autres les publications gouvernementales. Présentement, l'utilité de la Bibliothèque en la matière diminue étant donné le développement de la bibliothèque de l'Université Laval et des bibliothèques de recherche en général. Les chercheurs sont toujours les bienvenus cependant.

Pendant de nombreuses années, la Bibliothèque a été au service de la Fonction publique. Avant 1920, elle était d'ailleurs la seule bibliothèque de l'État. Encore là, la multiplication de bibliothèques ministérielles et la création d'une bibliothèque dite administrative au début des années 1970 a éloigné les fonctionnaires, pris individuellement s'entend, de la bibliothèque législative. Un autre facteur a joué : les ministères se sont installés à l'extérieur de la colline parlementaire. Cependant, la bibliothèque participe au réseau des bibliothèques de l'État : on rédige en coopération un catalogue collectif et on prête ses volumes aux bibliothèques du regroupement.

La mission de la Bibliothèque à l'égard du lectorat périphérique a fondu à travers les décennies. On peut dire, par contre, qu'elle s'est spécialisée, qu'elle s'est consacrée de plus en plus intensément au milieu parlementaire (services des études, reconstitution des débats, documentation de presse, archives et documentation administratives).

L'avenir

Les rencontres et activités prévues lors du Deuxième centenaire, entre mars et novembre 2002, sont destinées à souligner des réalisations, un passé, l'apport des responsables et des employés, celui des parlementaires. Mais elles devraient aussi constituer un tremplin vers l'avenir.

Comme les autres bibliothèques, celle de l'Assemblée se modernise, elle s'appuie de plus en plus sur la documentation électronique et sur les moyens modernes de communication, elle joue le jeu du partage des ressources documentaires non seulement avec les établissements du voisinage mais avec ceux des autres pays. Les murs tombent et les contextes changent. De là certaines interrogations : les bibliothèques sont-elles toujours utiles ou essentielles ?

Les bibliothèques parlementaires, il faut le rappeler, sont avant tout à la disposition des hommes et femmes

politiques. Elles sont, si l'on veut, des bibliothèques d'entreprise, mieux, d'institution. Elles peuvent être fermées au lectorat étranger (c'est le cas en Grande-Bretagne, en France). Mais elles peuvent aussi s'insérer dans les réseaux nationaux et participer aux efforts de rationalisation des collections sans perdre leur raison d'être et sans changer leurs objectifs. ◊

OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2 % en actions canadiennes et de 6,3 % en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

J'aime l'action!

Avec Fondaction, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.

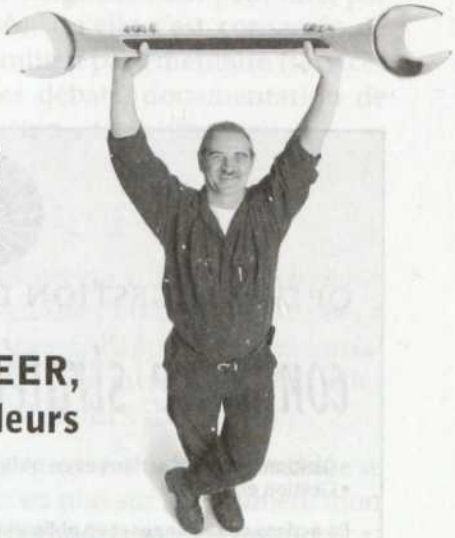

Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondaction pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

Plus qu'un REER, un fonds de travailleurs

INVESTISSEMENT ÉPARGNE TRAVAIL

FONDACTION

CSN *POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI*

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com

Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondaction disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

Ipperwash

*Jean Ferguson**

À la douce mémoire d'un frère Atticamèque tué par un policier à Ipperwash en Ontario.

j'ai aperçu
combien brièvement
la Face cachée de la lune
sur un ciel mal dans sa peau
fragile image
de mon frère Atticamèque assassiné
son souvenir ruse
avec les mémoires assoupies
sur l'arrière graffiti de l'usine puante
front machiavélique
de notre civilisation confondue

la neige a fondu
ô cruel engrangement des doutes
la silhouette massive du malheur à Ipperwash
comme la source sous la roche noire
le bel ontano réglementaire soupire
dans l'horreur du cirque abominable

.....

* Poëte. Auteur de *J'ai mal à la langue de mon pays,* Beaumont, 2000.

le crime en sanguinolentes flaques
à la poitrine fleurs écarlates
sous les membres glacés de l'hiver

je m'attendris jusqu'à l'horizon infini
les empreintes de ton dernier silence
glacent à jamais la tubulure de mes espoirs
ton regard à jamais cloué
par les étoiles endeuillées
sur le seuil des portes blanchies à la chaux de la
désespérante attitude
mon frère Atticamèque assassiné à Ippewash
dans le mauvais tombeau
de l'Ontario en habits de porcelaine
protocole de l'ultime infamie

je pleure de toute mon âme
mon frère Atticamèque tombé dans la gadoue
sous la balle maléfique
sortie du pistolet de toutes les méfiances
de tous les racistes souffreteux
du pays nommé par tes pères en langue d'apparat
RIEN ICI

ta mort cloue
mon cœur à l'extrémité de tous les ports d'âme
points cardinaux
connus de toi et de moi seul
frère de douleur tentaculaire
étendu sur la neige d'Ippewash Ontario.

je pleure sur la poitrine grossièrement dessinée
de l'assassine Ipperwash Ontario
les corbeaux freux déflorent déjà mon cadavre
sur la clôture inquiète
piquets formés par tes os
mon frère Atticamèque d'Ipperwash Ontario

La passion de l'engagement

Andrée Ferretti

La passion de l'engagement est un recueil de ses écrits politiques parus ici et là depuis 1964 (dont L'Action nationale). Ses discours et textes colligés et présentés par Michel Martin paraissent chez Lanctôt Éditeur vers la mi-février. L'extrait qui suit en est l'introduction.

Introduction

Sans nier l'importance primordiale de l'enracinement de la très grande majorité du peuple québécois dans la nation canadienne-française et dans ses luttes pour la survie qui constituent son essence même, encore aujourd'hui et même au Québec, les indépendantistes québécois, voulant rompre avec cette dynamique de la survivance d'une nation, en partie éparpillée sans aucun pouvoir dans les neuf provinces anglaises du Canada, ont jugé nécessaire et urgent de doter cette nation d'un État national souverain, là où elle dominait en nombre et où elle disposait de certains pouvoirs législatifs. Ils ont ainsi décidé, au début des années 1960, de revendiquer et d'établir le caractère national du peuple québécois. Il le fondait sur sa pos-

session, en droit et en fait, d'un territoire, le Québec, et sur la prépondérance à l'intérieur de ses frontières d'une langue, d'une culture et d'une dynamique sociétale communes, pouvant être partagées par l'ensemble des Québécoises et des Québécois de toutes origines.

« ***Le Québec aux Québécois*** », criions-nous partout et sur tous les tons.

« *Le Québec aux Québécois* » n'a toutefois jamais été pour moi un simple slogan, non plus qu'une affirmation théorique d'un désir incertain d'un Québec politiquement indépendant, mais l'expression précise d'une volonté concrète de libération nationale du peuple québécois. Je l'ai toujours pris au pied de la lettre. Je lui ai donné son sens plein et entier dès mes premières participations à des manifestation où je l'ai entendu sortir de la bouche de milliers de femmes et d'hommes indignés par les barrages dressés devant eux par les policiers montés à cheval et matraques à la main de la RCMP[1], pour protéger les intérêts de la classe dominante *canadian* et ceux, subordonnés, des quelques potentats de notre bourgeoisie nationale en train de se constituer. C'était en 1961 et 1962, avant même que je devienne membre du RIN, le 8 mars 1963, suite à l'explosion, dans la nuit, des premières bombes du FLQ. posées par de jeunes rinistes qui, eux, venaient de le quitter, impatients devant le manque de leadership, d'organisation et d'action du mouvement, déçus par l'ambiguïté de ses positions économiques et sociales.

Je le savais d'instinct et par la connaissance de notre histoire, mais c'est le soir même de mon inscription au RIN, alors que je distribuais le dernier numéro du journal *L'indépendance* dans un quartier de Saint-Henri, après avoir traversé Westmount pour m'y rendre, que j'ai vérifié dans toute leur étendue et leur gravité les effets de notre dépossession. J'ai alors compris à jamais que la domination politique, l'exploitation économique et l'aliénation culturelle

1. Royal Canadian Mounted Police.

étaient les trois conséquences **inextricables** du pouvoir colonialiste exercé contre nous depuis la conquête anglaise. Et, du même coup, j'ai compris à jamais que seule une véritable lutte de libération nationale, unissant **inextricablement** les revendications d'émancipation politique à celles d'émancipation économique, sociale et culturelle, pouvait éventuellement nous conduire au renversement de l'ordre établi, à la création d'un État indépendant de langue française et à l'épanouissement d'un nation québécoise souveraine et démocratique, responsable d'elle-même, c'est-à-dire libre de se créer une société selon ses besoins, ses moyens, ses aspirations, ses valeurs propres.

Et du même coup, j'ai aussi compris qu'une lutte de libération nationale, dans un pays de démocratie libérale, nécessite, pour être menée à bien, une stratégie appropriée à ses objectifs. Une stratégie nécessairement fondée sur l'éducation et la mobilisation du peuple, puisque sans son engagement massif, conscient et déterminé, elle ne saurait être victorieuse, pas même en partie.

Je n'ai jamais pensé autrement. Malheureusement, les revers et les échecs constants que nous essuyons depuis vingt-cinq ans, de même que nos actuels reculs sur tous les fronts, y compris sur celui de la langue, montrent en effet la vanité des luttes inappropriées aux objectifs poursuivis, si bien intentionnées soient-elles. Ainsi, il s'avère aujourd'hui puéril d'avoir penser pouvoir changer quelque ordre établi que ce soit, en dissimulant au peuple l'ampleur et la gravité des enjeux en cause, en les réduisant à leurs seuls objectifs politiques. Ainsi, il s'avère inconséquent d'avoir cru pouvoir contrôler le terrain de la lutte, en dissimulant au peuple qu'il est miné par les intérêts colossaux d'un ennemi puissant, lui dissimulant dans la même foulée les difficultés et le prix des combats à mener, en les réduisant aux seules campagnes électorales pour la prise et l'exercice du pouvoir existant. Bref, il s'avère aujourd'hui catastrophique d'avoir, sous prétexte de ne pas l'apeurer, trompé le

peuple en lui faisant croire qu'on peut créer un ordre nouveau aussi peu révolutionnaire soit-il, en ménageant la chèvre et le chou.

C'est animée par la conviction profonde et inébranlable que le possible avènement de l'indépendance du Québec est éminemment l'affaire du peuple québécois que je me suis depuis bientôt quarante ans appliquée à comprendre et à expliquer les mécanismes de notre assujettissement et de ses effets aliénants, que je me suis engagée dans les seules actions conformes à mes conceptions de la nécessaire prise en charge de la lutte par le peuple, que je me suis sans cesse insurgée contre les tentatives de détournement du projet par les politiciens.

« *Le Québec aux Québécois* » a été et demeure l'unique objectif de mon militantisme aussi bien dans l'ordre de la pensée que dans celui de l'action, comme en témoignent tous les textes de ce recueil[2].

Les années 1960

Années d'émergence de la nation québécoise comme force sociale consciente d'elle-même et de son rôle historique dans la transformation de la situation coloniale. Moments de rare coïncidence entre l'aspiration latente de tout un peuple à un changement profond et libérateur : *C'est le temps que ça change*[3], affirment les uns ; *Maître chez nous*[4], clament les autres, et la transformation effective des réalités qui amènent à la constatation étonnée et ravie qu'*On est capable*[5].

2. Plusieurs textes n'ayant pas été retenus, soit parce qu'ils répétaient des idées ou des arguments déjà développés dans des textes précédents, soit parce qu'ils avaient été écrits en collaboration, cet ouvrage en effet ne prétend pas au titre d'anthologie.
3. Slogan du Parti libéral du Québec à l'élection de juin 1960.
4. Slogan du Parti libéral du Québec à l'élection de novembre 1962.
5. Slogan du Rassemblement pour l'Indépendance nationale à l'élection québécoise de juin 1966.

Années de militantisme quotidien pour moi, dans les rangs du RIN, ceux de Parti Pris et du MLP[6], voué au recrutement des sympathisants, à la mobilisation et à la politisation des partisans, au financement et à l'organisation de notre action. D'où le ton volontariste et impératif de plusieurs textes et discours, tous ces appels à ce que « nous DEVONS » faire et toutes ces affirmations sur comment « nous DEVONS » le faire. Ressort de ces textes et discours ma conviction, alors partagée par d'innombrables militants, que la nécessité de l'engagement dans la lutte découlait logiquement de nos analyses démontrant la nécessité de la libération nationale.

Lutte que nous voulions révolutionnaire puisque l'objectif à atteindre, la destruction du système de domination et d'exploitation du pouvoir colonial et l'instauration d'un nouvel État, indépendant, démocratique et socialiste, l'était éminemment. Lutte révolutionnaire qui s'inscrivait dans le vaste mouvement des luttes contre toutes les formes d'assujettissement, menées en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et du Sud, par les nations et les peuples pour leur indépendance politique et/ou leur émancipation économique, sociale et culturelle, menées aux États-Unis par les Noirs contre le racisme et pour l'égalité des droits, menées partout en Occident par les femmes contre le machisme et pour leur droit à l'égalité dans la différence.

De 1968 à 2001

Lutte révolutionnaire à laquelle le sabordement du RIN, la fondation du Parti québécois, la proclamation et l'application de la Loi sur les mesures de guerre portèrent un coup fatal, comme le montre la stagnation de la situation depuis vingt-cinq ans et la nécessité dans laquelle

6. Mouvement de Libération Populaire fondé en 1965 par le Club Parti Pris, lui-même issu de la revue *Parti Pris*.

nous nous trouvons aujourd'hui de la repenser dans la mouvance d'un monde qui, lui, a changé.

Pendant toutes ces années, j'ai continué à chercher à comprendre les tenants et aboutissants de notre impuissance à nous donner un pays où nous serions maîtres de notre destin et à partager mes découvertes et mes convictions en les exposant sur le plus grand nombre possible de tribunes. Sans nécessairement me faire entendre, puisque toutes mes analyses attribuent fondamentalement notre échec à l'hégémonie exercée par le Parti québécois sur le mouvement indépendantiste, à ses constantes tergiversations idéologiques et à ses stratégies électoralistes. D'où mes conclusions à la nécessité et à l'urgence d'une reprise en mains démocratique de la lutte pour l'avènement d'un Québec libre

Lutte qui devra nécessairement tenir compte des nouveaux fondements et des exigences d'une action politique efficace, dans le contexte actuel d'une mondialisation impérialiste des modes de produire et de consommer, de penser et d'agir, où la nation a cédé la place à la culture comme lieu essentiel de la politique, puisque aussi bien, face à la tentative d'homogénéisation des besoins et de leurs satisfactions, et de ses conséquences nocives sur la créativité des communautés, des peuples et des nations, la culture est devenue l'enjeu primordial et universel pour la sauvegarde et l'épanouissement de l'identité spécifique de tous et de chacun. Elle devient du même coup, l'enjeu fondamental des luttes à mener ici comme ailleurs pour la démocratie et *a fortiori* pour la liberté.

Or, ici, et c'est là notre essentielle spécificité, l'avènement de notre indépendance nationale est la condition *sine qua non* qui peut assurer la suite de notre existence particulière et, conséquemment, notre possibilité d'être une présence singulière dans le monde. ◊

L'avenir de la campagne est-il rose ou brun ?

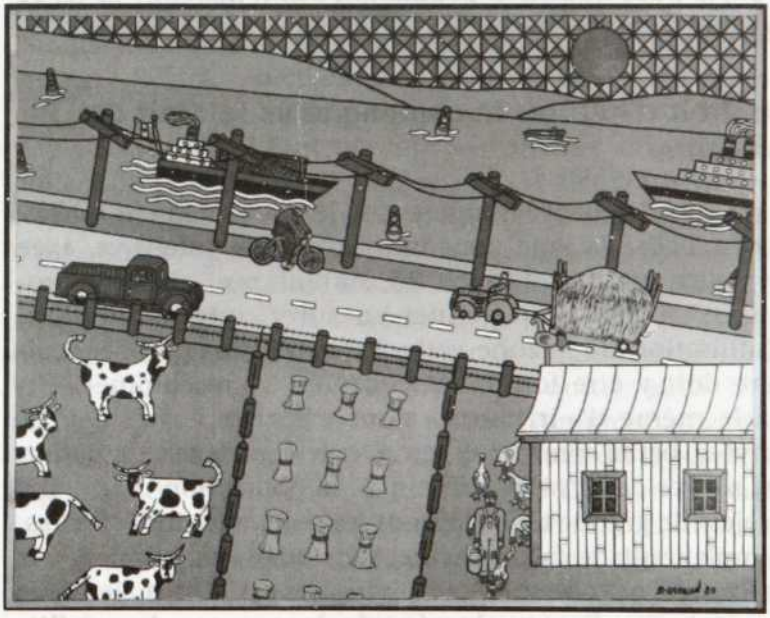

Maxime Laplante*

* Agronome, secrétaire général de l'Union paysanne

En 2002, le Québec ne compte plus que 32 000 fermes et la baisse se poursuit. En comparaison, la France en recense environ 800 000, l'Allemagne environ un demi million et l'Italie plus de 2 000 000. Les ressources sont menacées : l'eau potable devient précieuse, les sols s'érodent, l'air n'est plus ce qu'il était et la bio-diversité en prend pour son rhume. L'usage répandu et massif d'antibiotiques dans les élevages inquiète les médecins soucieux de santé humaine. Faut-il se débarrasser des petits producteurs et ne conserver que les plus gros, considérés plus efficaces ? Pendant ce temps, les exportations agro-alimentaires augmentent et le prix du panier d'épicerie québécois est à son plus bas. Est-ce le prix à payer pour nourrir la population à bon marché ? Et est-ce la seule façon de faire ?

Le droit d'habiter la campagne vs le droit de produire

Vers le milieu des années 90, le gouvernement québécois a balisé la voie pour une agriculture intensive, axée vers l'exportation. Les lois 23, surnommée « droit de produire » et 184, sont venues encadrer cette orientation. L'utilisation de la zone verte à d'autres fins que l'agriculture doit y être fortement encadrée, voire éliminée. On parle même d'« irritants » pour désigner les résidences privées, petits commerces, etc. Dès le départ, cette situation est source de tensions au sein de la population rurale. Les projets de grande taille, surtout les porcheries industrielles, s'implantent de façon accrue, sans que la population soit informée ou consultée. La plupart du temps, les élus municipaux sont mal préparés à ce genre de conflit. Lorsque le projet de 2 000 porcs s'installe, les citoyens sont placés devant le fait accompli. Souvent, la situation se polarise. Les agriculteurs ne veulent surtout pas que d'autres viennent réglementer leur profession et le reste de la population ne veut pas vivre à côté d'une usine à

cochons, d'une « shop à viande ». Peu avaient prévu que l'agriculture prendrait cette apparence.

La politique de la ruralité ou de l'urbanisation ?

Doit-on continuer de demander aux Montréalais de soutenir financièrement des régions éloignées, abandonnées de leurs habitants ? Ne serait-il pas plus simple de « fermer » certains coins de pays et d'en faire des fournisseurs de ressources naturelles ?

Dans les faits, il faut considérer ce qui arrive avec l'impôt des contribuables. Où se construisent les hôpitaux ? En ville, bien sûr. Les écoles ? Idem. Le transport en commun ? Où investit-on pour la fonction publique ? La culture ? Presque toujours dans les centres urbains. De façon générale, les régions sont systématiquement drainées vers les agglomérations urbaines. Uniquement pour la région du Saguenay-Lac-St-Jean, l'État perçoit par an 314 millions de dollars de plus en impôt que ce qui est réinvesti dans la région. Et plus la région est éloignée de Montréal, pire c'est. En comparaison, on peut se questionner sur le sérieux d'un programme d'aide aux régions de 90 millions réparti sur 5 ans, tel qu'annoncé dans la récente politique de la ruralité. Si le capital financier des régions s'en va, il est normal que la population finisse par quitter aussi. Une véritable politique de la ruralité se doit d'amorcer un virage majeur. Pour des centaines de municipalités du Québec, le fignolage de détails n'est plus de mise. L'exode de leurs habitants les accule à une fermeture prochaine. En dessous d'une certaine densité de population, c'est tout le tissu social qui s'effondre. Ceux qui se sont accrochés n'arrivent plus à maintenir en place les services de base. De plus, la population rurale a de plus en plus le sentiment d'avoir été livrée en pâture à un groupe d'entrepreneurs industriels en manque de profit. En milieu rural, la population réalise soudainement, souvent lors de l'arrivée d'un projet indus-

triel plus ou moins désirable, qu'elle n'a pas grand-chose à dire. Aucune instance ne la consulte ni ne l'informe. Les innombrables luttes de comités de citoyens à travers la province contre l'implantation de porcheries démontrent bien à quel point les gens se sentent abandonnés par leur gouvernement. La zone verte a été donnée à un petit groupe et les autres n'ont qu'à se réfugier en ville si le scénario ne plaît pas. Le Québec rural devient le décor d'un bris de confiance, confiance qui ne sera pas facile à rétablir.

La légende des normes environnementales

En zone verte, les normes régissant la construction de bâtiments d'élevage repose principalement sur deux aspects : les distances séparatrices et la quantité de phosphore produite. Par un savant calcul tenant compte du nombre d'animaux, du type de ventilation de l'étable, du type de fumier produit (liquide ou solide) et de quelques autres paramètres, on établit la distance qui doit séparer un bâtiment d'élevage d'une maison, d'une route, d'un périmètre urbain, etc. Par exemple, un élevage de 100 vaches doit être distant de tant de mètres de la maison du voisin. Toutefois, l'épandage du fumier, liquide de plus en plus souvent, peut se faire sur l'ensemble du territoire, ne laissant que quelques mètres de « protection » autour des habitations voisines. En somme, si un projet est jugé polluant, on le recule de quelques dizaines de mètres et il devient correct !

Évidemment, si un bâtiment doit être séparé de 1000 mètres du reste, cela signifie aussi que rien d'autre ne peut s'établir autour du même bâtiment. Tant pis pour celui qui voudrait démarrer quelque chose à proximité. Le résultat est une forme de désertification du territoire. Quelques gros projets subsistent et évacuent lentement mais sûrement le reste. Personne ne va construire une maison dans une zone d'épandage de purin. C'est aussi valable pour les

entreprises agricoles en place. Les clients ne vont pas cueillir des fraises en zone pestilentielle.

Ensuite, pour autoriser un projet agricole, le gouvernement exige un plan de fertilisation, appelé PAEF (plan agro-environnemental de fertilisation), dans lequel un agronome fait le bilan des cultures de la ferme et des engrais présents dans les fumiers animaux. C'est l'origine de la fameuse norme phosphore. Le phosphore est un élément de base dans un cycle de production agricole. Les plantes en ont besoin pour croître et les animaux le retournent par leur fumier. Il peut aussi s'accumuler dans le sol pour y constituer des réserves. Évidemment, s'il y en a trop sur le sol, le surplus va tôt ou tard se retrouver ailleurs, principalement dans l'eau. Et si le phosphore permet la croissance des plantes dans les champs, il a le même effet dans les ruisseaux, fossés et rivières, où il alimente les algues. Les algues prolifèrent et enlèvent du même coup l'oxygène nécessaire aux poissons. C'est le phénomène d'eutrophisation.

Donc, il faut éviter les surplus. Toutefois, plus de 425 municipalités au Québec reçoivent actuellement plus de phosphore par les fumiers animaux que ce qui est nécessaire à la croissance des plantes. Et ce calcul ne tient pas compte des engrais chimiques. Dans ce cas, le total se porte à environ 1 000 municipalités en surplus.

Le fait de vouloir contrôler les quantités de phosphore a également des effets pervers. Par exemple, les normes prévoient que le maïs absorbe plus de phosphore que les prairies de trèfle. Les fermiers ont donc avantage à cultiver plus de maïs pour avoir le droit d'épandre plus de fumier, donc d'élever plus d'animaux sur la même superficie. On rase aussi une partie des forêts pour gagner des surfaces d'épandage supplémentaires. Et un fois qu'on a éliminé la partie boisée d'une ferme et qu'on a transformé les pâturages en monoculture de maïs, il ne reste plus qu'à acheter les terres du voisin. On assiste actuellement à une

flambée des prix de la terre qui rappelle les folles années de spéculation foncière aux abords des grandes villes.

Et la pression est forte. Les prix des produits agricoles sont loin d'augmenter aussi vite que les dépenses en main-d'œuvre, moulée, transport, vétérinaire, machinerie, etc. Le fermier est acculé à la croissance pour maintenir son revenu. Grossir ou abandonner.

Lorsque le fumier solide devint liquide

Traditionnellement, les animaux étaient élevés sur de la litière absorbant leurs excréments. Le fumier était entreposé en période hivernale et épandu aux champs en été. Depuis, l'élevage des porcs, et à un degré moindre, celui des bovins, se fait sur des planchers lattés en béton, sans litière. Le fumier passe au travers et prend le chemin de la citerne d'entreposage avec l'eau de lavage. Où est la différence entre les deux ? L'oxygène. Sans oxygène, le liquide entreposé ne forme pas les mêmes composés chimiques. Ces composés sont plus solubles dans l'eau et plus volatiles dans l'air. Ils sont plus susceptibles d'aboutir dans les eaux de surface, les nappes phréatiques ou dans le nez du voisin ! Pour illustrer le tout, vous viendrait-il à l'idée d'ouvrir un sac de vidange bourré de déchets de table ayant passé une semaine au soleil et d'en respirer une bonne bouffée ? C'est pourtant ce que subissent des milliers de citoyens en zone verte. Et les masses de liquide qui prennent ensuite la route sont phénoménales. Bris de routes et compaction des sols en sont le prix. Dans un tas de fumier solide, l'eau s'évapore et la présence d'oxygène contribue au compostage de l'ensemble et à la destruction de la plupart des micro-organismes qui pourraient s'y retrouver. Pourtant, le gouvernement québécois encourage le mode de gestion liquide des fumiers, par un programme de subvention de citernes et par ses sevices-conseils.

L'industrialisation de l'agriculture : phénomène peu naturel

La croyance populaire veut que l'industrialisation et la spécialisation de l'agriculture fassent partie d'une évolution normale, qu'on ne peut s'opposer au progrès, qu'on ne peut faire d'omelette sans casser des œufs, et j'en passe. Selon cette même croyance, les petites fermes ne sont pas rentables, pas viables, peu compétitives, démodées, voire même nuisibles au développement d'une société moderne.

Le financement public de l'agriculture reflète toutefois une image différente :

Chaque année, l'agriculture québécoise bénéficie d'un soutien financier direct de plus d'un milliard de dollars : assurance stabilisation pour soutenir les prix, remboursement de taxes, subvention du lait, services à l'industrie, financement, inspection, etc.

Il est intéressant de noter comment cet argent est réparti :

Près de 50 % de l'aide au soutien du revenu va à 12 % des fermes, soit les plus grosses, faisant plus de 250 000 $ de revenu brut.

De l'autre côté, le tiers des fermes, les plus petites, ne reçoivent que 7 % de cette manne.

Si les grandes entreprises sont plus rentables, pourquoi doit-on y injecter plus d'argent ? À ce sujet, l'analyse de « Agricultural census » aux Etats-Unis démontre très clairement qu'il y a un lien direct entre la taille de la ferme et son efficacité. Plus la ferme est petite, plus le rendement est élevé.

TAILLE ET RENDEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLE AUX ETATS-UNIS, 1992

Catégorie de taille (acres)	Rendements bruts moyens ($/acre)	Rendements nets moyens ($/acre)
4	7424	1400
27	1050	139
58	552	82
82	396	60
116	322	53
158	299	55
198	269	53
238	274	56
359	270	54
694	249	51
1364	191	39
6709	63	12

Source : U.S. Agricultural census, vol. 1, part 51, pp.86-96, 1992

La taille de la ferme a un impact direct sur la vitalité sociale et économique de sa localité. Les grandes entreprises ont tendance à s'approvisionner et à écouler leur production à l'extérieur. Pourtant, l'orientation prise par le Québec vise l'élimination des petites fermes. Dès 1956, suite aux recommandations de la commission Héon, prenait la décision de faire disparaître 100 000 fermes ! Michel Morisset cite, dans son historique de la ferme familiale au Québec : « L'État devait donc intervenir par une réglementation sévère et des mesures incitatives pour provoquer la disparition des fermes pratiquant encore une agriculture traditionnelle...On proposa d'abord des mesures relatives à la qualité de la production tels la classification obligatoire, l'inspection, l'étiquetage qui limitaient les possibilités de mise en marché de production en trop petite quantité et de trop mauvaise qualité... La politique de concentration des usines de transformation laitière, des coopératives, allait

aussi servir les agriculteurs marchands au détriment des agriculteurs traditionnels de plus en plus isolés. »

Les résultats ne se firent pas attendre. Le Québec comptait en 1951 plus de 134 000 fermes, contre 32 000 aujourd'hui. La péninsule gaspésienne en recelait alors à elle seule près de 12 000 !

Quelques trucs pour éliminer les petites fermes

En effet, le Québec a fait le choix de subventionner au volume de production : tant du litre de lait, tant du cochon, de la tonne de grain, etc. Plus le volume est gros, plus la subvention augmente. Et tant pis pour les économies d'échelle !

En outre, lorsqu'une instance publique intervient pour déterminer le prix d'une denrée, que ce soit du lait, du maïs ou de la volaille, on calcule le coût de production d'une catégorie bien déterminée de producteurs. Par exemple, l'actuel prix du lait versé aux agriculteurs couvre les coûts de production de 25 % d'entre eux. Faudra-t-il se surprendre si 75 % des producteurs laitiers sont appelés à disparaître ? Dans les années cinquante, le prix des œufs a été fixé en fonction des coûts de production pour une entreprise de plus de 20 000 pondeuses. Et près de 50 ans plus tard, surprise, les entreprises de moins de 20 000 pondeuses ont disparu !

Le Québec a aussi fait le choix d'une subvention sous la forme d'assurance-stabilisation et éventuellement d'assurance-revenu pour le monde agricole. Pour l'assurance-stabilisation, le principe veut qu'un certain prix soit établi. Si les cours du marché descendent sous ce niveau, l'assurance paie la différence au producteur. Le financement de cette assurance provient pour un tiers des producteurs et l'Etat y ajoute les deux tiers. Le hic, c'est qu'il y a aussi des conditions pour y avoir droit. Par exemple, on doit produire au moins 300 porcs par an et la mise en marché doit

se faire obligatoirement par le circuit industriel de mise en marché que sont les enchères électroniques. Donc, pas d'assurance pour celui qui voudrait élever quelques cochons pour ses voisins et amis.

Comment éliminer la relève

Tout le monde se plaint de la désertification du territoire et du fait qu'il n'y a plus de relève pour les fermes. Évolution naturelle ? Nenni. D'une part, la valeur des fermes a tellement augmenté, soit en raison du prix des quotas de production, soit en raison d'investissements pour accroître la production, que beaucoup d'enfants d'agriculteurs hésitent à reprendre le fardeau. S'endetter lourdement à 20 ans ne correspond pas nécessairement à l'ambition de chacun. Et la perspective de travailler 60 ou 70 heures par semaine n'aide pas non plus. De surcroît, la main-d'œuvre qualifiée en milieu rural se fait de plus en plus rare. Il y a donc moins de possibilités de prendre un congé de temps en temps.

Évidemment, on pourrait aussi imaginer une relève venant des villages ou des villes, par des gens non issus du milieu agricole. Nombreux sont ceux qui aimeraient faire l'essai d'une petite ferme : commencer tranquillement avec quelques animaux, un grand jardin, et accroître la production peu à peu en prenant de l'expérience. Mais ce rêve n'a pas sa place dans le décor québécois. Le gouvernement, en mettant en place la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), a sérieusement entravé l'établissement des nouveaux venus. En zone verte, seuls les gens dont l'agriculture est leur revenu principal ont l'autorisation d'acheter une partie d'une terre existante ou de construire une résidence. Et lorsque ce nouveau venu découvre que les institutions bancaires ne prêtent guère moins d'un demi-million, il remballe son rêve et retourne dans son condo.

Le mythe de la surproduction

Nous produisons environ 160 % de nos besoins en viande de porc, 109 % pour le poulet, 103 % pour le lait, 200 % pour nos veaux lourds. Serions-nous en train de remplir le mandat que nous propose le ministre des régions Gilles Baril : le Québec doit aider à nourrir le reste de la planète ?

La vérité est toutefois un peu différente. Si nous sommes excédentaires pour quelques productions, pour presque toutes les autres productions, le Québec ne répond pas à la demande de sa propre population et doit importer. Voici le degré d'auto-suffisance pour certains produits :

Œufs de consommation :	65 %
Œufs d'incubation :	86 %
Bœuf :	30 %
Agneau :	20 %
Miel :	20 %
Légumes frais :	66 %
Pommes :	48 %

Et pour la production céréalière, à la base de l'alimentation animale, le degré d'autosuffisance pour les principales céréales que sont l'orge, l'avoine et le blé est en régression. Et nous ne fournissons que 36 % de nos protéines. Étant donné que la production animale est en hausse et que nous l'avons sciemment orientée vers un mode d'alimentation basé sur les céréales et les protéines, la situation n'est pas près de s'améliorer. En effet, les ruminants que sont les vaches mangent de moins en moins d'herbe. Elles restent à l'intérieur et consomment de plus en plus de concentrés. Même chose pour la volaille et les porcs.

Pour une société, dépendre pour son alimentation des approvisionnements extérieurs est toujours risqué. Nous

sommes à la merci d'un embargo, d'une hausse des prix de la part des fournisseurs, d'une rupture des stocks et nous perdons aussi le contrôle de la qualité de la production. Si nous manquons de céréales, allons-nous faire le nez fin si les arrivages contiennent des OGM ou certains pesticides indésirables ?

La spécialisation comme source de problèmes

Pourquoi ne pas faire du Québec un fournisseur de viande de porc, les Maritimes feront du poisson, l'Ouest du grain, l'Ontario des produits manufacturés et des fonctionnaires, la Colombie britannique du bois, etc. ? Pourquoi ne pas spécialiser les régions sur un seul produit, selon des critères climatiques ou de proximité des ressources ou des marchés ?

En premier lieu parce que la spécialisation est source de déchets. Si une ferme maraîchère a des légumes invendables, les cochons ou les canards du voisin peuvent en bénéficier. En retour, un surplus de fumier d'une ferme d'élevage peut fertiliser un champ de céréales. La paille de ce même champ sert de litière pour les bovins et le petit lait issu de la fabrication du fromage retourne aux animaux, et ainsi de suite.

Si toute la région ne produit que des céréales, la paille devient inutile et doit être enfouie. Le fumier manquant sera remplacé par de l'engrais chimique et toutes les productions devront se promener un peu partout, à grand renfort de carburant fossile. Au Québec, chaque aliment parcourt environ 2 500 km de la fourche à la fourchette.

Et la fameuse productivité

Le résultat est un formidable gaspillage d'énergie. Alors que les pays soi-disant sous-développés produisent jusqu'à 50 calories alimentaires par calorie d'énergie investie dans

la production, le modèle agricole nord-américain affiche un bilan contraire : plus de 10 calories provenant de carburants fossiles pour produire une calorie alimentaire. Diesel, engrais chimiques, pesticides, transport, notre agriculture industrielle ne survit que grâce à un approvisionnement massif d'énergie et de ressources puisées dans d'autres secteurs ou à l'étranger. Un véritable feu de paille. Et si un fermier nourrit théoriquement plus de 100 personnes, c'est essentiellement parce qu'on n'a pas comptabilisé le travail de toutes les personnes en amont et en aval de la production : fabrication de machinerie, extraction de minerai, transport, distribution, mise en marché, transformation, fournisseurs d'équipement, fonction publique pour l'inspection, la recherche...

Pourquoi est-ce qu'une société ayant environ 10 % de chômeurs vise encore à réduire son nombre d'agriculteurs ? (Source : Fern vom Garten Eden, John Seymour et Herbert Girardet, p. 250, 1985)

Où est passée l'autonomie du fermier ?

Et que devient le fermier dans tout cela ? Les fermes se sont spécialisées de plus en plus et deviennent de plus en plus grosses. À moyen terme, ce sont de plus grandes entreprises qui les rachètent. Le phénomène de l'intégration a pris de l'ampleur. 70 % de la production porcine se fait sous intégration, presque autant pour certains secteurs de la volaille.

Intégrateur : personne ou entreprise qui verticalise ses opérations, par exemple en signant des contrats avec des éleveurs. Le même intégrateur contrôle ainsi des pans entiers : production, abattage, mise en marché. En production porcine, l'intégrateur fournit la plupart du temps les cochons, la moulée, le support technique et les médicaments. L'éleveur construit ses bâtiments, dispose du fumier et reçoit un certain montant par cochon.

Quelques entreprises contrôlent le marché de la mise en marché, l'abattage et les encans se centralisent en de rares endroits et les règles du jeu sont faites pour les gros partenaires. Évidemment, chaque étape du circuit prélève un montant, réduisant la marge du producteur. La marge de manœuvre du fermier est également réduite. Il est lié par contrat pour écouler son produit, également lié pour la façon de produire et de plus en plus dépendant de ses fournisseurs.

Soutenir financièrement les bonnes pratiques

Il est urgent de trouver un nouvel équilibre en milieu rural avant d'aboutir à la situation où la zone verte devient un parc de production intensive, vidé de ses habitants. D'une part, ce type de production provoque une uniformisation des denrées, faisant disparaître les particularités locales. D'autre part, on peut se demander qui paierait pour maintenir en place l'infrastructure nécessaire à toute société qui se respecte : voirie, ordures ménagères, écoles, sécurité publique, service d'incendie... Il est peu probable que la population non agricole va accepter longtemps cette facture sans avoir son mot à dire.

La solution ne réside pas non plus dans une nouvelle panoplie de normes environnementales. Il faut faire en sorte qu'il soit possible de vivre décemment de l'agriculture sans avoir une usine spécialisée. Ce n'est pas par méchanceté que certains producteurs appliquent trop de lisier de porc sur leurs terres déboisées et converties en monocultures de maïs, mais souvent par nécessité. S'il renonce à cette façon de faire, le fermier devra réduire le nombre d'animaux de son entreprise et donc son revenu.

Par exemple, la ville de Munich, en Allemagne, a craint de ne plus pouvoir alimenter sa population d'environ 1,4 million d'habitants en eau potable, en raison d'une contamination croissante par les nitrates et les pesticides provenant de l'agriculture intensive dans les zones de cap-

tage d'eau. Une usine de traitement d'eau aurait coûté une fortune, sans garantie de résultats certains. D'autre part, on ne pouvait exiger des quelque 600 fermiers concernés qu'ils réduisent leur troupeau ou renoncent aux engrais chimiques et pesticides sans compensation financière. Il y a donc eu entente entre la ville et les fermiers. Si ces derniers se convertissent à un mode de production biologique, la ville compense la perte de revenu et offre un support technique pour la conversion des fermes. On a épargné le coût de l'usine, bloqué la contamination et maintenu les fermes en place.

La réforme agraire de la Suisse

Vers le milieu des années 90, la Suisse a entrepris une vaste réforme de son financement agricole. Le premier principe était que s'il faut subventionner l'agriculture, autant le faire pour de bonnes pratiques au lieu d'encourager ce qui est néfaste. Le second principe visait l'occupation du territoire. On voulait donc soutenir une multitude de petites fermes plutôt que quelques usines.

L'application ressemble à ceci : une aide substantielle (environ 50 000 francs suisses par an) est donnée au fermier qui se soumet à un cahier de charges comprenant une rotation des cultures, la couverture des sols même en hiver, la plantation ou l'entretien de brise-vents, la réduction ou l'élimination des engrais chimiques et des pesticides, un nombre maximal d'animaux par unité de surface, etc. Et si la ferme dépasse une certaine taille, on réduit l'aide graduellement. Au-delà d'une certaine dimension (l'équivalent d'environ 130 vaches), il n'y a plus d'aide du tout, ou même une taxe. Après seulement quelques années, les niveaux de phosphore dans l'eau sont retombés à ce qui prévalait dans les années 40, l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques a régressé de 30 à 40 % et la part du budget attribué au soutien de l'agriculture a diminué !

Évidemment, le lobby agro-industriel a là-bas aussi tenté de bloquer cette réforme. L'outil principal pour y parvenir quand même fut un référendum national sur la question où près de 90 % de la population a approuvé cette réforme de l'agriculture.

Et l'Union paysanne là-dedans ?

Lors d'un colloque organisé à Sainte-Croix de Lotbinière en avril 2001, avec pour thème « Repenser l'agriculture », une des questions posées aux participants visait la formation d'une union visant la promotion d'une autre vision de l'agriculture. Un mois plus tard avait lieu la première rencontre de l'Union paysanne. Le congrès de fondation a suivi en décembre et environ 2000 membres y ont adhéré depuis. Des agriculteurs, à temps plein ou partiel, des citadins, des étudiants, des gens intéressés à défendre un modèle agricole capable de permettre aux fermiers de vivre de leur ferme en produisant des aliments sains à la population, tout en respectant les ressources naturelles. Des unions paysannes naissent un peu partout à travers le monde mais la version québécoise a pour particularité de réunir toutes sortes de citoyens. Tous sont concernés par l'agriculture et les discussions doivent donc se faire avec toutes les couches de la société.

Au congrès de fondation, les membres ont convenu des objectifs suivants :

- Encourager les fermes à échelle humaine, autonomes, diversifiées, créatrices d'emploi local, facilement transmissibles et ne dépassant pas en moyenne 100 unités animales ou 100 hectares ou 200 000 $ de chiffre d'affaires.
- Favoriser la transformation et la mise en marché à la ferme ou dans des petites entreprises à caractère local, régional ou spécialisé.

- Instaurer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, des sols, des animaux et des humains : rotation des cultures, accès des animaux à l'extérieur, gestion solide des fumiers, élimination des produits de synthèse, OGM, du brevetage du vivant, l'irradiation des aliments, taxation des intrants qui entraînent des coûts sociaux et environnementaux, incluant l'énergie.
- L'ouverture du statut de producteur agricole pour faire de la place aux nouveaux producteurs, aux jeunes, aux producteurs à temps partiel.
- Favoriser la démocratie rurale en redonnant à l'ensemble des citoyens ruraux le pouvoir d'aménager leur territoire et de se prononcer sur les projets industriels locaux par référendums décisionnels.

Voulez-vous être membre de l'UPA, de l'UPA ou de l'UPA?

On ne peut malheureusement pas limiter la discussion de l'agriculture à de simples aspects économiques, sociaux ou environnementaux. À preuve, l'impuissance des citoyens à modifier le modèle agricole. Au niveau politique, de formidables pressions sont en jeu pour orienter l'agriculture vers l'exportation et l'industrialisation. Dans les années cinquante, le choix d'éliminer les petites fermes avait un objectif très clair : éradiquer l'emprise de l'Eglise et de l'Union nationale. Aujourd'hui, la mise en place d'un syndicat unique en agriculture a fait en sorte qu'il n'y a aucune opposition au modèle industriel d'exportation et de concentration. En d'autres mots, le principe du syndicat unique a permis un contrôle absolu de toute l'économie agricole par l'UPA qui dicte maintenant sa loi à l'État, et le citoyen n'a pas de pouvoir démocratique sur ce pouvoir corporatif devenu un État dans l'État, échappant au contrôle democratique des citoyens.

Les conséquences sont, entre autres, l'édition de la loi 23 sur le « droit de produire », de la loi 184 sur la limitation du pouvoir des MRC et des conseils municipaux sur l'aménagement de leur territoire, ainsi que la constitution de la Financière agricole, gigantesque outil économique agricole, financé en bonne partie par l'État mais contrôlé fortement par l'UPA.

On a abouti à une situation où le même organisme est à la fois le représentant syndical de ses membres, mais aussi l'acheteur de leurs produits et le gestionnaire du financement, de la mise en marché. En cas de litige, le syndicat va-t-il se poursuivre lui même? Il faut remettre en question ce monopole syndical, permettre à chaque producteur de choisir son organe de représentation. Une saine diversité d'opinion est à ce prix. Et nul besoin d'aller loin pour trouver un pluralisme syndical : l'Ontario reconnaît trois associations !

Finalité de l'agriculture

En somme, le but premier de l'agriculture doit demeurer de nourrir sa population et d'occuper son territoire. Elle ne doit pas être orientée vers les marchés internationaux mais plutôt vers les besoins des populations locales. Et s'il y a commerce avec l'étranger, il devrait se faire de façon équitable. Nos surplus ne devraient pas être utilisés pour déstabiliser l'agriculture d'autres pays ou pour développer des marchés. Une société doit avoir le droit de choisir le type d'agriculture qu'elle veut encourager. Une civilisation qui se dit démocratique a le devoir de laisser sa population débattre de son alimentation.

Nous ne sommes pas en situation de famine et n'avons pas été encore touchés par les crises de la vache folle, de la grippe porcine et il nous reste encore de l'eau potable mais nous ne pouvons nier les problèmes que soulève l'orientation actuelle de notre agriculture. Ce qui serait un véritable progrès, ce serait de rectifier le tir avant d'aboutir à l'impasse. ◊

85e ANNIVERSAIRE

– Pour mémoire –

A chaque numéro, tout au long de l'année 2002, nous reviendrons sur un article qui, aux yeux de la rédaction, a marqué la décennie où il a paru. Cette reproduction intégrale permettra à chacun de prendre la mesure du chemin parcouru, mais aussi de constater que des questionnements perdurent. Par-delà le vieillissement du vocabulaire, malgré le dépérissement de certains thèmes et en dépit de l'inéluctable érosion des conjonctures, ces articles demeurent autant de contributions au façonnement de notre histoire. Une histoire qui, avec ses grandeurs et ses misères, n'en reste pas moins celle d'un peuple qui n'a jamais consenti à se laisser enfermer dans la négation de son être.

Le texte de ce mois est paru en décembre 1922. Lionel Groulx y trace les conclusions qui s'imposent à l'équipe de la revue au terme d'une intense année de travail et de réflexion. Pour la première fois depuis la répression de la Révolte des Patriotes l'idée d'indépendance redevient le pôle organisateur de la pensée et du combat de la nation. Cela soulèvera une tempête. Et fera naître des aspirations qui feront la trame de l'histoire du Québec moderne.

La rédaction

Notre avenir politique

L'Action française, 1922

Lionel Groulx

Avec le présent article sera close l'enquête la plus importante de *l'Action française*. Nous n'étions pas sans quelque appréhension sur l'effet immédiat de cette campagne d'idées. Sous prétexte de nous tenir à l'avant-garde de la pensée canadienne, n'allions-nous pas apparaître à nos amis eux-mêmes, quelque peu téméraires, posant à l'envi des problèmes prématurés ? Notre inquiétude dura peu. Le sujet de cette enquête fut décidé au printemps de 1921. Dans l'article préliminaire paru en janvier, mais écrit en novembre, j'avais, aussi nettement que possible, défini notre attitude. Soucieux de ne rien faire pour briser le statu quo politique, mais assurés que la brisure serait faite malgré nous, la plus courte clairvoyance, écrivais-je, prescrivait de s'assurer contre l'avenir. Il nous paraissait utopique que l'on posât l'assiette d'une seule nation sur un territoire à peine mesuré en sa largeur, par six jours de chemin de fer. Les oppositions géographiques trouvaient d'ailleurs leur répercussion dans un pacte contre nature où les alliés que nous sommes ont plus de sujets de discorde que des adversaires.

Cet article n'était pas encore paru dans *L'Action française*, qu'avec une soudaineté imprévue, les événements confirmaient nos prévisions. Les élections canadiennes avaient lieu ; une fois de plus, avec une évidence irrésistible, s'affirmaient les antagonismes de notre pays. Et l'homme qui a porté sur nos problèmes le regard le plus vigoureux et le plus pénétrant, ne pouvait retenir cet aveu « La Confédération a vécu, en puissance. Durera-t-elle 20 ans ou 30 ans, je l'ignore ; mais elle doit se dissoudre un jour. En annexant cet immense territoire de l'Ouest où devait pénétrer l'influence américaine, les pères de la Confédération ont fait une erreur capitale. Ils ont mis le poison dans le berceau de l'enfant, De plus en plus notre vie nationale sera dominée par la rivalité de l'Est et de l'Ouest. »[1]

Depuis lors combien d'autres événements sont venus nous rappeler que nous n'habitions pas un univers figé. Les observateurs de la politique internationale ne cessent d'apercevoir, au sein de l'empire auglais, des signes de caducité. En Angletene, au centre même du vaste édifice, des symptômes de dissolution se manifestent avec une alarmante insistance. L'Anglais des Îles garde encore un grand respect pour son souverain et pour quelques vieilles traditions qui dérivent de la royauté. Mais à Rome aussi autrefois, l'empereur était dieu ; et c'est à la divinité d'Auguste que s'adressaient les acclamations du peuple. Le dieu s'évanouit lorsqu'il eut absorbé toutes les puissances religieuses et politiques et que ce fardeau l'écrasa. En l'on suit une évolution inverse mais non moins dangereuse. La royauté n'absorbe pas, elle se dissout ; elle se dissout dans le développement des constructions démocratiques qui bientôt ne lui laisseront plus que le rôle d'une coupole superflue, nous ne voulons pas cire d'une fausse fenêtre. Hier encore la révolution sociale grondait en Angleterre comme un péril imminent. Qui a pu lire, sans un peu d'émoi,

1. M. Henri Bourassa, *Le Devoir*, 23 décembre 1921, p. 2, col. 2.

ces paroles de M. Chamberlain à la veille des récentes élections anglaises : « Je me demande quelquefois si ceux qui ont si ouvertement discuté la conduite du gouvernement, ont une conception bien claire des périls qui nous menacent. Je ne parle plus d'affaires étrangères, *je parle de périls à l'intérieur de notre pays. A certaines heures la révolution frappait à notre porte...* Aujourd'hui, le devoir de tous les éléments constitutionnels et conservateurs de la nation est de défendre la constitution et l'ordre économique qui nous ont faits ce que nous sommes. *Ces temps derniers, nous avons encore une fois été menacés de « l'action directe. »*[2] Les élections qui sont venues depuis lors n'ont rien changé à ces troublants pronostics. Les conservateurs ont repris la direction du Parlement ; mais le parti travailliste, où menacent de dominer les éléments révolutionnaires, est devenu « la loyale opposition de Sa Majesté ».

L'avenir se fait-il plus rassurant, lorsque, du cœur de l'empire, on passe à l'examen de ses parties intégrantes ? La cohésion actuelle, plus apparente que solide, vaut-elle la peine d'une illusion ? Et puisque volontiers l'on compare cette vaste construction à celle de l'ancienne Rome, pourrait-on invoquer, en faveur de la durée de celle-là, la lente dislocation, l'interminable agonie de la puissance des Césars ? Ce serait oublier que les causes les plus générales qui ont agi pour la conservation de l'empire de Rome, n'agissent point pour la conservation de l'empire britannique. Fait de parties trop largement disjointes, celui-ci n'a rien de l'unité géographique que faisait à l'autre le lac romain de la Méditerranée. De même les Anglo-Saxons sont bien obligés d'admettre, qu'en dehors des groupes de leur race, l'orgueil d'appartenir à leur empire n'a rien de comparable à la fierté mystique des peuples anciens saluant, dans l'univers d'Auguste, le stade définitif du progrès humain. Mais voici des différences encore plus inquié-

2. Cité par la *Revue universelle*, 1er nov. 1922, p. 350.

tantes ce ne sont point des peuples lassés, trop heureux de recevoir une loi, qui composent le Commonwealth britannique ; ce sont des peuples jeunes, impatients de liberté et d'indépendance, en plein essor vers la force et l'avenir. Les quelques faits de ces derniers mois sont lourds de signification : l'Irlande sort de sa lutte séculaire avec une émancipation accrue ; l'Égypte, les Indes sont toujours frémissantes ; le réveil du monde turc ne peut qu'entretenir, que fortifier les velléités de révolte aux bords du Nil comme aux bords du Gange ; le Canada lie plus que jamais sa politique extérieure à celle des États-Unis ; et le refus récent de quelques Dominions d'entrer en guerre sur une simple dépêche de Downing Street, équivaut peut-être à la rupture d'une chaîne.

Au reste, dès le mois de mars de l'année dernière, M. Louis Durand, s'appuyant sur d'autres faits bien acquis à l'histoire, énonçait déjà les mêmes conclusions. On a vu avec quelle sûreté d'analyse il nous a mis en face de la « croisée des chemins », pour y faire apparaître notre aspiration nationale comme la seule directive pratique. M. l'abbé Arthur Robert pouvait alors conclure en toute rigueur de doctrine : « Les Canadiens français qui doutent de la durée du lien britannique et du maintien de la Confédération peuvent donc, en toute sécurité d'esprit, se préparer à faire un profitable usage d'une complète indépendance. Le droit naturel et la philosophie catholique les justifient d'agir ainsi. »

◊◊◊◊◊

En face de l'aspiration nationale se dressent toutefois de formidables obstacles. Ces obstacles, nous n'avons voulu ni les dissimuler ni les diminuer. Le plus grand de tous devait prendre forme dans la proximité d'un voisin. dont la puissance de succion est à elle seule une grande menace. M. Anatole Vanier a réduit l'épouvantail à son exacte mesure. Opportunément il a rappelé aux « timorés que celui qui nous inquiète est parfois plus inquiété que

nous-mêmes ». Et s'il fallait ajouter quelque chose à cette démonstration, un bref exposé du problème noir aux États-Unis nous suffirait. Sait-on, par exemple, que la population de couleur s'élevait, au dernier recensement, au chiffre de 10 500 000 ? Depuis qu'elle s'est émancipée, cette population s'est donc littéralement doublée et, dans la dernière décade, par la seule vitalité de la race, elle s'est accrue d'un million et demi. Quelques États, tels que le Mississipi, la Caroline du Nord, ont 50 % de population noire. En outre, la race de couleur aux États-Unis est une race en pleine ascension. En 1860, on attribuait aux nègres 12 000 cases ; ils en détiennent aujourd'hui 500 000 en pleine propriété. Ils comptaient alors 90 % d'illettrés ; ce 90 % a été réduit des deux-tiers. Les noirs ont actuellement 300 journaux – ils se hissent jusqu'aux grandes écoles et jusqu'aux universités. L'an dernier, 1500 jeunes gens de couleur terminaient leurs études secondaires ; 461 bacheliers ès arts ou ès sciences, 11 maîtres ès arts, 3 docteurs en philosophie se joignaient à nombre d'autres. Et c'est le cas de répéter avec le publiciste qui nous fournit ces notes : « La parole est aux prophètes ».[3] En face des États-Unis surtout il convient d'écarter la théorie de l'univers figé, arrêté définitivement dans ses partages politiques. Si, au problème noir, prometteur d'une lutte de races, nous joignons, en effet, les oppositions toujours vives de l'est et de l'ouest, puis l'acuité des luttes sociales dans cette fourmillière de peuples aux trois-quarts infidèles, il paraît bien que d'ici cinquante ans, les Américains auront de quoi s'occuper chez eux.

Pourquoi, dès lors, ne pas reporter à une échéance assez lointaine le péril de notre annexion ? À vrai dire nous concevons mal des hommes d'État réalistes gouvernant, de Washington, le territoire du Keewatin et du Yukon, conviant au même pacte social, essayant de fondre dans la même nationalité, le nègre du Texas et le colon de l'Abitibi.

3. Alexandre Brou, *Les Études*, 20 septembre 1922.

Succomber à cette convoitise orgueilleuse, ne serait-ce point pour l'Américain précipiter l'écroulement de tout ? Les politiques n'ont pas encore trouvé, que nous sachions, les moyens de contenir, sous un même pouvoir, de si vastes étendues du globe. Ou la nécessité de refréner les forces centrifuges les contraint de fortifier démesurément le pouvoir central au péril de l'oppression puis de la révolte des parties composantes ; ou les octrois inévitables de trop généreuses concessions conduisent à un énervement continu de l'autorité, prélude de tous les démembrements.

M. Émile Bruchési l'a d'ailleurs fort bien démontré : nous ne sommes point sans ressources contre l'appétit du voisin. Plus de la moitié du continent, toute l'Amérique latine, peut devenir, si nous le voulons, notre alliée naturelle. Les mêmes périls et, par suite, les mêmes intérêts ne sont pas seuls à nous rapprocher. L'étroite parenté de la foi catholique et de la culture latine aurait depuis longtemps attiré nos esprits de ce côté, si, pauvre peuple en tutelle, nous n'avions laissé orienter toute notre politique extérieure vers le seul pôle anglo-saxon. Ajouterai-je que l'équilibre du monde ne pourra tolérer indéfiniment l'expansion de l'impérialisme américain. Le Japon, pour ne parler que de lui, verrait-il d'un œil serein ses redoutables rivaux s'installer à Vancouver, ce qui voudrait dire l'extension des bases navales établies contre lui, un nouveau pistolet braqué sur sa poitrine ?

◊◊◊◊◊

Les obstacles extérieurs une fois écartés, nous n'étions qu'à la moitié de notre tâche. Il restait ceux de l'intérieur, ceux que viennent dresser la présence des races étrangères dans le futur État français – la prépondérance économique de quelques-uns de ces éléments – puis, en cas de rupture avec l'Ouest, la situation soudainement faite aux groupes français de cette région.

Dès le début de notre enquête, nous avions prévu, on s'en souvient, les alarmes légitimes de nos frères de race. Les considérations du Père Rodrigue Villeneuve ont dû calmer tous les esprits. En réalité nos frères de la dispersion pourraient-ils regretter une influence politique qui, pour eux, fut toujours de nul appui ? Entre eux et nous, pour parler net, il ne s'agit que de l'influence morale du Québec et d'un soutien possible à la vie catholique et française du continent. Et pourquoi donc, dirions-nous à notre tour, serait-il interdit à un autre peuple de renouveler le magnifique effort de la race irlandaise ? Si l'Irlande devient libre, elle devra ce miracle, sans doute, à son indomptable ténacité, à l'œuvre de réfection nationale accomplie par le Sinn-Fein ; mais le miracle de la coalition de tous les groupes irlandais dispersés à travers le monde n'aura-t-il pas été l'achemineinent vers l'autre merveille ? Aujourd'hui que tant de causes abrègent les distances, les unités morales sont une force toute-puissante ; et, sous quelque latitude qu'ils soient, quatre à cinq millions d'hommes n'ont que la faiblesse qu'ils se veulent bien consentir.

M. Georges Pelletier s'était chargé de ramener à ses exactes proportions l'obstacle d'ordre économique. Inutile de le dissimuler : la présence de l'étranger chez nous, sa mainmise sur nos matières premières, sur nos ressources naturelles, nos industries, nos voies de transport, constituent peut-être le plus grave empêchement à l'existence d'un État français indépendant. Pourtant M. Pelletier qui a compétence en la matière, ne croit pas l'obstacle invincible Une partie de nos richesses naturelles nous restent encore, la moins accessible il est vrai, mais que l'exploration de l'Ungava peut révéler considérables. Pour l'autre partie, celle qu'on a livrée follement à l'étranger, les moyens ne nous manquent point de la faire fructifier davantage à notre bénéfice, sinon de la recouvrer peu à peu. Quelques changements opportuns dans les conditions de l'exploitation, et, par exemple, quelques clauses restrictives lors du renou-

vellement des baux, pourraient réformer tout l'état de choses. Notre industrie, non plus, ne doit pas désespérer de son affranchissement, si nous savons fortifier ce qui existe déjà, si nos capitaux gardés chez nous se mettent enfin à féconder nos entreprises. Sera-t-il plus difficile de reconquérir nos voies de transport ? On ne pourra tout de même changer le cours de cette souveraine artère qu'est le Saint-Laurent, non plus qu'enlever les rails de nos chemins de fer. Notre situation géographique imposera aux compagnies de voies ferrées de maintenir dans notre province leurs principales têtes de ligne. Et puisque nous aurons contribué de nos deniers à la construction de ces voies, sera-ce retenir autre chose que notre bien que de garder pour nous le réseau compris entre nos frontières ? En somme, ce qui presse le plus pour notre restauration économique, ne serait-ce point une coordination des efforts, un mot d'ordre plus large, plus énergique de nos hommes d'affaires qui jusqu'ici ont trop abandonné leur besogne aux intellectuels, aux publicistes qu'ils oubliaient, du reste, d'encourager ?

Un problème qui n'a rien d'insoluble, non plus, c'est celui des races étrangères à l'intérieur de l'État Français. Joseph Bruchard a réduit habilement ce problème à une question de fierté et de savoir-faire. Un ordre nouveau s'établira fatalement le jour où, redevenus maîtres enfin dans notre maison, nous commencerons à nous hausser jusqu'à ce rôle. Par une intelligente collaboration avec ses chefs, le peuple aura tôt fait de remettre hommes et choses à leur place. Un sens plus averti de nos responsabilités nous fera nous occuper plus diligemment des groupes de Latins assimilables qui eux-mêmes courtiseront moins avidement une culture devenue alors celle de la minorité. Contre les éléments plus réfractaires, et Joseph Bruchard voulait dire les Anglo-Saxons, l'heure pressera toujours de nous protéger, mais en nous rappelant toutefois que séparés de l'empire et d'« une Angleterre qui penche », les Anglo-Canadiens verront bien se modifier quelques-unes de leurs perspectives.

◊◊◊◊◊

Puis ne faudra-t-il pas compter enfin sur notre vouloir collectif, sur nos puissances de pensée et d'action trop longtemps inactives ? Des moyens existent de surmonter les obstacles et de nous préparer tout de suite à notre grand avenir. Ces moyens, les larges études du Père Ceslas Forest, de M. Antonio Perrault, de M. l'abbé Perrier nous les ont indiqués. Le premier nous a décrit la vertu des forces intellectuelles. La personnalité nationale suppose la personnalité de l'esprit ; un peuple n'est tout soi-même que s'il est vraiment maître de sa vie intellectuelle ; et c'est en l'élevant à la plus haute culture et en la maintenant conforme à son être fondamental, qu'il en fait le ferment de son avenir. M. Antonio Perrault a regardé, pour sa part, à nos énergies morales et il a cherché le moyen de les vivifier par le développement du sens national. C'est au sens national, conscience vivante des éléments constitutifs de notre race, volonté ardente de réaliser notre pleine destinée, c'est à ce patriotisme conscient, lumière et force, que devra s'éclairer et s'animer la restauration de notre intégrité française. M. Perrault et le Père Forest s'accordent à réclamer tous deux le labeur et la direction de l'élite pour l'épanouissement de notre vie intellectuelle et nationale. Et jamais appel, ce nous semble, ne fut plus opportun. Qui oserait dire qu'il n'y a point chez nous un déficit de l'esprit ? Le rapport est-il ce qu'il devrait être entre la force intellectuelle que nous avons accrue en ces derniers temps, et notre production en œuvres de valeur, chargées de pensée et d'action ? Pour des causes où il n'entre aucune mauvaise volonté, mais qui nous sont tout de même dommageables, un trop grand nombre de nos intellectuels se bornent à l'enseignement oral et à des études de cabinet. Pendant ce temps-là il manque, à tous, il manque à la jeunesse surtout, une grande école de maîtres, un ensemble d'ouvrages puissants qui détermineraient de façon décisive la direction des esprits.

Et voilà qui nous fait nous retourner avec un espoir plus avide vers la valeur fécondante de notre idéal national. En quelques pages ramassées, M. l'abbé Perrier nous a peut-être dit, sur ce sujet, le dernier mot de tout : « Si l'idéal est nécessaire à chaque individu pour que ses forces arrivent à leur perfectionnement..., il n'est pas moins urgent que chaque nation ait son idéal pour diriger ses efforts aux heures les plus sombres de son existence et coordonner toutes ses pensées, toutes ses affections, toutes ses activités.

Nous sommes ici au point capital ; il importe d'y insister.

◊◊◊◊◊

Ce qu'il y a de plus grave, en effet, dans notre état et ce mal est déjà vieux d'un demi-siècle, c'est que nous souffrons de désorientation essentielle. Entre l'idéal politique de notre peuple et l'effort de survivance qu'il a fallu soutenir, la proportion ne fut nullement exacte. L'un et l'autre ne furent pas au même plan moral. Qu'avons-nous fait, en réalité, depuis cinquante ans ? Nous avons conjuré notre peuple de se défendre, d'organiser sa vie selon la dignité d'un État français, tout en lui interdisant cette aspiration. Nous souffrons de tous les malaises et de tous les malheurs du mariage mixte contracté par notre race en 1841. Quand ce mariage fut sur le point de se rompre par un éclatant divorce, au lieu de reprendre notre liberté, nous sommes entrés dans une alliance nouvelle où bientôt figurèrent à nos côtés, trois, puis quatre, puis six, puis huit partenaires nouveaux. Pour nous, ce fut une erreur. Et si les plus graves raisons paraissaient imposer ce dénouement, fallait-il du même coup que cette dernière évolution politique nous dispensât d'ordonner notre vie ? A tout le moins eût-il été séant de ne point présenter au peuple, comme un état définitif, ce qui ne pouvait être que temporaire. Après la dure expérience de l'union de 1841, en présence de la conformation géographique du deuxième État fédératif, des politiques plus clairvoyantes eussent pu,

ce nous semble, se défendre de la chimère. Ils pouvaient solliciter de notre peuple une coopération loyale à la fédération, sans lui demander de s'asseoir définitivement dans l'instable, sans lui arracher ses aspirations légitimes vers un avenir uniquement ajourné.

Manquant de but précis, dépourvu de tout principe ordonnateur, il n'est que trop facile d'apercevoir maintenant la suite de nos malheurs. La crise de la boussole a entraîné celle du gouvernail. Nous avons accompli les plus rudes manœuvres à bord d'un navire que plus rien ne dirigeait, qui n'avait mis le cap vers aucun rivage. Ce fut le désordre dans tous les domaines et presque la démission d'un peuple.

Dans l'ordre politique, nous ne savions plus même s'il fallait continuer de rester maîtres chez nous ; nous n'osions plus l'être. L'État du Québec qui jusqu'en 1840 était demeuré le continuateur de la Nouvelle-France, devenait un État cosmopolite, ouvert à tout venant, comme les plaines de l'Ouest. Si parfois l'on y gouvernait encore dans le sens des intérêts français, ce n'était plus que par un reste de tradition politique qui, de plus en plus, perdait son fondement dans l'esprit des hommes. Le domaine national était jeté sur le marché et vendu à l'étranger, sans que le peuple ni peut-être les gouvernants s'aperçussent de la trahison. Signe non équivoque de notre entière abdication : nous préférions n'avoir point de drapeau plutôt que de nous entendre sur l'un ou sur l'autre ; et l'on nous voyait arborer avec le plus d'amour ceux qui proclamaient le plus haut notre déracinement.

Nous avions cessé d'apercevoir le rapport de l'économique au national. Pendant qu'autour de nous, de savantes combinaisons accaparaient peu à peu nos meilleures richesses, tendaient de formidables filets pour nous y étouffer, nous secondions de toutes nos forces ces tentatives d'étranglement ; nous fournissions nos spécialistes,

notre main-d'œuvre, nos capitaux pour mieux assurer notre esclavage économique. Et dans le même temps que cet enveloppement s'effectuait contre nous et par la vertu d'une implacable solidarité de race, nous nous en allions, répétant stupidement, qu'« il ne faut point mettre de patriotisme dans les affaires ».

Dans l'ordre moral et social, nous laissions saboter par des étrangers, la plus sacrée de nos traditions religieuses : le respect du dimanche. Nos ouvriers canadiens-français et catholiques, entraient, par larges masses, dans les sociétés neutres et étrangères ; à l'heure des conflits sociaux, ils acceptaient d'aller chercher, en dehors de chez nous, leur direction ; et il leur était loisible de se mettre en marge de leur foi et de leur patriotisme, sans qu'on parût y voir une anomalie. C'était aussi l'époque où les mœurs, les modes américaines, le théâtre, le cinéma américains entraient par toutes nos portes. Nous n'avions plus même l'instinct du vivant qui distingue au moins l'assimilable de l'inassimilable. Une rage d'anglomanie s'emparait de notre monde commercial et financier ; nos villes et jusqu'à nos plus petits villages prenaient soudain, par les enseignes, par les annonces, une physionomie anglaise. Et si quelques-uns trouvaient à reprendre à ce maquillage déshonorant, signe trop certain de l'abdication des âmes, ils passaient pour de petits esprits occupés de vétilles.

Plus gangrenée que les autres, une partie considérable de notre bourgeoisie tournait le dos à l'idéal de la race. On l'a vue s'angliciser autant qu'elle l'a pu. Non seulement elle a dirigé ses enfants vers les maisons d'éducation anglaises dont elle faisait quelquefois la fortune ; elle a tenté l'assaut de quelques-uns de nos grands pensionnats de garçons et de filles, pour y faire triompher, si possible, ses exigences tyranniques, ses mondanités, son anglomanie de mœurs et d'esprit. D'ailleurs, dans le monde des pédagogues improvisés, la pensée dominante des programmes d'enseigne-

ment ne devait plus être le perfectionnement, le salut du français toujours en péril, mais la part de plus en plus large à l'enseignement de l'anglais. Des instituteurs, des institutrices de notre race ont dû se vouer, la mort dans l'âme, à l'œuvre abominable. Et certaines parties de notre enseignement sont mâtinées à ce point de culture saxonne, que l'on peut se demander si notre impuissance à penser, à manier les idées générales, ne provient pas largement d'un dualisme mental, déformation intellectuelle foncière, fruit d'une absorption trop précoce de la nourriture hétérogène.

Un dernier signe, plus étonnant encore, du désarroi des idées et du déracinement des esprits, ce sont les théories en vogue parmi un certain nombre de nos lettrés. Hier encore, en quelques cénacles, n'était-ce point pécher contre l'esthétique que d'oser parler de littérature nationale ? Entre une littérature canadienne et la littérature tout court on créait sérieusement toutes sortes d'antinomies, et, sous prétexte d'humaniser nos esprits et nos pensées, on s'apprêtait à les dissoudre dans je ne sais quel vague cosmopolitisme intellectuel.

Inutile d'insister. De pareils phénomènes portent avec eux leur rigoureuse signification. Quand un idéal politique ou national a produit de pareils résultats ou s'est montré impuissant à les empêcher, un peuple n'a plus qu'à en changer ou à confirmer de mourir. La preuve est faite : depuis la Confédération, nous avons discontinué la race ; ce fut l'arrêt soudain d'une histoire, l'interruption d'un effort qui, depuis deux cents ans, coordonnait laborieusement vers leur fin naturelle, les énergies de la Nouvelle-France. Quand notre rôle était d'accepter toute la force du passé, pour y ajouter à notre tour, nous avons préféré nous commencer à nous-mêmes.

Mais l'évidence du mal offre du moins cette compensation qu'elle indique plus clairement le remède. Puisque nous souffrons de désorientation essentielle, ce qu'il nous

faut, c'est un point d'orientation. Rien ne s'est ordonné dans notre vie, parce qu'on n'ordonne que vers une fin et par une fin. Quand elle est claire et qu'elle est haute quand elle est conforme aux aspirations de l'être, la fin possède un dynamisme qui lui est propre. Elle est à la fois une puissance de coordination et un stimulant de l'énergie.

Fixée devant la volonté d'un homme ou d'un peuple, elle montre, dans une lumière victorieuse, le rapport des moyens au but, elle fait cesser l'éparpillement de l'effort, pour déterminer la tension de tout l'être, pour exalter toutes ses activités vers la plénitude de la vie ? Or l'on sait quelle aspiration a joué ce rôle jadis dans l'existence de notre peuple. Cette aspiration, le dualisme politique de 1840 et de 1867 l'a affaiblie, parce que l'idéal qui est un, ne peut souffrir ces dédoublements. C'est donc elle, la vieille espérance des ancêtres, qui seule dans le passé, a pu tenir le rôle et la dignité d'une fin, c'est elle qu'il faut ranimer. Elle est d'ailleurs dans la logique de l'avenir ; elle jaillit de notre histoire comme sa fleur naturelle ; et c'est elle, au fond, avec ses faibles lueurs subsistantes, qui nous a empêchés de sombrer totalement. « Quand survient le danger, a écrit René Johannet, il est bon pour un peuple de se sentir rivé à soi-même par les tombes et par les berceaux et ce sentiment développe avec soi de la puissance. Un Foch ne l'ignore pas. Il adjure aux heures sombres les combattants de la Marne de se souvenir de leur race et décuple leur énergie. »[4]

Cependant nous tenons à le répéter une dernière fois notre volonté d'indépendance ne se fonde point sur de vagues et suspectes idéologies. Nous ne voulons pas être des destructeurs. Si les effets pernicieux du fédéralisme actuel pouvaient être neutralisés, il vaudrait mieux, dans l'intérêt même de nos espérances, que notre jeune force eût

4. *Le Principe des Nationalités*, p. 366.

le temps de s'accroître. Mais la destruction est commencée par d'autres que par nous et nous refusons d'asseoir notre avenir à l'ombre d'une muraille en ruines.

Le devoir du moment c'est donc de rallumer le flambeau ancien et d'empêcher qu'on ne l'éteigne jamais. S'il faut à notre peuple une espérance qui le guérisse tout de suite du vertige de la mort, donnons-lui celle-là même qui, dans le passé, fut la raison de sa vie.

Comme nous l'avions fait, au début de ces articles, nous demandons encore à la jeunesse pensive de prendre en ses mains le flambeau rallumé pour le porter sur les hauteurs. Souvent, et non sans quelque raison, elle a fait le reproche, à ses aînés, d'avoir été avares de directions positives. Nous lui apportons un idéal d'ordre qui domine de haut tous les problèmes. Qu'elle l'accueille pour le méditer. Elle est trop loyale pour nous condamner péremptoirement, comme les mandarins de l'insignifiance, sans nous avoir lus. D'autre part, si la raison est avec nous, la jeunesse ne peut passer indifférente à côté d'un débat où se trouve engagée la direction de sa vie. Déjà, d'ailleurs, elle peut s'en apercevoir l'idéal d'un État français va correspondre de plus en plus parmi nous à une sorte d'impulsion vitale. Quand les incertitudes politiques ne l'imposeraient point, la pensée des chefs y devra venir ; elle y vient déjà par l'insuffisance des doctrines actuelles, par le besoin impérieux d'un principe de salut qui nous fasse sortir du chaos de nos divisions et de nos labeurs dispersés.

Seulement que la jeunesse s'en souvienne : il y a des heures qui ne sonnent jamais deux fois dans la vie d'une nation. Quant à nous, pas plus qu'elle, nous ne voulons être des idéalistes spéculatifs. Nous ne promettons pas d'agir ; nous avons commencé. ◊

La *passion* des

êtres

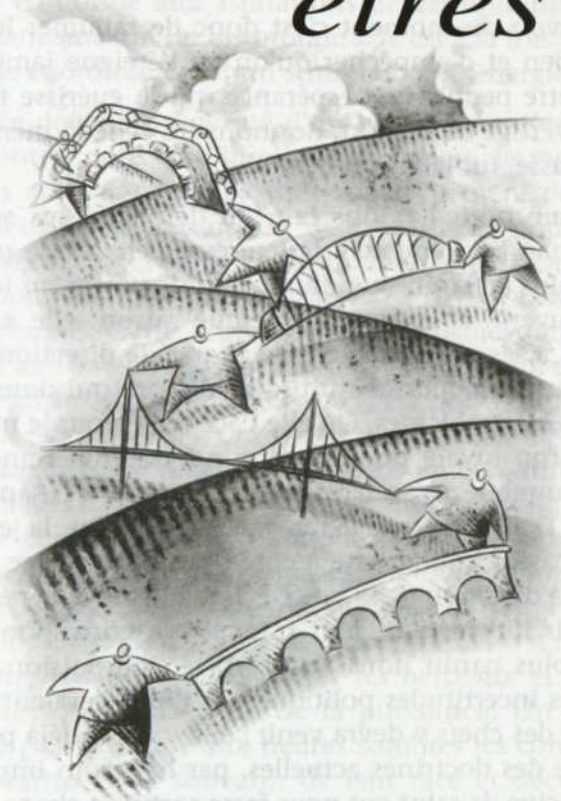

Desjardins

Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec)

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

Stéphane Kelly

Les Fins du Canada, Selon Macdonald, Laurier, Mackenzie King et Trudeau, Montréal, Boréal, 2001, 288 p.

Stéphane Kelly est un jeune intellectuel qui apporte à la réflexion sur l'histoire du Québec et du Canada, une contribution très précieuse. Sociologue de formation, il a enseigné dans différentes universités. Il a été quelques années secrétaire de rédaction à la revue *Possibles*, et a été membre fondateur et rédacteur en chef de l'excellente revue *Argument*. Il publiait en 1997 un livre qui n'est pas passé inaperçu : *La Petite loterie, Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*. Il y montre comment la Couronne s'est assuré la collaboration de l'élite canadienne-française qui, avant 1837, avait combattu pour établir la république au Canada. Et cela nous vaut les portraits très éloquents de Étienne Parent, Louis-Hippolyte Lafontaine et Georges-Étienne Cartier que Kelly appelle des parvenus qui, gagnés par un système de corruption désigné sous le

nom de « petite loterie », sacrifient leur idéal républicain au service de l'impérialisme britannique.

Dans *Les Fins du Canada*, Kelly dresse un panorama de l'histoire politique du Canada depuis la Confédération à travers le portrait des quatre premiers ministres les plus importants : John H. Macdonald, Wilfrid Laurier, Lyon Mackenzie King et Pierre Elliot Trudeau. Il essaie de comprendre ce qui ne va plus dans « notre expérience de vie démocratique ».

Le désenchantement politique actuel est selon lui lié à notre propre tradition politique. Le Canada moderne est né au moment où la puissance américaine allait faire son indépendance. Il a été fortement marqué par les deux idéaux qui inspiraient la révolution américaine : L'idéal républicain défendu par Thomas Jefferson et l'idéal impérial-monarchique poursuivi par Alexander Hamilton. Jefferson préconisait un fédéralisme décentralisé, une société égalitaire enracinée dans l'indépendance économique des individus. Hamilton souhaitait une société très centralisée, une industrialisation massive, l'intervention très poussée de l'État même si cette formule engendrait la corruption qui était jugée « inhérente aux institutions politiques anglo-américaines et nécessaire à la croissance économique » (p. 12).

Jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, les États-Unis seront partagés entre les deux idéaux, jeffersonien et hamiltonien, mais ce dernier l'emportera au XX^e^. Au Canada, dès le début du régime anglais, l'idéal hamiltonien s'imposera, et Kelly affirme que « les États-Unis et le Canada sont devenus, au XX^e^ siècle, deux variantes de l'idéal hamiltonien » (p. 12).

Les fins fondamentales de la tradition politique canadienne seraient, selon Kelly, la durée et la stabilité. La conception centralisatrice du fédéralisme canadien, sa politique économique protectionniste et nationaliste sont à rattacher à ces finalités. Macdonald croyait que la guerre de sécession aux États-Unis était l'effet d'un fédéralisme trop

décentralisé. Il fallait donc développer au Canada un fédéralisme très centralisé pour éviter que ne se produise ici ce qui s'était produit aux États-Unis. Il fut, dit Kelly, « le plus centralisateur des Pères fondateurs canadiens, souhaitant même que les provinces finissent par avoir la taille de gouvernements municipaux (p. 241). Cette centralisation était nécessaire pour développer sa politique économique fortement protectionniste et nationaliste. Paradoxalement, c'est le libéral Trudeau qui sera le principal héritier du conservateur Macdonald et qui parachèvera sa « synthèse impériale » (p. 252).

L'impression la plus forte, peut-être, qui se dégage de la lecture de ce livre, c'est la tendance centralisatrice du Canada. On dirait un pays construit non sur les intérêts des communautés humaines qui le constituent, mais sur une force qui ne tend qu'au maintien d'une institution dominatrice centralisée. Même Trudeau fut emporté par cette fatalité. Avant 1960, par exemple, « il respectait jusqu'à un certain point le caractère décentralisateur du nationalisme canadien-français » (p. 243). Mais il en vint à être encore plus centralisateur que ses prédécesseurs. Kelly prétend que la nationalisme québécois entre autres serait responsable de la supplantation de l'idéal jeffersonien par l'idéal hamiltonien. C'est une opinion qui devrait être nuancée et mieux fondée

Quoi qu'il en soit, ce livre aide à comprendre un peu mieux le Canada d'aujourd'hui, et laisse entrevoir un avenir des plus sombres pour le Québec s'il reste dans cette institution dont la tendance permanente est la centralisation toujours plus poussée.

Paul-Émile Roy

Michel Sarra-Bournet et Jocelyn Saint-Pierre
Les nationalismes au Québec du XIX^e^ au XXI^e^ siècle, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.

Nous recommandons fortement et avec insistance la lecture attentive et répétée de ce livre car il contient des renseignements souvent inconnus sur la nature et la portée du nationalisme canadien-français et québécois. Il faut saluer vivement les responsables de cette publication. En effet, il est rare de voir réunie une telle pléïade de compétences provenant de tous les horizons universitaires voire idéologiques. Le livre est divisé en cinq parties, trois sont d'ordre chronologique tandis que deux sont thématiques. Sans oublier l'annexe constituée de texte d'une conférence du français Ernest Renan qui a fait époque et qui s'intitule « Qu'est-ce qu'une nation ? » Il est naturellement impossible ici de rendre compte de chacun des textes qui peuplent ce florilège. Qu'il nous soit permis toutefois d'attirer l'attention sur quelques-uns d'entre eux.

Nous tenons tout d'abord à souligner l'excellence de l'article écrit par Gilles Janson, qui est bibliothécaire à l'Université du Québec à Montréal, dont le titre dit tout : « Le sport comme enjeu national chez les Canadiens français, 1890-1920 ». Ce texte est un véritable bijou tant par la forme que le fond. L'écriture experte de l'auteur nous conduit dans les coulisses des activités sportives de la fin du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle. Racontés avec un rare talent, relatés avec une vivacité qui séduit immédiatement le lecteur, les événements, les anecdotes, les initiatives, les espoirs et les ambitions de l'univers des sports de tout un peuple deviennent si accessibles et si intéressants qu'on termine la lecture de cet article en souhaitant en apprendre plus. Il ne serait pas surprenent que ce texte de Janson soit primé tant il est original, ingénueux et fort signifiant...

Il y aussi l'article de Jean-François Nadeau consacré à Robert Rumilly, particulièrement aux événements et au

contexte qui ont entouré l'arrivée de ce jeune Français à Montréal, dans les années vingt et dont le titre est « La divine surprise de Robert Rumilly ». Que de connaissances sur son sujet, que d'habileté à reconstruire des atmosphères, que de pondération dans les termes utilisés. *L'Action française de Montréal* (grand-mère de *L'Action nationale* issue de *L'Action canadienne-française*) était fort différente de son homonyme de Paris malgré certaines affinités qui n'échappent pas à Nadeau. L'œuvre de Robert Rumilly est si importante qu'il est grand temps que des universitaires y consacrent des années de recherches et d'analyses sans lesquelles tout restera encore longtemps confus... Cet article facilite l'appréhension et la compréhension non seulement d'une époque mais aussi et peut-être surtout d'un sujet aussi complexe que celui du nationalisme au Canada français dans les années vingt, trente et quarante.

La contribution de Jocelyne Couture, professeur de philosophie à l'UQAM, qui s'exprime dans un texte nommé « De la nation canadienne-française aux minorités francophones canadiennes : des leçons pour l'avenir des Français d'Amérique », mérite également d'être soulignée. Ici encore des données fort pertinentes sur la réalité des communautés françaises canadiennes. Il était temps de replacer dans une perspective philosophique ces faits sociaux et sociolinguistiques dont la connaissance et la prise en compte sont si déterminantes pour la suite des choses. L'auteure fait ici preuve d'une réflexion organisée et documentée sur un des sujets les plus cardinaux parmi les éléments constitutifs du nationalisme québécois de ce début du XXI^{e} siècle. Il y a dans ces pages des données argumentaires qui passionneront les militants de la cause québécoise et francophone.

Kai Nielson, professeur émérite de l'Université de Calgary et chargé de cours à Concordia à Montréal, a commis un article d'une importance capitale et qui s'intitule : « Un argument minimaliste en faveur de la souveraineté du

Québec ». Ce texte est tout simplement lumineux. Il satisfera celles et ceux pour lesquels le combat, la lutte pour la souveraineté du Québec est l'affaire de tous indépendamment des opinions philosophiques, des croyances et des préférences idéologiques. Le savant professeur a pris le temps de décortiquer l'essence et l'universalité du combat québécois en revenant aux principes de base de l'éthique et de la justice. Ce texte aussi devrait être primé !

Il y a plusieurs autres textes dans cet ouvrage que nous n'hésitons à recommander fortement au lectorat de notre revue. Une vingtaine de penseurs, de chercheurs, de professeurs et d'universitaires ont réuni leurs efforts pour réaliser ce livre. Décidément, Sarra-Bournet et Saint-Pierre ont rendu un grand service au Québec en concevant, en poursuivant et en achevant le projet qui est à l'origine de cette publication parmi les plus sérieuses, les plus utiles et les mieux faites de ces dernières années.

Gilles Rhéaume

Naïm Kattan

L'écrivain migrant, Éditions Hurtubise HMH, Montréal, 2001, 203 p.

Naïm Kattan est une des colonnes de la république des lettres au Québec. Sa notoriété dépasse largement les frontières de notre pays. Son œuvre est gigantesque, sa bibliographie compte près de vingt titres. Il a composé de nombreux romans, essais et nouvelles, il a écrit aussi pour le théâtre. Kattan est un des fleurons de la littérature de langue française. Comment ne pas signaler les chroniques, les critiques qu'il a publiées, notamment dans *Le Devoir.* C'est donc avec plaisir que nous tenons à saluer cette dernière publication.

L'auteur nous invite à un formidable voyage dans ces pages que l'on dévore tant elles sont imprégnées d'un style auquel personne ne peut demeurer indifférent. Il nous

entraîne à sa suite dans plusieurs villes et cités du monde qu'il a fréquentées tout au long de sa carrière vouée à la littérature. Ses périgrinations l'ont conduit sur tous les continents. Ainsi, avec lui, nous découvrons ou retrouvons Berlin, Lhassa, Budapest, Prague, Alger, Dakar, Tolède, Tel-Aviv, Jérusalem, Amsterdam, Bahia et Adelaïde. Que de pages sublimes truffées de réflexions aussi pertinentes que porteuses...

En plus de voyager et de visiter des villes parmi les plus belles du monde, ce livre nous permet également de suivre Kattan dans ses rencontres avec les écrivains comme celle avec Günter Grass en Allemagne ou encore celle avec György Lucáks à Budapest. Sa longue fréquentation des écrivains du monde, due à son activité de critique littéraire parmi les plus avisés, lui a permis de saisir la réalité des auteurs dans ce qu'elle a de plus intime.

En plus de ce qui précède, ce livre a beaucoup d'autres qualités. Une certaine perspective sociolinguistique est présente partout dans ces pages. Perspective cardinale qui mériterait un examen à elle seule...

« L'écrivain migrant » est un livre qu'apprécieront vivement celles et ceux qui sont interpellés par des réflexions profondes sur la vie et ses aléas.

Gilles Rhéaume

Jean-Claude Germain

De tous les plaisirs, lire est le plus fou, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.

Que de belles pages sur la lecture que celles que nous offre généreusement le prolifique, l'ingénieux Jean-Claude Germain, le Québécois aux talents multiples, dont la verve et la prose agrémentent si plaisamment tout en instruisant. Ce recueil en fait est un florilège de textes et d'allocutions que l'auteur a consacré à la lecture au fil des ans,

notamment en tant qu'assidu porte-parole du Salon du livre de Montréal, cet inestimable rendez vous annuel des amants de la lecture. Ce Salon du livre est un événement !

Jean-Claude Germain partage, dans des pages trépidantes, son amour inconditionnel des livres depuis l'origine de cette passion, alors qu'il était jeune enfant du Plateau-Mont-Royal, jusqu'à aujourd'hui. Son écriture est vivante, son style direct, enjoué et entraînant. Il a recours, comme toujours, à des images éloquentes et sonnantes, des images qui parlent beaucoup et qui disent tout autant.

Il est vrai que le rapport de l'homme aux livres est une aventure merveilleuse. Comment ne pas évoquer ici les impérissables pages que Jean-Paul Sartre a également consacrées aux livres dans « Les mots » ? Les livres ont une odeur, une vie, des couleurs. Les livres vibrent et projettent indubitablement des ondes spécifiques auxquelles leurs amants sont si sensibles, qu'avant même de leur toucher, lorsque l'on entre dans une librairie ou dans une bibliothèque, une certaine forme de relation s'est déjà établie avec certains d'entre eux. Les livres sont des êtres avec leur essence et leur existence propres.

Et la lecture ! Qui aime lire ne s'ennuie jamais. En plagiant Montaigne, il est pertinent de rappeler qu'il n'y a pas de peines, de deuils, de douleurs et autres désagréments de la vie qu'une seule heure de lecture n'ait pas réussi à estomper. Ce sont toutes ces vérités premières que les textes de Jean-Claude Germain ici réunis nous rappellent avec tant de brio.

Gilles Rhéaume

Normand Baillargeon
La lueur d'une bougie, Éditions Fides, 2001, 57 p..

Victor-Lévy Beaulieu
Les mots des autres, la passion d'éditer, VLB Éditeur, 2001, 237 p.

Lionel Bernier
La bataille de Forillon, roman, Fides, 2001, 562 p.

Robert Bernier
Un siècle de propagande?, Presses de l'Université du Québec, 2001.

Marc Brière
Le Québec, Quel Québec? Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois, Stanké, 2001, 325 p.

René Derouin
Pour une culture du territoire, VLB, L'Hexagone, 2001, 215 p..

Pierre Duchesne
Jacques Parizeau - Le croisé, Biographie (1930-1970), Québec/Amérique, 2001, 624 p.

Benoit Gaumer et Georges Desrosiers
Jules Gilbert, pionnier de l'éducation sanitaire, Lidec, 2001, 62 p.

Jean-Claude Germain
De tous les plaisirs, lire est le plus fou, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.

Pierre Godin
René Lévesque, L'espoir et le chagrin, Tome 3, Boréal, 2001, 628 p.

Jean-Claude Guillebaud
Le principe d'humanité, Éditions du Seuil, 2001, 384 p.

Denise Helly, Nicolas van Schandel
Appartenir au Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, 235 p.

Michael Ignatieff
L'honneur du guerrier, Guerre ethnique et conscience moderne, Presses de l'Université Laval / La Découverte, 2001, 209 p.

Naïm Kattan
L'écrivain migrant, essais sur des cités et des hommes, Collection Constantes, HMH, 2001, 203 p.

Stéphane Kelly
Les Fins du Canada, selon Macdonald, Laurier, Mackenzie King et Trudeau, Boréal, 2001, 288 p.

Joseph Kinsey-Howard
L'empire des Bois-Brûlés, traduit par Ghislain Pouliot, Éditions des Paines, 329 p.

Diane Lamoureux
L'amère patrie, Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain, Éditions du remue-ménage, 2001, 181 p.

François Lanctôt
Les nuits tomberont une à une, roman, Lanctôt éditeur, 2001, 159 p.

Léo-Paul Lauzon
Contes et comptes du Prof Lauzon, Le néolibéralisme dénoncé net, fret, sec !, Lanctôt Éditeur, 2001, 246 p.

Normand Lester
Le livre noir du Canada anglais, Éditions les Intouchables, 2001.

Jocelyn Maclure, Alain Gagnon
Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain, Québec-Amérique, 2001, 434 p.

Hélène Marcotte
Benjamin Sulte, cet inlassable semeur d'écrits, Lidec, 2001, 62 p.

Geneviève Mathieu
Qui est Québécois ?, Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation, vlb éditeur, 2001, 140 p.

Marie McAndrew
Intégration des immigrants et diversité culturelle à l'école de demain, Presses de l'Université de Montréal, 2001, 262 p.

Daniel Mercure
Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Presses de l'Université Laval, 2001, 360 p.

Léonard Otis
Une forêt pour vivre, Éditions de la Pleine Lune, 2001, 210 p.

Stéphane Paquin
La revanche des petites nations, VLB Éditeur, 2001, 219 p.

Parti Québécois
« Fier d'être Québécois », VLB Éditeur, 2001, 142 p.

Jean-Denis Robillard
Combien de fois encore, Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années, JDR Éditions, 2001, 656 p.

Gabrielle Roy
Mon cher grand fou..., Lettres à Marcel Carbotte 1947-1979, Boréal, 2001, 825 p.

Michel Sarra-Bournet (sous la direction de)
Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle, Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.

Michel Seymour
Le pari de la démesure, L'intransigeance canadienne face au Québec, l'Hexagone, 2001, 306 p.

Claude Sorbets, Jean-Pierre Augustin
Valeurs de sociétés, Préférences politiques et références culturelles au Canada, Presses de l'Université Laval / Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, 362 p.

Zeina el Tibi
La Francophonie et le dialogue des cultures, Éditions L'Age d'Homme/ Dar al Moùalef, 2001, 191 p.

Marcel Trudel
Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 330 p.

Marcel Trudel
Chiniquy, prêtre catholique, ministre presbytérien, Lidec, 2001, 62 p.

Brian Young
Le McCord, l'histoire d'un musée universitaire, 1921-1996, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 280 p.

Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent
3e étage
Montréal (Québec)
H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601
Télécopieur : (514) 385-6177

La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

Organisme d'entraide et de fierté québécoise ! Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369

Mouvement national des Québécoises et Québécois

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

Robert Bourget,
Président

LAMOND

ISO 9002 SGS

75e ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone : 1-800-567-9771 **(450) 835-9771**
Télécopieur : 1-800-473-5154 (450) 835-9410
Courriel : clamond@pandore.qc.ca Site web : http://www.lamond.ca

Manufacturier de bijouterie emblématique

Avec les employé(e)s de la SAQ, la vente aux mineurs, c'est non! Mais la souveraineté, c'est oui!

SEMB SAQ

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur:(514) 849-7914

Marc Colpron
Conseiller en placements

BLC
VALEURS MOBILIÈRES
UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

1981, av. McGill College,
bureau 100
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : (514) 350-3047

TRANSLATEX+
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent *le Bulletin du lundi* par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

Attendre, toujours dépendre

Un peuple minoritaire, à plus forte un peuple minoritaire nié par un État qui déploie une formidable machine de marginalisation contre lui, ne peut rester candide devant les réalités de sa démographie. C'est là, du reste, son test ultime. Un peuple ne vit que par sa volonté de durer, il ne peut compter sur personne d'autre que lui-même pour persévérer dans son être. Il ne peut consentir à sa minorisation sans renoncer à ce qu'il est, sans finir par accepter de se considérer médiocre et indigne de sa propre pérennité. Ce faisant, il ne peut dès lors qu'attiser encore davantage le mépris de ceux-là qui s'activent à le nier. Pour comprendre cela, il n'est pas nécessaire d'aller en Louisiane. Il suffit de prendre un vol d'Air Canada...

Le taux de natalité tragiquement anémique, le vieillissement de la population, les migrations intérieures qui déstabilisent les régions, l'immigration peu dynamique, un solde migratoire peu reluisant, etc., le Québec a beaucoup de mal à faire face à ses réalités démographiques. Il s'agit,

de fait, du véritable tabou qui fait peser sur notre vie politique et culturelle une censure de plomb. Car, en définitive, c'est de cela qu'il s'agit lorsqu'il est question de notre avenir dans le Canada. Et dans la réflexion provinciale où trop souvent, nos débats s'enlisent. Le rapport du Vérificateur en a donné cette semaine un exemple assez navrant.

M. Breton, dont c'était le dernier rapport, a profité de la fin de son mandat pour se lancer dans une fougueuse charge contre l'imprévoyance et l'impréparation du gouvernement du Québec devant les défis du vieillissement. Ce n'est généralement pas le rôle d'un vérificateur de se substituer au gouvernement et de lui dicter les orientations qui devraient inspirer sa gestion. La fonction consiste à vérifier, justement, si les règles sont bien suivies et si les moyens sont utilisés en conformité avec les objectifs définis par le gouvernement et placés au cœur de la mission des ministères. M. Breton, à cet égard, est certainement allé aux limites de son mandat. Mais cela n'enlève rien au bien-fondé de ses préoccupations.

S'il est une chose qu'il faille lui reprocher, cependant, c'est de s'être arrêté en chemin. Car c'est une chose de regarder ce que le gouvernement provincial fait ou doit faire. Mais la vraie question consiste à se demander si la province constitue le bon statut politique pour s'équiper convenablement pour faire face aux défis démographiques. Le Vérificateur, qui a choisi de s'écarter de la norme, s'est arrêté devant le tabou. La ligne qu'il n'a pas franchie, c'est celle qui sépare les raisonnements sur les clientèles des programmes provinciaux d'une réflexion sur les composantes d'une politique de population.

Or, seul un État peut réunir tous les moyens et les ressources requis pour faire une véritable politique de population. Non seulement le Québec n'en dispose-t-il pas, mais, encore et surtout, les outils imparfaits qu'il possède lui sont contestés, disputés par un pouvoir central arrogant. L'État *canadian* qui ne nous reconnaît pas comme peuple consti-

tue lui-même, par ses actions et ses politiques, une contrainte à notre démographie, contrainte qui vient s'ajouter à celles qui relèvent de nos caractéristiques nationales propres. Continuer de confier son sort au Canada ne peut tenir que de la démission ou de l'aveuglement. Refuser de le voir c'est s'enfermer dans les lamentations et se condamner à réagir plutôt qu'à entreprendre.

L'illustration du raisonnement court du Vérificateur, c'est le ministre Trudel qui l'a servie cette semaine en annonçant sa volonté d'accroître, pour contrer les effets du vieillissement, les crédits des programmes de soins à domicile... à condition qu'Ottawa fasse sa part. Les priorités du Québec restent ainsi toujours soumises aux priorités d'Ottawa, ce qui revient à dire qu'elles n'en sont pas. Attendre, toujours dépendre. Tel est le sort de plus en plus lourd de toute politique québécoise. Tel est le lot d'une province émasculée.

Le peuple du Québec mérite plus et mieux. Parce qu'il est vivant. Et qu'il entend le demeurer.

Robert Laplante

Bulletin du 10 décembre 2001

Glissement progressif vers la bourgade

Les médias en ont frissonné, les commentateurs n'ont pu s'empêcher de glousser. Quel beau spectacle il a donné Jean chrétien ! Encore un peu et quelqu'un finira bien par dire qu'il est un grand homme d'État. Pour l'heure, il n'en a cure, parions-le, tout heureux qu'il doit être de se rapprocher du titre de *Great Canadian*. Il l'a laissé entendre cette semaine, tout émoustillé par les réactions qu'il a suscitées, pourquoi ne ferait-il pas comme Laurier ? Pourquoi pas un quatrième mandat ? Pourquoi le Canada se priverait-il des bienfaits que lui apporte le p'tit gars de Shawinigan ?

Il y avait quelque chose de pathétique à lire et entendre les commentateurs accueillir le remaniement ministériel comme un grand geste politique. C'était vite oublier que ce gouvernement s'est réinstallé aux affaires comme on chausse de vieilles pantoufles au lendemain d'une élection qu'il avait considérée comme une agaçante formalité. C'était faire peu de cas d'une conduite électorale où le Parti libéral du Canada a déployé un plan de campagne qui a si bien fonctionné que le taux de participation au scrutin a été l'un des plus bas du siècle.

La politique du vide démocratique n'est cependant pas celle du vide politique. Et les libéraux sont au pouvoir. Et le Canada unitaire se construit comme l'entend bien un certain establishment qui est bel et bien résolu à ne plus jamais se laisser bâdrer par sa minorité geignarde. Les personnages à qui Jean Chrétien vient de donner le devant de la scène s'installent dans des rôles convenus. On peut bien ergoter sur les responsabilités de John Manley, on peut disserter sur les modifications que cela apportera au rôle de Premier ministre du Canada, tout cela reste et restera hors le fait d'une logique et d'une évolution qui laissent le Québec de plus en plus loin dans les marges. Le Canada ne change que pour lui-même. Et le Québec n'y tient qu'un rôle de figurant pittoresque.

Ceux-là qui voudraient se consoler avec les nominations de Martin Cauchon et Denis Coderre se paient de mots. La nomination d'un lieutenant québécois vient consacrer l'enfermement dans la bourgade. La politique de l'État *canadian* ne changera pas. Et c'est uniquement à cela qu'il doit sa nomination. Ne s'est-il pas empressé de dire qu'il maniera le tampon pour avaliser l'emprisonnement des enfants ? Le Québec peut bien s'étouffer avec ses états d'âme, les valeurs *canadian* vont primer. Martin Cauchon ne monte en grade que pour mieux jouer le petit caporal. On a beau chercher, le plus gros dossier qu'il a conduit dans les intérêts du Québec à Revenu Canada, c'est celui de

la radiation du permis d'organisme de bienfaisance de la Ligue d'Action nationale...Quant aux coups de gueule de Denis Coderre, on veut bien les considérer pour ce qu'ils sont : l'expression d'une caricature qui doit bien plaire sur Bay Street...On les aime bien gras les *smart guys*.

Pour saluer les nouveaux jeunes coqs, les fédéralistes québécois ont retrouvé les airs anciens du même vieux registre des minoritaires contents de l'être. Nous avons eu droit à cette même vieille rhétorique qui cherche à faire passer pour de la reconnaissance le glissement progressif vers l'insignifiance et l'enfermement dans la bourgade. Toute la semaine les commentaires ont fusé pour tenter de mesurer le poids réel de l'influence du Québec au nombre de Canadiens français qui tiennent les rôles dans une politique qu'ils ne définissent pas mais qu'ils ont pour mandat de faire accepter ou à tout le moins d'inscrire dans un conflit de légitimité : eux aussi vont prétendre parler pour le Québec. Et ils vont être autorisés à le faire d'autant plus allègrement qu'ils serviront des politiques qui viseront explicitement à marginaliser notre Assemblée nationale.

Le vent outaouais qui a soufflé sur la scène médiatique ne visait qu'à chasser les odeurs nauséabondes qui émanaient du cabinet d'Alfonso Gagliano. Le hasard objectif (sic !) aura fait apparaître dans les pages du groupe Gesca l'étrange coïncidence d'une enquête sur les discutables fréquentations de Gilles Baril. Et du coup, la bourgade a tourné sur elle-même. Pourrait-il y avoir symétrie ? Peut-être même une « affaire Baril » ? Il n'en fallait pas davantage pour engluer l'analyse et nous mériter la savante prose du toujours suave Alain Dubuc. De la belle besogne. De quoi s'amuser à « faire » les élections provinciales en attendant de se donner un quatrième mandat.

Robert Laplante

Bulletin du 21 janvier 2002

le Rassemblement pour un Pays Souverain
UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST
Québec, notre seule patrie
C.P. 244, succursale Place d'Armes, Montréal (Québec) H2Y 3G7
Tél. : (450) 491-5437
Courriel : roy@videotron.ca - Site internet : www.rsquebec.qc.ca

ULTIMA ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS MD
Poitras, Larue & Rondeau Inc.
Courtier d'assurances
3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

STA
Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes
Michel Taillefer, CRIA
Conseiller en assurance et rentes collectives - Président
mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923
5125, rue du Trianon, bureau 560
Montréal (Québec) H1M 2S5
Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799
178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec) J6W 3E1
Téléphone : (450) 471-2662

LABORATOIRE DR RENAUD
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE
1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

Sous représentation du Québec

Je vous écris ce courriel pour vous faire part de mon indignation face à la sous-représentation du Québec dans la publicité et les livres canadiens.Par exemple : dans les publicités d'Attraction canada, je crois qu'il ya seulement une capsule qui traite d'un emplacement québécois. De plus dans la publicité du gouvernement canadien pour promouvoir le tourisme intérieur, il n'y a aucune image du Québec. Puis dans les livres anglophones qui parlent du Canada ; le Québec est sous-représenté et parfois ce qu'y est dit est erroné et scandaleux.

Dominick Robert-Nadeau

Alimenter la ferveur des troupes

Je vous lis depuis quelques années et il m'arrive très souvent d'être exaspéré par le ton ronchouillard de vos

chroniques. Je sais que vous tentez d'alimenter la ferveur des troupes, mais à force de se faire dépeindre l'adversaire comme l'auteur de tous les maux, il devient difficile de croire à la véracité des propos.

Cependant, votre chronique d'aujourd'hui est un bijou (***Attendre, toujours dépendre*, bulletin du 10 décembre 2001**). Non pas qu'il faille comme peuple exploité y ajouter une auto-flagellation, mais il faut parfois se regarder, observer nos tendances et accepter qu'il faut corriger notre tir et qu'il faut consacrer certaines ressources à nos objectifs.

Votre texte est prudent, stimulant et éclairé, j'espère qu'il connaîtra une plus grande diffusion.

Serge D. Tremblay, Montréal

Les anglophones seraient menacés

D'après *Impératif français* du 19 décembre 2001, Madame Marguerite Ritchie, présidente du Human Rights Institute of Canada, conteste la décision de la ville d'Ottawa de désigner des postes bilingues et d'obliger les titulaires de ces postes à apprendre le français. Elle veut contester devant les tribunaux le règlement municipal d'Ottawa sur le bilinguisme.

Elle affirme que les francophones sont en train de franciser le Canada et que les anglophones risquent de quitter en masse l'Ontario si rien n'est fait pour éviter le bilinguisme à la ville d'Ottawa. N'est-ce pas extraordinaire ?

Remarquez que Human Rights Institute of Canada ne fait pas de politique et émet des reçus de bienfaisance aux fins de l'impôt...

Paul-Émile Roy

Une nouvelle qui fait chaud au cœur !

Voici un courriel que nous avons reçu récemment :

« Je suis ingénieure au Ministère des Transports et je travaille présentementsur un projet de borne d'accueil à installer aux frontières du Québec avecl'Ontario, le Québec et les États-Unis.

Le concept visuel qui a été retenu pour cette borne d'accueil comprend l'impression d'une photographie d'un iris versicolore.

Nous aimerions utiliser la diapositive de la photographie de l'iris qui apparaît sur votre site internet à l'adresse suivante :

http://www.action-nationale.qc.ca/996/iris.htm

Savez-vous à quel endroit nous pouvons nous procurer la diapositive de cettephotographie ?

[ndlr : Il s'agissait de la couverture du mois de juin 1999]

La Ligue d'Action nationale

Président honoraire
François-Albert Angers

Président
Pierre Noreau

Vice-président
Alain Laramée

Secrétaire
Jacques Brousseau

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Marc Léger
Paul-Émile Roy

Ex Officio
Robert Laplante

Secrétariat
Claire Caron
Yves Fortin
Laurence Lambert

Membres
Pierre de Bellefeuille
Lucie Clément
Marie-Noëlle Ducharme
Claude Duguay
Danielle Gagné
Jean Genest
Colette Lanthier
Jacques Martin
Yves Michaud
Jacques-Yvan Morin
François Rebello
Gilles Rhéaume
Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Nicole Boudreau
Jacques Boulay
Guy Bouthillier
Hélène Chénier
Delmas Lévesque
Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Roméo Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites
René Blanchard
Jean-Charles Claveau
Georges Meyers

IMPORTANT

AVIS AUX ABONNÉS

Nouveaux tarifs
à compter du 1er janvier 2002

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	46 $	85 $
Institution	75 $	130 $
Abonnement de soutien	100 $	175 $
Étudiants	25 $	45 $
Autres pays	75 $	130 $

Paiement par VISA
maintenant accepté

Soyez notre mécène !

Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 $ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Club des 100 associés

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair
Paul Banville
Thérèse Baron
Yvan Bédard
Henri Blanc
Antoinette Brassard
Henri Brun
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Côté
Louis-J. Coulombe
Gérard Deguire
Bob Dufour
Yves Duhaime
Nicole Forest
Léopold Gagnon
Henri-F. Gautrin
Claude Ghanimé
Paul Grenier
Michel Grimard
Yvon Groulx
Marcel Henry
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Bernard Lamarre
Denis Lazure
Jacques-C. Martin
Yvon Martineau
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Arthur Prévost
René Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Ivan Roy
Marcel Trottier
Réal Trudel
Cécile Vanier
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Révision

Marc Veilleux

Mise en pages

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

Impression

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

À votre service plus que jamais !
Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures

Marc Veilleux, président

tél. : (450) 449-5818
fax. : (450) 449-2140
courriel : marc.veilleux@qc.aira.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

ABONNEMENT

10 numéros	20 numéros
Abonnement	
46 $ -	85 $
Institution	
75 $ -	130 $
Abonnement de soutien	
100 $ -	175 $
Étudiants	
25 $ -	45 $
Autres pays	
75 $ -	130 $

Paiement par VISA accepté

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 83 000 pages publiées par la revue depuis 85 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca
Site : http://www.action-nationale.qc.ca

Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS* mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS* peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois

OPTIMUM PLACEMENTS*

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600
Région de Québec : (418) 524-5336
Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)
www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des FONDS OPTIMUM.
* Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

FONDS
de solidarité FTQ

La force du travail

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie, ça prend des outils.

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113